

Université de Fribourg  
Département de médecine

Programme « Sports-Arts-Formation »  
Vue d'ensemble d'un soutien pour les jeunes sportifs  
de talent dans le canton de Fribourg

Travail de Master pour l'obtention du titre Master of Science  
Unité "Sciences du Mouvement et du Sport"

par

Romain Pochon

Juin 2013

Sous la direction du Prof. Dr. André Gogoll  
Sous les conseils de Jean-Marc Aebischer



3.2.2.1	Swiss Olympic Sport School.....	38
3.2.2.2	Swiss Olympic Partner School.....	39
<b>4</b>	<b>Le programme Sport-Art-Formation (SAF) dans le canton de Fribourg.....</b>	<b>40</b>
4.1	Le programme SAF comme une nécessité.....	40
4.2	Buts du programme.....	41
4.3	Le fonctionnement du programme.....	42
4.3.1	Une procédure d'admission.....	42
4.3.2	« ESPOIR » ou « SAF ».....	43
4.3.2.1	« ESPOIR ».....	44
4.3.2.2	« SAF ».....	44
4.4	Réseaux de collaboration.....	45
4.4.1	Coordination entre le Sspo et les établissements scolaires.....	46
4.4.2	Coordination entre le Sspo et les associations sportives.....	46
4.4.3	Coordination entre les établissements scolaires et les associations sportives.....	47
4.5	Le programme SAF en quelques chiffres.....	47
	<b>Empirique.....</b>	<b>49</b>
<b>5</b>	<b>L'apport du programme SAF pour les jeunes talents du canton de Fribourg.....</b>	<b>49</b>
5.1	Questions et Hypothèses de recherche.....	49
5.1.1	Questions et hypothèses concernant <i>les sportifs de talent</i> .....	49
5.1.1.1	Question 1 : <i>satisfaction scolaire</i> .....	50
5.1.1.2	Hypothèse 2 : <i>satisfaction sportive</i> .....	50
5.1.1.3	Question 3 : <i>satisfaction du programme SAF</i> .....	50
5.1.2	Questions concernant <i>les responsables de centres de formation et les directeurs de cycles d'orientation</i> » relatif à la « <i>satisfaction du programme SAF</i> ».....	51
5.2	Méthodologie.....	51
5.2.1	Population.....	51
5.2.2	Procédure.....	54
5.2.3	Instrument d'évaluation.....	55
5.2.4	Variables.....	57
5.2.5	Analyse statistique.....	58
<b>6</b>	<b>Résultats.....</b>	<b>60</b>
6.1	Résultats : <i>les sportifs de talent</i> .....	60
6.1.1	Question 1 : <i>satisfaction scolaire</i> .....	60
6.1.2	Hypothèse 2 : <i>satisfaction sportive</i> .....	69
6.1.3	Question 3 : <i>satisfaction du programme SAF</i> .....	75
6.2	Résultats : <i>les responsables de centres de formation et les directeurs de cycles d'orientation</i> concernant la question « <i>satisfaction du programme SAF</i> ».....	84

<b>Discussion.....</b>	<b>90</b>
<b>7 Discussion des résultats et approches exploratoires.....</b>	<b>90</b>
7.1 Discussion : <i>les sportifs de talent</i> .....	90
7.1.1 Discussion : <i>satisfaction scolaire</i> .....	90
7.1.2 Discussion : <i>satisfaction sportive</i> .....	92
7.1.3 Discussion : <i>satisfaction du programme SAF</i> .....	93
7.2 Discussion : <i>les responsables de centres de formation et les directeurs de cycles d'orientation</i> .....	95
7.3 Approche exploratoire <i>des points forts et faibles du programme SAF selon l'avis des responsables sportifs et des directeurs scolaires</i> .....	97
7.3.1 Points forts du programme SAF.....	97
7.3.2 Points faibles du programme SAF.....	98
7.4 Approche exploratoire <i>de suggestions ou de propositions d'amélioration du programme SAF selon l'avis des responsables sportifs et des directeurs scolaires</i> .....	99
<b>8 Conclusion.....</b>	<b>101</b>
<b>9 Bibliographie.....</b>	<b>104</b>

#### Annexes

- A. Liste des abréviations
- B. Table des illustrations
- C. Liste des tableaux
- D. Table des graphiques
- E. Table des diagrammes en secteurs
- F. Questionnaires
  - I. Sportifs de talent
  - II. Responsables de centre de formation
  - III. Directeurs de cycle d'orientation
- G. Déclaration sur l'honneur

## ***Résumé***

La compatibilité entre le cycle d'orientation et le sport de compétition s'avère parfois difficile pour les jeunes sportifs de talent. Tirillés entre ces deux milieux essentiels à leur développement, ils peinent à s'engager pleinement.

A l'adolescence, le potentiel d'augmentation de la performance est à son apogée. Durant cette période, l'investissement dans le sport à travers des entraînements dirigés permet un développement optimal de toutes les capacités physiques et cognitives. Cette phase dite « sensible » doit être sollicitée activement par tous les paramètres qui conditionnent la performance. En même temps, l'adolescent entre et évolue dans une structure scolaire nouvelle. Le cycle d'orientation figure comme un environnement essentiel à l'épanouissement personnel. Entre formation et éducation, l'élève se constitue un bagage culturel varié pour choisir sa voie professionnelle. Il devient compliqué de concilier l'investissement dans le milieu scolaire obligatoire et celui du milieu sportif soutenu sans faire apparaître des surcharges pour la santé de l'adolescent. Afin d'éviter l'arrêt prématuré d'un développement personnel dans l'un ou l'autre milieu, il semble évident de faire collaborer l'école et le sport.

Le canton de Fribourg a mis en place depuis 2010 le programme Sports-Arts-Formation (SAF) qui permet aux sportifs de talent d'obtenir des allègements scolaires et des aménagements horaires tout en évoluant dans un établissement scolaire standard. Notre étude vise d'abord à amener une vision d'ensemble sur le programme SAF et sa structure basée sur un principe de collaboration. Ensuite, elle souhaite connaître l'apport du programme SAF en terme de soutien pour les jeunes sportifs de talent fribourgeois. Elle s'intéresse enfin aux fonctionnalités du programme SAF en offrant un aperçu des avis des différents milieux, à savoir les sportifs, leurs dirigeants sportifs et scolaires.

Premièrement, l'étude relève qu'en terme de structure de soutien pour les jeunes élèves-sportifs de talent, le programme SAF satisfait pleinement ses objectifs. Deuxièmement, notre étude justifie les buts, les mesures et les moyens engagés par le programme SAF dans le soutien du sport de la relève pour la période du cycle d'orientation. Ainsi, il s'avère que les sportifs qui bénéficient d'aménagements scolaires concilient davantage leur investissement sportif avec les charges scolaires. Il apparaît aussi que moins l'élève sportif a de distance à parcourir entre le bâtiment scolaire et les infrastructures sportives, plus il ressent les bénéfices du programme SAF. L'étude révèle enfin que tous les milieux associés au programme ne sont pas unanimes sur le choix de la structure même du programme SAF. Ce contraste semble d'ailleurs parfaitement refléter l'hétérogénéité des structures sport-études suisses.

## ***Remerciements***

Merci à toutes les personnes qui m'ont assisté dans la mise sur pied et la réalisation de ce travail de master (par ordre alphabétique) :

Jean-Marc Aebischer

Benoît Gisler

André Gogoll

Eric Jeisy

Jean-Christophe Loubier

Suzanne Paccolat

Matthias Stephan

Robert Zufferey

Merci à la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg de m'avoir soutenu dans mes recherches.

Merci aux directeurs et coordinateurs des cycles d'orientation du canton de Fribourg de m'avoir permis de les interroger sur le sujet du sport-étude.

Merci aux associations sportives du canton de Fribourg pour leur aide et leur collaboration.

Un merci tout particulier aux jeunes sportifs de talent du canton de Fribourg pour avoir répondu à toutes mes questions.

## ***Introduction***

Dans la société actuelle, la pratique sportive accueille une importance croissante dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la socialisation du jeune. Alimentés par des qualités indiscutables et une incorrigible passion envers leur sport, certains enfants, repérés par leur entraîneur, touchent au bonheur et à la fierté d'appartenir à une sélection. En faisant parti des meilleurs ou des plus prometteurs, ils s'engagent à s'entraîner de façon plus régulière, presque journalière. Faire des sacrifices et s'investir afin de progresser dans sa discipline sont des exigences pour affronter aussi fort que soi et s'affirmer en tant que sportif d'« élite ». Mais est-ce un rêve (possible) ?

En parallèle à ce développement du talent, il y a l'école et la réalité de son importante formation. L'équilibre entre la scolarité obligatoire et le sport à haute intensité est une question qui divise la société. Pourtant, la diversité actuelle en termes de structures sport-étude nous propose d'innombrables possibilités visant à la promotion d'une relève sportive. L'organisation d'un tel programme dans une région doit prendre en compte de nombreux facteurs qui vont définir les buts, la forme et la profondeur du programme.

Dans cette optique-là, le Service du sport du canton de Fribourg (Sspo) a structuré en 2010 d'anciennes mesures individualisées pour les sportifs et artistes de talent en un programme harmonisé qui permet une pratique sportive soutenue tout en évoluant dans une structure scolaire standard. Le programme Sports-Arts-Formation propose aux sportifs et artistes de talent des aménagements scolaires selon des critères d'investissement et de performance. Ceux-ci définissent leur statut et leurs besoins en termes d'allègements horaires.

C'est dans ce contexte général que notre étude relève d'abord une incompatibilité entre la pratique d'une discipline sportive soutenue et la formation scolaire au Secondaire I. Ensuite, la recherche se penche sur l'apport du programme SAF pour les jeunes sportifs de talent dans le canton de Fribourg. L'objectif de cette étude est de comprendre et d'évaluer ce programme en termes de soutien en tenant compte de l'avis des partenaires principaux tels que les directeurs des cycles d'orientation, les responsables des centres sportifs de formation et les sportifs de talent bénéficiant du programme SAF.

## ***Structure du travail***

### **Partie théorique**

Quatre thématiques seront étudiés. Premièrement, il semble important de connaître les caractéristiques du monde sportif dans lequel le jeune s'épanouit. Il s'agira de comprendre les enjeux de l'entraînement, de la compétition et tout cela, dans le respect de la santé du jeune sportif.

Deuxièmement, il sera question d'explorer la situation du jeune talent dans son milieu scolaire afin de rappeler les rôles essentiels du cycle d'orientation en tant que structure formatrice et éducatrice.

Troisièmement, une approche historique et politique suisse au sujet de l'encouragement au sport présentera le système suisse mis en place en faveur de la relève sportive et des possibilités de concilier le sport et les études.

Enfin, nous présenterons le programme Sports-Arts-Formation comme structure sport-étude du canton de Fribourg.

### **Partie empirique**

Dans la partie empirique, les objectifs de l'étude seront exposés tout comme la méthode et les résultats de l'enquête.

### **Discussion**

Cette troisième section discute des résultats obtenus dans la partie empirique. Elle propose d'autres approches possibles de la problématique et permet de donner des éléments de réponse en s'appuyant sur des études antérieures.

## ***Partie théorique***

### 1. L'investissement du jeune sportif de talent dans son univers sportif

Etant rendu plus accessible, l'accès aux disciplines sportives profite à notre jeunesse. Le grand nombre de participants implique la création de plusieurs niveaux. Ainsi, chaque enfant trouve ses propres buts selon ses capacités et ses motivations. Les plus prometteurs concourent au sein d'une même catégorie pour les sports individuels ou sont rassemblés dans une sélection pour les sports d'équipe. Ils rejoignent alors une compétition cantonale, nationale et même internationale afin de se mesurer à des jeunes de performance équivalente. Plus le niveau augmente, plus les entraînements sont nombreux et les compétitions importantes.

Afin que le sportif de talent puisse s'épanouir de la meilleure des manières d'un point de vue physique et psychique, il doit bénéficier de structures stables dans trois principaux environnements : familial, scolaire et, bien entendu, sportif. Dans les sous-chapitres suivants, il est important de présenter les spécificités des entraînements qui rythment les semaines de l'adolescent, de comprendre les effets de la compétition en termes de réalisation de la performance et de veiller à ce que la santé de l'enfant ne soit jamais mise en danger par une activité sportive soutenue.

*« L'entraînement sert au développement, la compétition à la réalisation de la performance. » (Hotz 1994, 16.)*

#### 1.1 L'entraînement et la compétition du jeune sportif de talent

Dans la vie courante, l'entraînement se définit comme un processus, qui vise à atteindre par l'exercice physique un niveau plus élevé que le niveau actuel. Avant de connaître l'importance de l'entraînement et de la compétition pour le jeune talent, il est essentiel d'aborder quelques notions théoriques.

##### 1.1.1 Théorie de l'entraînement

Par rapport à la pratique sportive, Carl (1989, p. 218) propose d'expliquer « l'entraînement sportif comme une action complexe exerçant un effet systématique et spécifique sur le niveau de performance sportive et la capacité de performance optimale en situation d'épreuve et de compétition ». En d'autres termes, cette définition sous-entend, avec raison, que

l'entraînement doit être programmé méthodiquement et ce, en fonction des objectifs visés afin d'améliorer les performances de l'athlète.

La performance sportive du jeune talent est déterminée par une multitude de facteurs tels que ses capacités techniques, tactiques, physiques, sociales et psychiques. Ceux-ci se regroupent selon Weineck (2005, p. 17), sous forme d'objectifs psychomoteurs, cognitifs et psychologiques. Seul un développement harmonieux de tous ces facteurs durant les entraînements permet à l'athlète d'atteindre le niveau optimal de performance individuelle.

D'une façon générale, nous allons tenter de visualiser l'entraînement, de ses principes à court terme à sa programmation à long terme.

Un entraînement est organisé par la diversité de son contenu, par la qualité des moyens utilisés, par les méthodes appliquées et par ses objectifs. Cependant, l'amélioration progressive de la capacité de performance résulte de l'utilisation appropriée de la charge (stimulus) en interaction avec les précédents constituants de l'entraînement. On distingue ainsi pour la charge, son intensité, sa durée, sa densité, son volume et sa fréquence. Selon Lezelter (1978, p. 34), l'efficacité de la charge dépend non seulement de l'aspect quantitatif (durée et volume, fréquence des entraînements), mais aussi de l'aspect qualitatif (intensité et densité). Ainsi, une organisation méthodologique est nécessaire pour la structuration, la programmation et la conduite d'un bon processus d'entraînement.

#### 1.1.1.1 La structuration de l'entraînement

D'après Grosser et Starischka (1986, p. 34), les principes de structuration se divisent en quatre groupes : principes relatifs à la charge d'entraînement, principes du cycle d'entraînement, principes de la spécialisation et de la spécificité de l'entraînement et principes de proportionnalité de l'entraînement. Ils englobent toutes les règles relatives à gestion de la charge dans la structure de l'entraînement et sont essentiels à une amélioration optimale de la capacité de performance.

##### *Principes relatifs à la charge d'entraînement*

La charge doit dépasser un certain seuil afin d'être efficace. Ce seuil dépend bien entendu du niveau de l'athlète qui implique que la charge d'entraînement doit être personnalisée et adaptée au degré de résistance physique et psychique de chacun. La charge doit être progressive. Ce processus repose sur une interaction entre la charge de travail, l'adaptation de

l'organisme et l'amélioration de la performance (Weineck, 2005, p. 23). Cette augmentation de la charge peut être continue ou brusque lorsque l'athlète a atteint un certain niveau de performance. Durant les entraînements, ces charges doivent se succéder judicieusement. En d'autres termes, il faut veiller à ce que les exercices se suivent efficacement. L'alternance de différentes formes d'entraînement est aussi un facteur fondamental. Il faut entendre par là que l'organisme s'améliore de façons différentes suite à un entraînement de condition physique (force, vitesse, endurance) ou de capacité de coordination mais que toutes sont bénéfiques (Keul, 1978, p. 236). Enfin, la condition d'une augmentation de la performance réside dans le rapport optimal entre la phase de récupération et la phase de charge correspondant au stade de surcompensation.

### ***Principes du cycle d'entraînement***

L'entraînement conduit à une amélioration de la performance sous forme de cycle. Une charge d'entraînement doit être continue pour produire cette amélioration jusqu'aux limites individuelles. Une interruption de cette continuité (blessure, entraînements irréguliers,...) provoque logiquement une baisse de la capacité de performance. Toutefois, l'athlète ne peut pas être au maximum de ses capacités toute l'année (Saury & Sève, 2004, 19). L'alternance des charges est donc primordiale, d'où la subdivision du processus d'entraînement en périodes de préparation, de compétition et de transition. Ce cycle de périodes d'entraînement est séparé par des phases de récupération plus longue afin de reconstituer des réserves physiques et psychiques.

### ***Principes de la spécialisation et de la spécificité de l'entraînement***

L'adaptation de l'entraînement à l'âge est un principe de spécialisation et de la spécificité qui nous intéressent directement. En effet, chez l'enfant et l'adolescent, l'âge chronologique ne joue pas un rôle capital dans la détermination de la capacité de performance et de la charge tolérée. Les charges d'entraînement doivent être calculées en fonction de l'âge biologique afin d'utiliser au bon moment le potentiel de performance existant. L'adaptation de la charge à long terme doit aussi être de plus en plus spécifique à la discipline de l'athlète. Selon Bauersfeld et Schröter (1979, p. 41), il faut commencer par des exercices de préparation générale et terminer par des exercices qui présentent des exigences égales voir supérieures à la compétition en question.

### *Principes de proportionnalité*

Ces principes tentent d'optimiser différents rapports. Avec l'amélioration de la performance, on pourrait croire que la formation spécifique remplace totalement la formation générale chez un athlète de haut niveau. Selon Hahn (1982, p. 64), l'interaction entre généralité et spécificité se fait selon un processus dynamique et ne peut se résoudre à de simples pourcentages. Le rapport de l'un et de l'autre est modulable et doit être choisi en fonction des exigences propres à la compétition. Un autre principe évoque l'interaction dans la performance des capacités physiques et cognitives. Il implique l'interdépendance de ces deux facteurs où l'efficacité réside dans un bon rapport entre chacun d'eux.

Ainsi, l'amélioration de la performance se situe dans un rapport optimal entre la régulation de la charge et les principes de structuration. Voyons maintenant la programmation qui permet l'organisation méthodique et la conduite des principes précédemment discutés.

#### 1.1.1.2 La programmation et la conduite de l'entraînement

La programmation de l'entraînement fixe les grandes lignes directrices que doivent suivre un ou plusieurs sportifs ou une catégorie pendant une période donnée. Thiess, Schnabel et Baumann (1980, p. 237) distinguent différents types de programmation.

L'organisation des entraînements peut se faire selon un programme collectif ou individuel, annuel ou sur plusieurs années, sur un cycle long ou sur une unité d'entraînement. De ce fait, on utilise le terme de macrocycle pour définir une période de séquences d'entraînement de quelques semaines et microcycle pour une séquence hebdomadaire (Egger, 1992, p. 31 ; Metveiev, 1983, p. 85). Pour tous ces programmes de court, moyen ou long terme, l'entraînement doit être structuré en fonction du niveau de performance de l'athlète, des objectifs fixés et avec des moyens précis pour les atteindre.

Ainsi, à long terme, on fixe des limites chronologiques du programme d'entraînement et ses contenus principaux. Pour chaque étapes du programme, on définit les objectifs partiels, les tâches à effectuer et le pourcentage de chacun des éléments constitutifs de la performance. Pour la réalisation de ces tâches, on inscrit les contenus, les moyens et les méthodes utilisés. On établit aussi un calendrier des compétitions et des tests de contrôle (Weineck, 2005, p. 34). L'unité représente la plus petite programmation possible dans le processus d'entraînement. Aussi structurée que les autres programmes, elle se divise la plupart du temps en trois parties : la partie préparatoire, principale et terminale. La partie principale se compose d'exercices qui

permettent de développer ou de consolider la capacité de performance du sportif. Les deux autres parties doivent être pour l'essentiel de leur contenu en relation directe avec la partie principale.

Selon Brack (1993, p. 62), la programmation est le point de départ de tout entraînement dirigé. De ce fait, les objectifs visés et les moyens utilisés doivent être modulables car l'entraînement en temps réel est victime de conditions externes. Il faut donc veiller à ce que le niveau performance acquis soit constamment contrôlé par des méthodes afin de déceler à temps, les écarts entre les valeurs obtenues et les objectifs préalablement fixés. Ainsi, la conduite de l'entraînement peut se définir comme une prise de mesures correctives nécessaires pour atteindre une amélioration optimale de la performance dans l'évolution d'un processus d'entraînement.

Avec ces quelques bases théoriques, il est désormais possible de comprendre le cadre général, les enjeux et la portée du processus d'entraînement pour le jeune sportif de talent. La section suivante tente d'expliquer la complexité de l'entraînement en terme de qualité et de quantité et sa nécessité dans la recherche d'une performance optimale.

## 1.1.2 Le processus d'entraînement pour le jeune sportif de talent

Les performances sportives maximales ne peuvent être atteintes qu'à la condition que les bases nécessaires à cet effet aient été acquises dès l'enfance.

### 1.1.2.1 L'influence psycho-physique de l'enfance à l'adolescence sur les capacités à l'entraînement

De l'enfance à l'adulte, l'humain atteint différents stades de développement rythmés par des transformations métaboliques importantes. Ces fonctionnalités transformées facilitent l'apprentissage de certaines capacités motrices ou cognitives. En d'autres termes, la potentialité d'acquisition de certains facteurs déterminants de la performance sportive dépend de la période où ils ont été entraînés (Durand, 1987, p. 165).

Le jeune sportif se trouve dans ces phases d'apprentissage facilité. Grâce à un important investissement dans le processus d'entraînement, il atteint un niveau de performance optimal. Afin de préciser l'importance de l'entraînement durant cette période, il convient de la séparer en trois phases : le second âge scolaire (qui intervient après l'école primaire), la pubescence et l'adolescence.

Les enfants de 10-11 ans sont concernés par le second âge scolaire. Considérée comme le meilleur âge pour apprendre, cette phase se distingue par une remarquable capacité d'apprentissage de mouvements précis et du développement de la capacité de coordination. Cette tranche d'âge est une période clef pour les capacités motrices ultérieures.

La pubescence ou première phase de la puberté commence vers 11-13 ans et se prolonge jusqu'à 13-15 ans. Les modifications physiologiques occasionnent des perturbations d'ordre à la fois physique et psychique. Malgré un intérêt qui peut être modifié à l'égard du sport, le jeune développe durant cette période une capacité maximale des facteurs de la condition physique tels que la force, la vitesse, l'endurance, la souplesse la coordination. Selon Clarke (1971), les garçons développent une augmentation importante de la force dès l'âge de 12 ans.

L'adolescence ou la deuxième phase de la puberté débute vers 13-15 ans et se termine vers 17-19 ans. Elle se caractérise par un ralentissement de tous les paramètres de croissance et de développement. Cette stabilisation provoque une augmentation de la force et des capacités d'enregistrement de schémas moteurs qui créent des conditions optimales pour l'amélioration de la capacité de performance.

Dans chacune de ces phases évolutives, le jeune talent s'investit dans l'entraînement afin de développer les capacités de performance propre à sa discipline. Durant cette période, il est donc primordial que le jeune sollicite activement tous les paramètres qui conditionnent la performance. L'ignorance de ces phases dites « sensibles » risque d'avoir comme effet que l'obtention de certains facteurs de performance demandent plus tard un effort d'entraînement bien plus considérable.

Cette capacité potentielle d'entraînement se retrouve aussi dans une autre structure évolutive. Le processus d'entraînement à long terme explique l'importance d'une assimilation progressive de l'entraînement.

### 1.1.2.2 Le jeune talent et le processus d'entraînement à long terme

Pour atteindre les performances sportives maximales, le jeune talent doit acquérir graduellement les bases nécessaires dès l'enfance et les spécificités de sa discipline jusqu'à l'adolescence. Ce processus est connu sous le nom de programmation systématique de l'entraînement à long terme. Selon Joch (1992, p. 245), on obtient pour tous les sports, la structuration suivante : entraînement de base général, entraînement de base, entraînement

intensif, entraînement de transition, entraînement à la haute performance.

Le jeune sportif de talent se situe dans le passage de l'entraînement intensifs à celui d'entraînement à la haute performance. Cet entraînement dit de transition couvre généralement une période de deux à quatre ans. Il s'agit là de l'étape la plus dynamique de tout le processus du développement de la performance. Selon Reiss et al. (1993, p. 16) la méthodologie de l'entraînement de transition est caractérisée par certains buts comme l'augmentation des charges de compétition spécifiques, l'augmentation de la capacité de charge de l'organisme ou encore la mise en place claire d'une dynamique de la charge-récupération. Nous pouvons le traduire par une régularisation de la charge et une augmentation des exigences, ce qui implique un investissement plus élevé du sportif envers sa discipline pour atteindre un jour, l'élite.

Ce processus d'entraînement à long terme qui évolue avec le niveau de performance du jeune athlète contient des cycles de phases d'entraînement plus courtes. Celles-ci permettent de périodiser les entraînements de l'année.

### 1.1.2.3 Le jeune sportif de talent et la périodisation

Les exigences de l'entraînement évoluent durant trois phases de développement physique. La période de préparation, de compétition et de transition forment un cycle d'entraînement qui peut se répéter plusieurs fois durant l'année selon la discipline (Matveiev, 1983, p. 54).

Dans le but d'atteindre une forte amélioration de la performance, la période de préparation est consacrée premièrement à un large développement de la condition physique puis au développement spécifique de la discipline avec une augmentation de l'intensité de la charge. Cette période représente une reprise de l'activité physique en vue d'obtenir une capacité de performance optimale durant la future période de compétition. Elle est essentielle à la formation du processus d'adaptation physiologique, psychophysique et technico-tactique.

Pour le jeune sportif, cette reprise peut être difficile et longue selon la discipline. Les fonctions métaboliques n'étant pas encore adaptées à la condition physique optimale, le sportif doit s'entraîner au delà d'un seuil de conservation de la performance. Cela suggère un dépassement de soi pour atteindre les objectifs demandés.

La période de compétition doit stabiliser et développer la forme individuelle optimale obtenue durant la période de préparation (Weineck, 2005, p. 52). Les charges importantes que

représentent les différentes compétitions sont à prendre en compte. La qualité et la quantité des compétitions influencent fortement la tolérance individuelle de la charge d'entraînement. Cette période est la plus dynamique pour le sportif. Rythmé par les compétitions, l'entraînement joue le rôle de rampe de lancement de la performance. Il permet au jeune sportif de compléter sa condition physique et psychique (Matveiev, 1983, p. 132). En qualifiant sa performance durant une compétition, il est en mesure d'observer une lacune et d'y remédier pour la prochaine épreuve.

La performance maximale ne peut être que temporaire d'où l'importance de cycliser l'entraînement. La période de transition correspond à un affaiblissement de la forme sportive qui oblige une réduction du volume et de l'intensité de l'entraînement. Afin d'éviter un abaissement trop rapide de la performance après une période de compétition, on effectue des disciplines compensatoires sous forme de récupérations actives (Weineck, 2005, p. 48). Entre deux périodes de compétition, il est possible d'entretenir un niveau de performance acceptable grâce à une période de transition. De cette manière, le jeune sportif échappe à une trop forte sollicitation pour la discipline en question et évite une nouvelle période de préparation.

La périodisation, les cycles, les charges d'entraînement diffèrent grandement d'une discipline sportive à une autre puisque le calendrier des compétitions n'est nullement le même. Cependant, l'utilité de la compétition est la même pour un footballeur que pour un skieur.

### 1.1.3 La compétition pour le jeune sportif de talent

Qu'elle dure une heure trente ou dix secondes, la compétition sportive sert au développement systématique de la performance. Elle agit aussi sur l'amélioration de l'état d'entraînement du sportif et permet de contrôler l'efficacité de cet entraînement.

La compétition constitue un moyen spécifique d'entraînement qui développe et stabilise la performance sportive. Elle permet notamment d'améliorer des paramètres de performance inexistantes lors des entraînements. Certaines charges physiques et psychiques extrêmes sont exécutées durant certaines épreuves. La possibilité d'observer des techniques et tactiques de l'adversaire apporte une plus grande expérience des compétitions et des capacités d'adaptation à des situations complexes.

Cette capacité de performance acquise grâce à l'entraînement et à l'expérience doit se réaliser

lors des compétitions. Cependant, il existe des facteurs qui influencent fortement la performance durant une compétition. Selon Neumann (1994, p. 49), les facteurs de la performance lors d'une compétition sont la santé, la condition physique, la tactique, le psychisme et l'alimentation. Il s'agit alors d'optimiser ces paramètres, ce qui suppose une préparation complexe de la part du sportif bien avant la compétition.

## 1.2 La santé du jeune sportif de talent

Les bénéfices de l'activité physique ont été largement démontrés (Blair & al., 1996 ; Riddoch & al., 2000). Cependant, il est intéressant de préciser que cette activité physique n'est ni l'égale d'une activité physique soutenue ni celle d'une activité physique soutenue d'un adolescent. Cela implique qu'après toutes activités physiques, le jeune sportif doit avoir une phase de récupération sous peine d'être en surcharge physique et/ou mentale.

La période qui nous intéresse est caractérisée par la puberté qui sous-entend un nombre incalculable de développements corporels et comportementaux. Il convient donc de porter une attention particulière dans plusieurs domaines pour ne pas perturber la santé de l'enfant. "La santé n'est pas uniquement définie par l'absence de maladie mais par un sentiment de bien-être physique, mental et social. " (Cartier, 2008, p. 13)

### 1.2.1 La santé physique

Les exigences supérieures du sport de la relève ne doivent pas perturber la santé physique de l'enfant. Observons donc les points qui nécessitent un intérêt particulier à ce sujet.

Tout d'abord, il y a les besoins primaires. Le fait de se nourrir joue deux rôles principaux durant l'adolescence. A court terme, l'alimentation va compenser les dépenses énergétiques dues à une activité journalière. L'exercice physique de l'enfant sportif comporte une dépense calorique supplémentaire qui doit être remplacée en quantité et en qualité (Van Praagh, 2007, p. 242). En d'autres termes, le jeune athlète doit s'alimenter d'une façon plus exigeante et ce, dans toutes les couches de la pyramide alimentaire. Les besoins en hydrates de carbone, protéines et lipides devront être suffisants, proportionnels à la charge et ajustés selon la forme d'entraînement. En aucun cas, il ne faut négliger l'importance de la ration hydrique et des micronutriments tels que les oligo-éléments et autres vitamines. Wilmore et Costill (2006, p. 342) les considèrent comme particulièrement essentiels au bon fonctionnement de la

récupération. A long terme, l'alimentation agit sur la croissance de l'enfant. En admettant "que l'activité physique exerce une influence favorable sur la croissance et la maturation" (Thiebault & Sprumont, 1998, p. 25), une carence nutritionnelle durant sa période de développement peut freiner considérablement son épanouissement physique. La croissance dépendante d'une alimentation équilibrée implique un intérêt particulier à la bonne gestion des besoins nutritionnels de l'enfant sportif.

Le sommeil joue lui aussi un rôle important pour l'activité physique. Il agit notamment comme un stimulateur de la récupération musculaire. Observons ce processus, détaillé par Rochcongar et Monod (2009, p. 97).

Le sommeil est un cycle composé de deux phases : la phase de sommeil lent (SL) et la phase de sommeil paradoxal (SP). Elles se répètent en alternance. Le SL évolue en quatre temps : celui de l'endormissement, suivi de trois périodes de sommeil plus profond. Les deux derniers temps sont appelés sommeil lent profond (SLP). L'activité physique influence le temps de sommeil et sa profondeur. Le temps du SLP est donc prolongé. C'est justement durant cette phase que les hormones de croissance cellulaire montrent le plus d'activité. Les cellules musculaires se régénèrent, reconstituent leurs stocks d'énergie.

Pour sa santé physique, le jeune sportif doit être à l'écoute de son corps car un entraînement chargé demande plus de récupération et donc plus de sommeil. Négliger cette évidence peut conduire à des fatigues musculaires ou même des lésions importantes.

Toutes les blessures ne sont pas inévitables et cela même en ayant une hygiène de vie irréprochable. Lorsqu'elles arrivent, il faut réagir en conséquence. L'étape première est de mettre un nom sur le mal. Cela permet de faire un premier pas psychologique vers la réhabilitation. Le repos est ensuite primordiale et il faut résister à l'appel de la compétition. La deuxième étape est la prise en charge. Il s'agit de se soigner en ayant le plus de soutien possible. La dernière étape vers la récupération totale correspond à la reprise progressive de l'activité physique et ce jusqu'à la disparition de tous les symptômes. Il ne faut pas hésiter à prolonger l'une de ces étapes lorsque des douleurs apparaissent. C'est ici une question de santé.

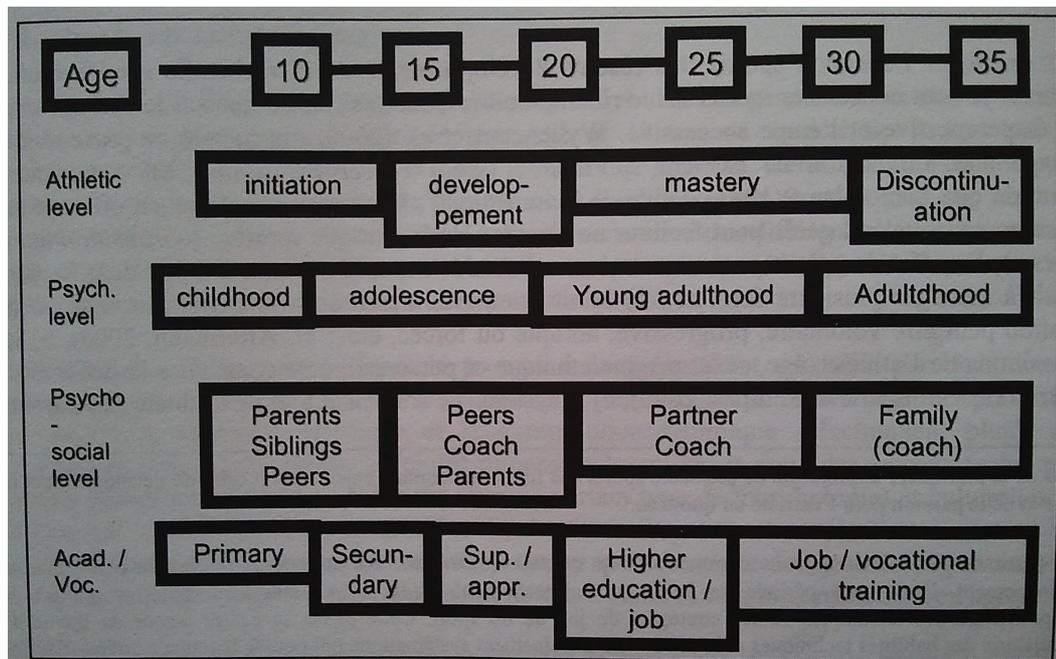
### 1.2.2 La santé mentale et sociale

« Bien dans son corps, bien dans sa tête ». L'activité physique touche également les

dimensions psychique et affective de la santé, mais l'un ne va pas sans l'autre. De la même manière, le jeune sportif est influencé par l'environnement dans lequel il pratique son activité sportive. Les exigences supérieures du sport de la relève ne doivent pas occasionner de dommage à la santé mentale et sociale de l'enfant. Un équilibre entre ces différents domaines est une nécessité pour le bien-être de l'adolescent dans sa pratique sportive.

L'adolescence est une période délicate comme nous l'avons déjà dit. Dépendant de la puberté, elle se développe généralement entre 11 et 16 ans pour les garçons et entre 9 et 14 pour les filles. Biologiquement le corps se développe et cela joue un rôle important dans la pratique sportive. Scolairement, l'adolescent passe de l'école primaire à l'école secondaire. Il évolue dans un nouvel environnement, où les expériences sociales le façonnent. La famille, l'entraîneur et les pairs jouent alors un rôle important de soutien du sportif dans sa pratique.

Le psychologue du sport belge Wylleman (2000) a schématisé l'influence des facteurs bio-psycho-social sur le développement de la pratique sportive. Son modèle permet d'observer une évolution de l'individu étape par étape. A chaque période interviennent différentes sources d'influences qui agissent en permanence sur le pratiquant. Nous allons exposer les facteurs sportifs, biologiques et psycho-sociaux, qui agissent sur l'adolescent et sa pratique sportive grâce aux schéma proposé par Wylleman.



*Illustration 1: Développement de pratique sportive dans le contexte bio-psycho-social (tiré de Wylleman et al., 2000, 147)*

### 1.2.2.1 Influence de l'activité sportive

L'objectif des jeunes talents est d'atteindre le stade dit de maîtrise situé entre 20 et 30 ans. Avant ce stade, l'enfant passe par un stade d'initiations sportives suivi d'une phase de développement. Chaque étape de l'évolution physique et psychique est séparé par une période dite de transition<sup>1</sup>. Nous pouvons observer que la séquence correspondant à l'adolescence se trouve à cheval sur le stade d'initiation<sup>2</sup> sportive et sur celui du développement<sup>3</sup> de la pratique. La transition peut être un passage délicat où le jeune talent doit réussir à gérer certains facteurs comme la charge intensive et répétitive, la nécessité d'un système de soutien, la perte de coéquipiers etc.... Wyllemaan affirment que la clé de la persévérance se trouve dans le respect de cette première transition. Selon eux, il est important que l'enfant se mêle suffisamment longtemps à plusieurs activités sportives avant de se spécialiser dans une discipline unique. De cette manière, la découverte d'autres sports avant l'âge de 10 ans favoriserait plus tard la persévérance et la réussite des jeunes athlètes dans le stade de maîtrise.

Chaque transition par étape, qu'elle soit de niveau athlétique ou psychique, est nécessaire au bon développement du jeune sportif. Elle a une influence sur la formation physique et mentale de l'athlète. La réussite et la persévérance de l'adolescent résident dans le respect de ces différents stades d'évolution.

### 1.2.2.2 Influence des facteurs biologiques

La période de mutation physiologique de l'adolescence se caractérise par une croissance des différents éléments corporels (croissance osseuse, morphologique et dans la composition corporelle) ainsi que par une maturation sexuelle (Van Praagh, 2007, pp. 2-7). A chaque discipline correspond une morphologie idéale de sportif. Le basket et le foot ne sélectionnent pas les mêmes morphotypes tout comme la gymnastique artistique et la natation. La puberté peut donc influencer le processus de développement du sportif en n'allant pas en direction de la catégorie idéale. Le danger peut survenir lorsque l'adolescent semble vivre négativement une précocité dans sa maturation ou au contraire un développement physique retardé. A ce

---

1 Schlossberg (1981) définit la période de transition comme « *un événement ou un non-événement qui a comme effet la modification des représentations de soi et du monde et qui exige un changement également dans ses propres comportements et ses relations* » p.5.

2 La phase d'initiation, qui va de 5 ans jusqu'à 12-13 ans, décrit les premiers pas des jeunes sportifs dans la pratique du sport de compétition.

3 La phase de développement, qui va de 12 ans jusqu'à 16 ans, est concerné par la spécialisation du jeune dans une activité sportive. Le sportif est guidé par un entraîneur pour l'apprentissage des techniques et des stratégies du sport.

moment-là, l'inadéquation de la corpulence avec le discipline sportive peut conduire à des choix ou à des comportements qui ne conviennent pas à l'adolescent.

La maturation physique précoce peut être perçue comme un inconvénient, surtout chez les filles. Dans le cas de la danse classique par exemple, Piffaretti (2006, p. 29) soulignent que les sportives ayant un développement physique précoce risquent d'avoir une estime d'elles-mêmes diminuée car, pour des raisons techniques et culturelles, ces disciplines esthétiques ne valorisent guère les caractères féminins. Au contraire, la précocité peut représenter un avantage dans des disciplines qui mettent l'accent sur la taille et la force. Côté et al. (2007, p. 194) retrouve d'ailleurs ce phénomène que nous appelons « Relative Age Effect » (RAE), dans la supériorité du nombre de jeunes sportifs qui sont nés en première partie d'année au sein d'une même équipe.

Tous ces facteurs biologiques sont à prendre en considération lors de l'évolution de l'adolescent en tant qu'espoir athlète.

### 1.2.2.3 Influence des facteurs psycho-sociaux

Intéressons nous maintenant à l'influence des facteurs psycho-sociaux sur le jeune sportif de talent. En effet, celui-ci possède un vaste réseau social. De la famille à l'entraîneur en passant par les amis et coéquipiers, il entretient des relations avec de nombreuses sources d'influences dont l'impact se modifie selon les stades d'apprentissage. En reprenant le schéma de Wylleman, on observe durant l'adolescence une évolution des émetteurs d'influence psycho-sociale.

En phase d'initiations sportives, la famille joue le rôle de modèle sportif. Les parents, puis les frères et soeurs, sont les figures centrales pour l'enfant et sa discipline. Entre 7 et 10 ans, les études (Moore & al, 1991 ; Greendorfer, 1992 ; Brustad, 1993) confirment que l'influence des parents est importante en tant qu'agent de socialisation au sport pour leurs enfants. Par leurs encouragements, les parents peuvent avoir un effet positif sur la poursuite du sport de compétition. Cependant, la manière de communiquer a son effet. Une recherche sur le soutien des jeunes sportifs (Wuerth, 2001) révèle que l'appui émotionnel de la part de leurs parents reste la forme d'aide la plus appréciée, alors que la pression psychologique et le conseil technique leur déplaisent.

La pratique sportive soutenue influence, bien entendu, l'enfant mais aussi tout le système familial. L'entourage doit assumer plusieurs modifications internes pour éviter l'abandon

prématuré d'une pré-carrière. Un intérêt et une attention particulière en termes de soutien psychologique est demandé de la part des parents pour le sport de leur enfant (Joch, 1992, pp-317-327). Ceux-ci doivent encourager l'adolescent et le soutenir dans ses propres décisions sportives. Ils doivent aussi assumer la pratique de leur enfant en termes de soutien financier sans toutefois porter atteinte à l'équilibre familial. Ainsi, la famille devrait s'impliquer suffisamment pour exercer un effet positif sur la motivation et le plaisir de l'enfant, mais pas de manière excessive. Au stade du développement sportif de l'adolescent, elle devra accepter et faciliter le passage d'influence des parents vers l'entraîneur, voire vers les pairs.

D'après le schéma de Wylleman, c'est non l'entraîneur mais les pairs qui posséderaient une influence plus importante sur le jeune sportif durant l'adolescence. De la troisième position en tant qu'influents au stade d'initiation, ils passent à la première place au stade de développement. En effet, le besoin naturel de se socialiser prend tout son sens lorsque l'enfant entre dans un nouveau cercle scolaire. Être bon dans le sport est une qualité perçue par les adolescents comme légitime pour être reconnu parmi le groupe d'amis. Faire parti d'un groupe « espoir » dans un sport, de privilégiés, apporte à l'adolescent un certain statut social d'acceptation. L'influence des amis d'école est donc, pour la majorité des cas, positive, car le sportif est reconnu et bien aimé (Chase & Dummer, 1992).

Cependant, la première source d'influence pour le sportif et sa pratique sportive ne se trouve pas à l'école mais dans la relation d'amitié qui le lie avec les autres sportifs, ses coéquipiers. Cette influence est associée au phénomène d'appartenance, plus fort que l'acceptation. Les sportifs partagent une relation forte, soudée par des valeurs telles que la similarité, l'intimité, la capacité à résoudre des conflits, la loyauté et la camaraderie (Weiss, 2001). Ces différentes dimensions de l'amitié entre pairs ont un effet positif sur la motivation à continuer sa discipline (Weiss & Chaumeton, 1992).

L'entraîneur a lui aussi une relation fondamentale avec l'adolescent et sa pratique sportive. Son influence se transmet au travers de ses comportements, de ses attitudes et de ses objectifs. Il doit donc encourager par son propre exemple les valeurs liées à une éthique sportive. Ainsi, un entraîneur peut privilégier le plaisir à la victoire ou le travail à la compétition.

Richard (2013, p. 42) distinguent deux comportements où le sportif oriente sa motivation vers des objectifs différents. Lorsque le but de l'athlète est de maîtriser une habileté particulière par le travail, nous parlons de motivation orientée vers la tâche. Lorsque le but de l'athlète est de se mesurer à un autre, nous parlons de motivation orientée vers l'ego. Les études affirment que

les sportifs orientés vers la tâche ou la maîtrise ressentent de façon plus efficace une auto-satisfaction et de la confiance en soi. Tandis que les athlètes orientés vers l'ego sont conditionnés par la façon dont ils se comparent aux autres et ne dépendent pas de critères d'amélioration d'objectifs.

Pourtant, se mesurer à autrui ou désirer la victoire n'est pas un mal en soi. L'entraîneur devrait privilégier d'abord des valeurs où le sportif oriente sa motivation vers la tâche tout en présentant les caractéristiques positives d'une motivation orientée vers la compétition.

L'entraînement doit lui aussi comporter des buts alimentés par des motivations saines. Le climat ou l'environnement peut lui aussi être orienté vers l'une ou l'autre direction. C'est pourquoi, l'entraîneur, responsable de la formation de la discipline sportive, a une influence sur la manière de concevoir la réussite dans un sport. Il peut donc promouvoir un climat d'apprentissage orienté vers la maîtrise où les athlètes reçoivent un renforcement positif lorsqu'ils travaillent dur, réalisent des progrès ou font preuve de coopération en aidant leurs camarades. Il peut aussi instaurer un climat orienté vers la compétition où les athlètes pensent qu'une mauvaise performance sera sanctionnée et que la compétition au sein même de l'équipe est encouragée. Epstein (1989) et Treasure et Roberts (1995) affirment qu'un climat de maîtrise est essentiel au développement de la confiance en soi et de la motivation intrinsèque des jeunes sportifs.

Du point de vue de la psychologie du sport, la combinaison qui devrait produire les plus hauts niveaux de performance, de satisfaction personnelle et de plaisir pour le jeune sportif serait une orientation vers la tâche et vers l'égo dans un climat de maîtrise.

En conclusion, le réseau social qui entoure le jeune athlète s'étend avec la pratique sportive. L'adolescent est alors plus ou moins influencé par des sources, des fréquentations. Ces facteurs doivent avoir un résultat positif sur le sportif. Il convient donc d'obtenir le meilleur environnement psycho-social, nécessaire à l'épanouissement du jeune dans sa pratique sportive. Il faut ainsi éviter toutes situations négatives qui poussent parfois les jeunes à l'abandon.

### 1.2.3 L'abandon prématuré du sport de compétition

Nous avons vu que la santé influence la pratique sportive et inversement. La forme athlétique et mentale définissent parmi de nombreux facteurs, la capacité à persévérer et à réussir dans

sa discipline. Voyons quels sont ces facteurs psychiques et physiques qui influencent l'abandon du sport de compétition.

L'abandon sportif est défini par l'arrêt prématuré du sport de compétition pour des causes diverses. Les recherches mentionnent plusieurs raisons qui poussent les individus à abandonner leur discipline : raisons d'ordre psychologique, physique, sportif, logistique ou encore social-relationnel. Il faut savoir que l'abandon du sport de compétition ne doit pas toujours être considéré par l'entourage comme un échec. L'adolescent est capable d'analyser les coûts et les bénéfices relatifs à son activité sportive soutenue. Cependant, il est parfois contraint, victime des circonstances, de quitter sa pratique. De part la diversité des raisons qui poussent les jeunes à abandonner le sport de compétition, la littérature spécialisée (Gould, 1987; Petichkoff, 1996) a identifié trois types d'arrêt sportif : les abandons volontaires, les abandons involontaires et les abandons passifs.

Le désengagement du sport de compétition totalement assumé par le jeune est appelé l'abandon volontaire. Dans ce cas, la décision prise par le sportif prévoit que le passage du sport de compétition à une autre activité se déroule dans des conditions favorables (Ogilvie & Taylor, 1993 ; Alfermann, 2000). Selon Durand (2006), le souhait d'explorer d'autres sports ou hobbies « *qui ressemble à un tâtonnement actif* » (p.33), est fréquent chez les jeunes adolescents et caractérise l'abandon volontaire. Les raisons sont dites internes car elles obéissent à un processus lucide de quantification de plaisir.

Les abandons involontaires consistent en un désengagement forcé du sport de compétition. L'adolescent est dans l'incapacité de poursuivre son but sportif suite à des contraintes majeures. Les raisons qui provoquent l'arrêt de la discipline sont liés à des événements hors du contrôle direct du jeune et sont dites extérieures. Le fait de subir une grave blessure qui empêche la pleine reprise de la pratique sportive intensive en temps voulu est une cause. L'incompatibilité du sport avec d'autres obligations extra-sportives (formation secondaire, apprentissage) est une autre raison qui peut justifier un arrêt involontaire. Les abandons de ce type peuvent être accompagnés de réactions psychologiques négatives (peur, découragement, sentiment de solitude, doutes) qui nécessitent un suivi plus soutenu (Ogilvie & Hove 1982).

L'abandon passif est caractérisé par un arrêt du sport de compétition suite à des expériences négatives qui progressivement, épuisent physiquement et mentalement, le jeune sportif. Bien qu'il tienne profondément à son sport, l'adolescent se désinvestit de son activité et perd son impression d'efficacité (Maslach & Jackson, 1984). Cette dévalorisation de soi, qui peut

conduire au *burn-out*<sup>4</sup> peut avoir comme raisons une surcharge d'entraînement, une impression de stress trop élevée ou à cause d'une mauvaise relation avec l'entraîneur. L'abandon passif épuise les ressources du sportif qui ne ressent plus aucun plaisir à pratiquer sa discipline.

Parmi ces arrêts prématurés, un seul peut être considéré comme une expérience positive pour l'adolescent, il s'agit de l'abandon volontaire. Il constitue certes, un arrêt de la discipline sportive mais qui n'as pas engendré de « dégâts » au sens psychique ou physique du terme. Au contraire, l'abandon passif est connoté fortement négativement du fait que le jeune se trouve complètement dégoûté par son sport et tout ce qui s'en rapporte. Cette expérience sportive représente de la souffrance, des situations stressantes pour l'adolescent allant jusqu'à inhiber l'envie de poursuivre une nouvelle activité. L'abandon involontaire est comme l'abandon passif, négatif, en ce sens qu'il n'a pas comme origine la décision personnelle du jeune athlète.

Les différentes sources d'influence dont nous avons parlé dans les paragraphes précédant le thème de l'abandon jouent un rôle sur le jeune sportif et sa pratique. L'entourage doit avoir comme but le soutien du jeune athlète dans ses choix et ses motivations. Leur rôle est aussi de tout mettre en oeuvre afin de diminuer les causes d'abandons prématurés, involontaires et passifs du sport de compétition.

Les obligations scolaires d'une formation secondaire ou supérieure peuvent être une cause d'abandons involontaires du sport de compétition chez certains sportifs. La charge d'une formation supérieure à choix ne permet plus de concilier équitablement le sport de compétition et les études formatrices. En ce qui concerne le cycle d'orientation, peu d'auteurs en Suisse se sont consacrés à l'étude de la compatibilité entre sport et secondaire I. Notons tout de même la thèse de Piffaretti (2006) sur l'abandon du sport de compétition chez les jeunes des classes « Sport et Danse » du canton de Genève.

Dans le prochain chapitre, nous allons nous intéresser à l'importance de la scolarité obligatoire dans l'épanouissement et le développement de l'adolescent au cycle d'orientation du canton de Fribourg. Ensuite, nous nous efforcerons d'établir la proportion de la charge scolaire dans la vie d'un jeune sportif de talent qui ne bénéficierait d'aucune structure de coordination sport-étude. Enfin, nous serons en mesure d'évaluer la compatibilité entre l'activité sportive soutenue d'un adolescent et sa formation scolaire au cycle d'orientation dans le canton de Fribourg.

---

4 « Burn-out » signifie ici : un épuisement progressifs des énergies physiques et psychiques. (Gould, 1993)

## 2 L'investissement du jeune sportif de talent dans la scolarité obligatoire

Dans une Suisse fédéraliste et plurilingue, l'éducation obligatoire est en premier lieu du ressort des 26 cantons. Le système éducatif fribourgeois<sup>5</sup> comprend les degrés et domaines scolaires suivants :

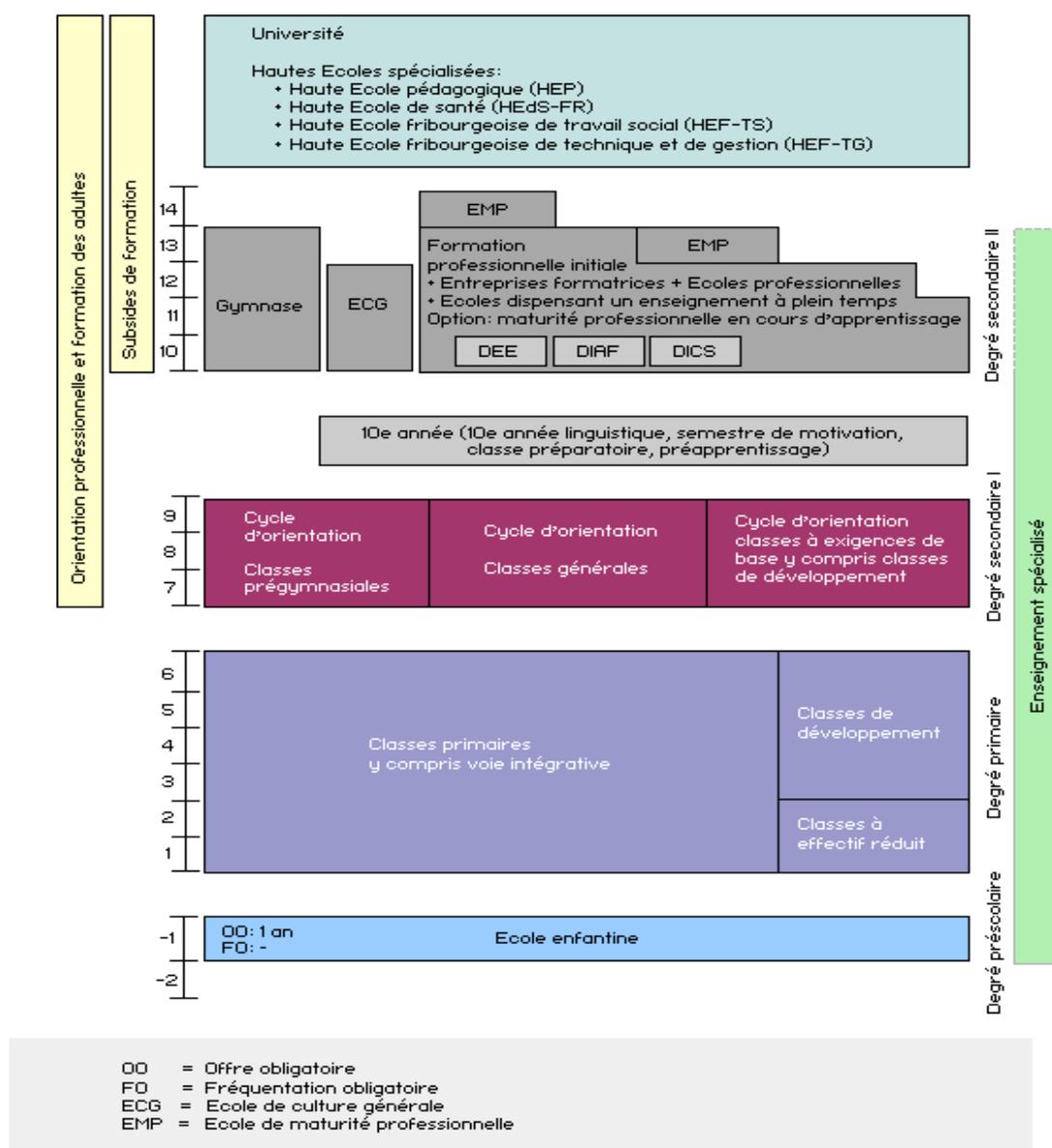


Illustration 2: Le système d'enseignement des deux parties linguistiques dans le canton de Fribourg (tiré du site internet de l'Etat de Fribourg).

Notre intérêt va se porter principalement sur le degré du secondaire I. Appelé le Cycle d'Orientation, cette formation débute après que l'élève a acquis sa sixième année primaire vers l'âge de 12 ans. L'enfant y évolue jusqu'à la neuvième année où il aura atteint

<sup>5</sup> Schéma du système d'enseignement dans le canton de Fribourg. Consulté le 20 mai 2013. Disponible sur: [http://www.fr.ch/senof/fr/pub/enseignement/schema\\_enseignement.htm](http://www.fr.ch/senof/fr/pub/enseignement/schema_enseignement.htm)

approximativement l'âge de 16 ans. Nous rappellerons d'abord l'importance de cette phase de la scolarité obligatoire en ce qui concerne l'épanouissement et le développement personnel de l'élève et dans l'acquisition essentielle d'éléments culturels pour sa future formation. Puis, nous allons tenter de dresser l'environnement général du secondaire I en terme d'organisation hebdomadaire d'un sportif de talent qui ne bénéficierait d'aucune structure de soutien cantonal.

## 2.1 Le secondaire I : entre formation et éducation

Le cycle d'orientation est obligatoire. Cette dernière étape scolaire doit permettre à l'adolescent de se constituer un bagage culturel varié pour choisir sa future voie professionnelle. Pour assurer cette mission, l'Ecole publique intègre des tâches d'éducation et d'instruction permettant à tous les élèves d'apprendre, et d'apprendre à apprendre afin de devenir aptes à poursuivre leur formation tout au long de leur vie.

### 2.1.1 Le cycle d'orientation en tant que formation élémentaire

Le Plan d'Etude Romand (PER<sup>6</sup>) ainsi que le Lehrplan 21 (LP21<sup>7</sup>) représentent le programme de compétence à acquérir tout au long du développement scolaire de l'élève, de la première année primaire à la troisième année du secondaire I. A terme, l'adolescent accède à une certaine culture générale grâce aux diverses matières abordées telles que les langues, les mathématiques et les sciences de la nature, les sciences humaines et sociales, le domaine des arts, du corps et du mouvement. Celles-ci permettent à l'adolescent d'accueillir sa future formation avec tout l'acquis nécessaire.

Chaque type de classe a pour but de favoriser la transition des élèves vers une étape professionnelle. Les unes préparent les élèves à poursuivre leurs études dans les collèges cantonaux en vue d'accéder à l'université tandis que d'autres les préparent aux divers apprentissages ou à d'autres types d'écoles. La force du système scolaire se trouve dans sa capacité à tirer des passerelles entre les formations. Ainsi, l'élève qui montre un potentiel et qui répond aux exigences peut changer de type de classe. Cette possibilité reste présente tout

---

6 Le Plan d'Etude Romand. Consulté le 15 mai 2013. Disponible sur:  
<http://www.plandetudes.ch/web/guest/declaration-ciip>

7 Lehrplan 21. Consulté le 15 mai 2013. Disponible sur:  
<http://www.lehrplan.ch/>

au long des futures formations. En effet, l'élève motivé n'est pas voué à faire des études si sa passion est autre. La création de passerelles entre les écoles de niveaux différents rend aussi possible la situation inverse.

### 2.1.2 Le cycle d'orientation comme environnement essentiel à l'épanouissement personnel

L'environnement du cycle d'orientation, dans lequel l'élève évolue, transmet des valeurs sociales qui sont difficilement reproductibles.

Le cocon que l'enfant avait construit pendant environ six ans autour de son école primaire est à réorganiser. Son professeur, ses camarades de classe, sa cour de récréation et son chemin menant à l'école ont changé. L'enfant doit complètement s'adapter à un nouvel établissement scolaire. Le cycle d'orientation diffère de l'école primaire par son lieu, par le moyen de déplacement qu'il suscite, par sa dimension ainsi que par le nombre de professeurs et d'enfants. Tous les élèves sont contraints de respecter les règles de vie en communauté. Année après année, ils rencontrent des personnalités particulières et créent des amitiés diverses. L'influence de ces groupes d'amis est essentielle à la socialisation et au développement de différentes facultés. L'adolescent se familiarise avec le sens de la responsabilité à l'égard de soi-même et d'autrui.

Cet environnement riche en expériences pratiques est essentiel au développement de la personnalité de l'adolescent. En tant que dernier établissement de la scolarité obligatoire, le cycle d'orientation apporte à l'élève les facultés d'adaptation nécessaires pour la suite de son parcours.

## 2.2 La scolarité au secondaire I d'un jeune sportif de talent

Le canton de Fribourg dispose de 13 cycles d'orientation de langue française et de 8 *Orientierungsschulen* de langue allemande. Un cycle d'orientation peut rassembler de 300 à 1000 élèves au sein d'un même établissement scolaire. Les élèves y évoluent au minimum trois années avant de commencer une formation professionnelle ou supérieure. En règle générale, trois types de classes (prégymnasiale, générale et exigences de base) permettent aux élèves d'acquérir les apprentissages fondamentaux selon leur rythme et de suivre un programme selon leur capacité.

## 2.2.1 Organisation scolaire hebdomadaire

L'apprentissage des matières se fait par périodes et s'organise sur une semaine de 5 jours. Une période dure entre 45 et 55 minutes selon le cycle d'orientation. Hebdomadairement, les élèves ont 32 périodes en première année et 34 périodes en troisième année. Les cycles d'orientation ont l'autorité d'organiser, de la meilleure manière possible, les périodes d'une journée. Celles-ci doivent se coordonner à la fois avec les disponibilités que lui offrent l'établissement scolaire (nombre de salle, absence de cafétéria, etc...), et avec les dispositions externes de l'école (transports publics). Ceci dit, les cycles d'orientation prévoient en règle générale, quatre périodes le matin et trois, l'après-midi ou cinq périodes le matin et deux, l'après-midi.

Pour se rendre compte de la charge scolaire hebdomadaire d'un adolescent, il est important d'observer un planning concret. Voici la grille horaire d'un élève d'une classe générale de troisième année d'un cycle d'orientation fribourgeois de la partie francophone. Les branches scolaires se partagent les périodes d'enseignement de la façon suivante :

Tableau 1  
*Branches et périodes d'enseignement d'une classe de 3<sup>ème</sup> année pour le cycle d'orientation fribourgeois (tiré de Rey, F., Gurtner, L. (2007, 10).*

Matières	Branches	Périodes
Langues	Français	6
	Allemand	3
	Anglais	3
Mathématiques	Mathématiques	5
Branches générales	Histoire / Géographie	3
	Sciences	2
	Economie familiale	2
	Ethiques et cultures religieuse	1
	Instruction religieuse	1
	Education à la citoyenneté	1
Education artistique	Activités créatrice	1/3
	Arts visuels	1/3
	Education musicale	1
Education physique	Education physique	3
Cours à options	Approche de l'image, des médias, de l'informatique	1/3
	Initiation à l'économie ou dessin technique	2
	<b>Total hebdomadaire</b>	<b>34</b>

Reprenons les différentes branches scolaire de cet élève et observons son horaire hebdomadaire. Les périodes grises représentent les instants « libres » de l'adolescent.

Tableau 2  
*Grille horaire d'une classe de 3ème année d'un cycle d'orientation francophone.*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00-08h50	Mathématiques	Français	Allemand	Allemand	Allemand
08h50-09h40	Histoire Géographie	Arts visuels	Histoire Géographie	Education musicale	Mathématiques
Pause					
10h00-10h50	Français	Etude	Economie familiale	Science	Français
10h50-11h40	Ethique	Histoire Géographie	Economie familiale	Anglais	Anglais
Pause					
13h20-14h05	Anglais	Education à la citoyenneté	Français	Mathématiques	Education Physique
14h05-14h55	Mathématiques	Instruction religieuse	Dessin technique	Français	Education physique
14h55-15h40	Mathématiques	Science	Dessin technique	Français	Education physique

Après avoir visualisé l'emploi du temps scolaire de notre élève fictif, nous ne pouvons dresser qu'une image relative de l'investissement lié aux cours. Il faut évidemment considérer quelques points qui influencent la charge scolaire.

Les devoirs sont un facteur déterminant. Il est cependant difficile de quantifier la charge hebdomadaire des exercices à effectuer en dehors des heures de cours, notamment par le fait que la charge dépend d'une branche à une autre, de l'enseignant mais aussi du but du devoir en question. En effet, la durée d'un devoir n'est pas la même s'il s'agit d'une préparation d'examen, d'une acquisition de vocabulaire ou d'une courte lecture. Selon les directives du cycle d'orientation (Rey, F., Gurtner, L. (2007, 15), on peut considérer comme normal de passer au moins une heure par jour à faire ses devoirs.

Un autre facteur à ne pas négliger dans planning hebdomadaire d'un élève est la durée du déplacement qui relie le domicile à l'école. A nouveau, nous sommes dans l'incapacité de donner une durée concrète en ce qui concerne le trajet domicile-maison. Nous pouvons toutefois donner une fourchette de 5 à 40 minutes pour rejoindre l'un ou l'autre lieu. Cette durée, qui peut demander plusieurs moyens de transports (vélo, bus, train, voiture), peut varier de 1 à plus de 20 kilomètres. D'un point de vue organisationnel et pécuniaire, il faut avouer l'avantage considérable pour un adolescent et sa famille d'habiter à deux pas de l'école.

## 2.2.2 Organisation sportive hebdomadaire

Imaginons maintenant que notre élève est un sportif talentueux qui pratique son sport favori à raison de quatre fois par semaine, sans compter qu'il est en compétition une après-midi par weekend. Il habite à 10 kilomètres de son école et évolue au sein d'une association cantonale qui se trouve à 10 kilomètres de son domicile.

Observons son horaire hebdomadaire relatif à sa pratique sportive.

Tableau 3  
*Planning d'entraînement hebdomadaire d'un jeune sportif de talent*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15h40 Fin des cours					
15h50-16h10 : Trajet vers le domicile / bus	X	X	X	X	X
16h30-16h45 : Trajet vers le lieu d'entraînement / voiture	X	X		X	X
17h00-18h30 : Entraînement	X	X		X	X
18h45-19h00 : Récupération-douche	X	X	X	X	X
19h00-19h15 : Retour à la maison / voiture	X	X		X	X
19h30-20h00 : Souper en « famille »					
20h00-21h00 : Devoirs	X		X	X	
?					

L'exemple proposé correspond à un élève dont la discipline sportive prévoit des entraînements très réguliers. Toutes les disciplines sportives ne disposent pas d'un planning aussi idéal. Le manque d'infrastructures contraint certaines associations à composer et à chercher une solution plus appropriée.

En additionnant l'horaire scolaire et le planning sportif, nous remarquons ce qui suit.

Un élève qui pratique une activité sportive soutenue adopte un style de vie qui lui permet peu de liberté. En effet, une journée standard débute à 07h et se termine à 21h, entrecoupée d'environ 150 minutes d'oisiveté qui concernent généralement les repas. Nous pouvons alors observer qu'en ne bénéficiant d'aucune structure d'allégement horaire, un adolescent de 16 ans, pratiquant un sport de compétition de haut niveau, accumule des journées de plus de 10 heures.

La question de la santé (1.2), pourrait être à nouveau évoquée. La charge scolaire et sportive devient beaucoup trop conséquente pour l'adolescent. Il doit consacrer autant d'effort à l'école qu'un autre élève en ayant en plus, une activité sportive reconnue et prometteuse qui lui demande d'importants investissements. La comptabilité entre l'une ou l'autre sphère ne peut

être envisagée qu'avec un élève très motivé, doué de volonté, de capacités d'adaptation et de facilités scolaires. Mais ce n'est pas tout. Dans la grande majorité des cas, l'activité sportive demande un soutien extérieur. Nous parlons ici de l'investissement de l'entourage en terme d'organisation, de financement, de déplacements et de soutien.

Face à de nombreuses contraintes, scolaires ou sportives, certains élèves peinent à s'épanouir pleinement dans les deux sphères. Ils ne vivent leur rêve qu'à moitié en démontrant pourtant un réel potentiel de réussite dans les deux organismes.

Nous avons vu l'importance de l'investissement à l'entraînement et en compétition (1.1) dans l'augmentation de la capacité de performance de l'athlète. Les différentes charges d'entraînement sont calculées afin que le sportif développe le maximum de ses capacités physiques et psychiques. Durant la période de l'adolescence, la diminution de cette charge aurait comme but de freiner voir de stopper l'augmentation de la performance. Avec cette mesure, l'objectif pour l'adolescent de se voir un jour évoluer dans l'élite ne peut être envisagé.

### 2.3 La nécessité d'un programme adapté

Les chapitres précédent nous ont permis de rappeler le rôle important du cycle d'orientation dans l'acquisition de compétences élémentaires et dans le développement de la personnalité de l'enfant. Ensuite, nous avons pu nous rendre compte de la charge que représente la scolarité au secondaire I pour un jeune sportif de talent sans structure de soutien.

Il faut se rendre à l'évidence de la difficulté pour un adolescent de concilier son sport et ses études. D'une part, nous ne pouvons demander à un adolescent d'assumer complètement sa formation scolaire tout en exigeant de sa part un entraînement quasi quotidien nécessaire à sa progression sportive. D'autre part, selon le planning horaire que nous avons évalué aux deux points précédents (2.2.1, 2.2.2), il nous paraît tout simplement inopportun pour un enfant d'accomplir une journée aussi chargée.

Pour ces adolescents et leur famille, la question n'est pas de choisir entre école ou sport puisque la scolarité est obligatoire jusqu'à la fin du secondaire I. L'objectif est de trouver la meilleure configuration possible entre sport et scolarité. L'un ne doit pas pénaliser l'autre. L'association des deux domaines doit permettre à l'adolescent de s'épanouir pleinement dans le milieu scolaire et de progresser de façon optimale dans sa discipline sportive pour espérer atteindre l'élite dans le futur.

Aujourd'hui, en Suisse, la création de classes spéciales pour sportifs à l'intérieur de l'institution scolaire fait partie des importants investissements visant à la promotion d'une relève sportive suisse. Il nous semble important de comprendre l'évolution de cette prise de conscience en faveur du soutien sportif en Suisse. Ensuite, nous allons analyser les structures mises en place par Swiss Olympic à travers un concept de promotion ambitieux.

### 3 Approche historique et politique suisse au sujet de l'encouragement au sport

En 1970, le sport est enfin reconnu comme faisant partie intégrante de l'éducation. La loi qui encourage la gymnastique et les sports en tant que tâches d'importance nationale, ne prend plus seulement en compte les intérêts de la défense<sup>8</sup>, mais encourage aussi la promotion de la santé publique.

Trente années plus tard, lors de la révision de la Constitution de 1999, de nouvelles tâches sont réparties entre les départements de l'Office Fédéral. L'Office Fédéral du Sport (OFSP) est intégré au Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

Face à l'importance croissante du sport dans sa contribution à la santé publique, au développement global de l'individu - notamment de ses capacités cognitives, de sa socialisation et de son intégration - le Conseil fédéral se dote le 30 novembre 2000 d'un plan de politique sportive<sup>9</sup> détaillé. Cinq champs d'action constituent les repères de la politique du sport du Conseil fédéral. L'un d'eux, prévoit d'« améliorer les conditions cadres pour les jeunes talents et pour le sport d'élite ». Cet objectif remédie au manque de coordination dans la promotion de la relève sportive des années précédentes et montre un intérêt dans le soutien des jeunes athlètes de talent en Suisse.

#### 3.1 La nouvelle loi sur l'encouragement au sport

Le 11 novembre 2009, le conseil fédéral suisse décrète que la loi fédérale encourageant la gymnastique et les sports nécessite une révision complète. En effet, le sport occupe une place toujours plus importante dans la vie de la population suisse et de nouvelles mesures sont nécessaires dans la défense et la promotion du sport. Partant du mandat constitutionnel relatif à l'encouragement du sport (art. 68 Cst.), la nouvelle « loi sur l'encouragement du sport »<sup>10</sup> fixe les principes, les conditions et les modalités de l'encouragement de la confédération.

8 En Suisse, l'intérêt pour le sport remonte au XIX<sup>ème</sup> siècle. La gymnastique est dispensée afin de préparer les jeunes hommes au service militaire. Les menaces de la seconde guerre mondiale imposent certaines mesures pour améliorer l'aptitude au service militaire. La création de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport (EFGS) à Macolin date de 1944. Une première ordonnance sur l'encouragement à la gymnastique et aux sports est écrite trois ans plus tard. Les objets concernant le sport sont tous rattachés au Département militaire fédéral (DMF) jusqu'en 1984 où ils sont transférés dans le Département fédéral de l'intérieur (DFI). (Eichenberger, 1994)

9 Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse, publié sur le site Internet de l'OFSP à l'adresse suivante : [www.baspo.admin.ch/internet/baspo/fr/home/themen/sport\\_und\\_politik.html](http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/fr/home/themen/sport_und_politik.html)

10 L'Assemblée fédérale a adopté le projet de la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique le 17 juin 2011, vu l'art. 68 de la Constitution fédérale et le message du Conseil fédéral du 11 novembre 2009. Cette loi est appliquée depuis octobre 2012. (Germanier, J-R., 2011).

Les changements proposés au sujet du Sport de compétition concernent la gestion des prestations de soutien de la Confédération sur des bases légales claires. Celle-ci se réfère d'une part au sport d'élite et, d'autre part, à l'encouragement de la relève dans le sport de compétition à titre d'investissement dans des carrières potentielles de sportifs d'élite. La Confédération apporte son soutien dans le développement du sport d'élite et de la relève en allouant des contributions aux fédérations sportives nationales, en encourageant la relève au sein du programme J+S ou encore en soutenant la formation des entraîneurs (Giger, 2010, 9). Cependant, elle met en avant le rôle primaire des fédérations et des clubs quant à l'encouragement du sport d'élite et de la relève dans le sport de compétition. La Confédération, avec l'aide des cantons et des communes, ne jouerait donc qu'un rôle secondaire dans le soutien des jeunes athlètes suisses.

## 3.2 Swiss Olympic

Créée en 1997 à la suite d'une fusion de l'Association suisse du sport (ASS) et du Comité olympique suisse (COS), Swiss Olympic intègre en simultanément le Comité national pour le sport d'élite (CNSE). Elle est à la fois le Comité National Olympique et l'Association faitière des fédérations sportives suisses qui représente les disciplines sportives olympiques et non olympiques.

Depuis 2006, un « accord de coopération pour la promotion du sport en Suisse » partage et fixe les tâches qui résultent de l'OFSP et de Swiss Olympic. En ce qui concerne le domaine du sport de performance de la relève et du sport d'élite, Swiss Olympic reçoit le rôle de dirigeant et l'OFSP celui de support.

### 3.2.1 Concept du sport d'élite suisse

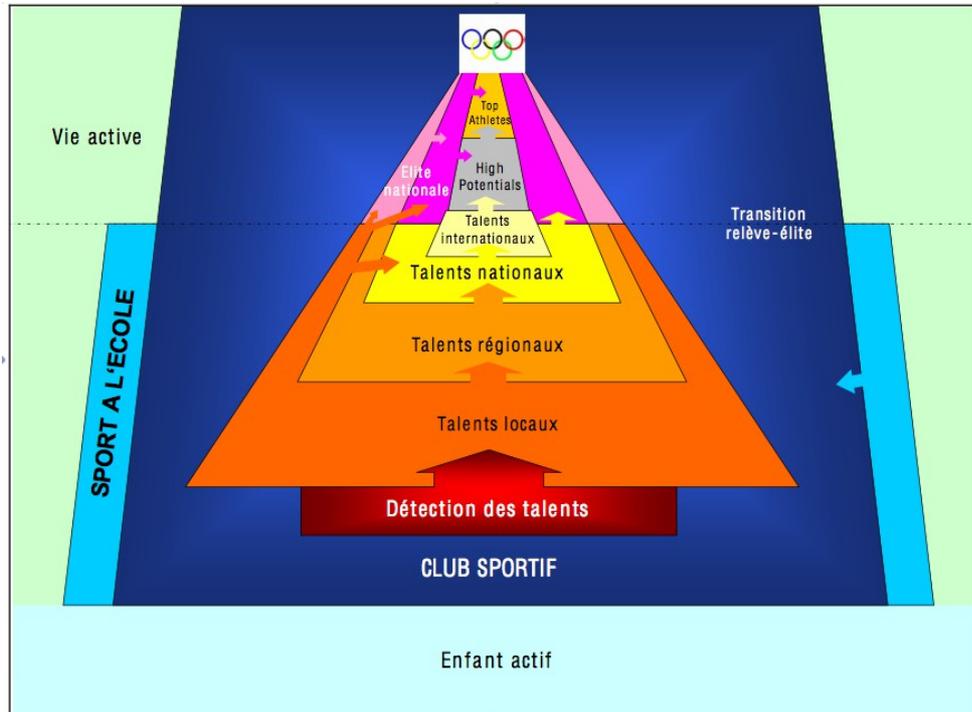
Suite à cet accord, le Conseil exécutif de Swiss Olympic a rédigé l'année suivante, un « Concept du sport d'élite suisse » (Giger, M-A. 2010) qui doit permettre d'améliorer, premièrement, la proximité des fédérations membres avec les sportifs et, deuxièmement, la rentabilité et l'efficacité du sport suisse. Dans son concept, Swiss Olympic propose donc un programme structuré de promotion du sport d'élite et du sport de la relève afin de développer le potentiel de réussite pour voir la Suisse fêter des victoires dans des compétitions sportives internationales. En effet, Swiss Olympic a des objectifs ambitieux tels que classer la Suisse parmi les 8 meilleures nations aux Jeux Olympiques d'hiver et parmi les 25 meilleures nations

aux Jeux Olympiques d'été (Gigger. 2010, 12). Afin d'atteindre ces buts, les sportifs doivent être formés de manière structurée, durant plusieurs années. La réussite repose sur la bonne formation des fédérations et des clubs.

Il est primordial pour chaque spécialité sportive d'avoir un concept de promotion de la relève. Ce concept doit servir comme un modèle de développement du sportif sur le long terme. Mais le but principal n'est pas de créer l'exploit ou les titres internationaux promptement. Il ne s'agit donc pas non plus de vouloir structurer l'entraînement comme ceux des sportifs de haut niveau. Ils ne correspondent en rien aux exigences des jeunes et encore moins à l'éthique. La réalité est de créer des conditions favorables au développement progressif de la capacité de performance des jeunes sportifs. La réussite se trouve liée à de nombreux facteurs à l'intérieur des clubs. La qualité des compétitions, des sélections ou la formation des entraîneurs influencent la performance des jeunes sportifs.

Le concept de base de la Swiss Olympic Association pour l'encouragement de la relève est un modèle qui dévoile les voies à suivre pour aider les jeunes talents de façon efficace. Basée sur « les 12 éléments de la réussite » (Zahner, L. Et Babst, H. 2003), elle doit servir de référence aux fédérations sportives suisses. Swiss Olympic, en collaboration avec l'Aide sportive, soutient les fédérations qui disposent d'un concept inspiré du modèle de Swiss Olympic. Ainsi, les trois quarts des fédérations suisses peuvent solliciter des prestations de services dans les cinq secteurs d'encouragement, à savoir « soutien aux athlètes », « soutien aux fédérations », « Olympic team support », Sport de performance et Ecole/formation » ainsi que « Sciences (du sport) ».

Dans ce processus d'entraînement à long terme, Swiss Olympic a schématisé une pyramide qui présente le « Modèle de promotion actuelle du sport d'élite suisse ».



*Illustration 3: Modèle de promotion du sport d'élite suisse (tiré du « Concept du sport d'élite suisse » (Gigger, M-A. 2010, 12).*

A la base de la pyramide, nous trouvons les enfants actifs qui constitue le berceau sportif pour les 82 fédérations membres que compte Swiss Olympic. Ces enfants peuvent rejoindre près de 22 000 clubs sportifs, actifs dans le sport de performance à des degrés d'intensité divers. Les clubs sont les premiers vigiles de la qualité des entraînements supervisés par des spécialistes. Ils sont aussi les premiers détecteurs de talents par le biais des entraîneurs. Sélectionnés selon des critères de performance, les sportifs talentueux rejoignent une compétition locale. Puis, après de nouvelles sélections sous la responsabilité des autorités fédératives, certains atteignent une compétition régionale et enfin, pour les plus talentueux, une compétition nationale.

Swiss Olympic, en collaboration avec le domaine « Sport d'élite » de l'Office fédérale du sport, présente le Manuel de Rüdisüli (2008) « Détection et sélection des talents » afin de standardiser les modèles d'évaluation de talents. En place depuis 2008, ce manuel apporte une aide pratique aux fédérations en leur expliquant comment les sélections des talents peuvent être effectuées en s'appuyant sur les connaissances scientifiques actuelles. Le processus repose sur le nouvel instrument « Pronostic intégratif et systématique par l'estimation de l'entraîneur » (PISTE) qui permet d'augmenter la qualité de la sélection et surtout, d'apporter aux « Swiss Olympic Talent Cards » un instrument de promotion fiable pour tout les

partenaires actifs dans le sport de performance de la relève.

Depuis 2005, tous les sportifs sont répartis dans quatre niveaux de promotion par Swiss Olympic : talents locaux, talents régionaux, talents nationaux et élite nationale. Swiss Olympic délivre alors les «Swiss Olympic Talents Cards» nationales, régionales aux deux niveaux de promotion de talents. Le nom des sportifs appartenant aux quatre niveaux sont saisis dans la banque de données nationale Jeunesse+Sport (BDNJS) et actualisés chaque année après les sélections des cadres.

Une Swiss Olympic Talent Card permet le versement de fonds à toute institution où le talent suit régulièrement une formation sportive dispensée par des entraîneurs qualifiés. Elle donne aussi la possibilité de tirer des conclusions sur l'efficacité des différents concepts de promotion des fédérations. Elle facilite l'admission dans une école avec le label Swiss Olympic et donne droit aux éventuelles mesures de soutien émanant du canton, de la commune ou de sponsors privés.

### 3.2.2 Swiss Olympic School (Aebi, I., et al. 2012)

Le sport d'élite ou la formation scolaire ne devrait pas être un frein pour le jeune sportif de talent dans son avenir professionnel ou projet sportif. C'est pourquoi, les établissements de formation sont de plus en plus nombreux à proposer une structure d'enseignement adaptée pour que les jeunes athlètes de la relève profitent de conditions optimales.

Swiss Olympic a labellisé certains modèles de formation qui s'engagent à respecter les exigences des programmes scolaires cantonaux tout en permettant aux élèves de mener positivement le début d'une carrière sportive de haut niveau. Les établissements sont jugés sur des critères tels que les compétences favorables au sport de performance, la flexibilité des programmes, les mesures d'accompagnement et la qualité des infrastructures. Ainsi, les jeunes sportifs de talent ont le choix entre deux types d'établissements reconnus par Swiss Olympic: les « *Swiss Olympic Sport School* » et les « *Swiss Olympic Partner School* ».

#### 3.2.2.1 Swiss Olympic Sport School

Les « *Swiss Olympic Sport School* » sont les établissements officiels de Swiss Olympic. Formation destinée aux jeunes sportifs doués, elles disposent d'un environnement pédagogique et sportif parfaitement structuré. Ces centres réunissent école, sport, structures d'entraînement et lieu d'habitation. Les programmes et horaires scolaires y sont d'une grande flexibilité qui

garantissent une coordination efficace entre l'école et les partenaires sportifs. Des contrôles de qualité sont effectués dans les actuels cinq établissements suisses qui se sont vu remettre le label « *Swiss Olympic Sport School* ».

### 3.2.2.2 Swiss Olympic Partner School

Les « *Swiss Olympic Partner School* » sont des établissements scolaires qui certifient que les jeunes doués pour le sport bénéficient chez elles, d'aménagements souples et coordonnés dans le cadre de l'enseignement ordinaire. Grâce à ce système d'enseignement approprié, il est possible de dégager les espaces-temps nécessaires pour satisfaire aux exigences spécifiques de chaque sport, l'entraînement étant assuré par des spécialistes qualifiés.

En plus des « *Swiss Olympic Sport School* » et des « *Swiss Olympic Partner School* », une multitude d'autres établissements proposent une formation plus ou moins adaptée aux jeunes sportifs de la relève. Ils sont reconnus au niveau cantonal en tant qu'écoles ouvertes et favorables au sport de performance.

Les cycles d'orientation du canton de Fribourg figurent parmi ces établissements. La coordination entre les centres de formation<sup>11</sup>, les cycles d'orientation et les jeunes sportifs est organisée par le programme Sports-Arts-Formation que nous allons analyser maintenant.

---

<sup>11</sup> L'expression « centre de formation » doit être ici comprise comme une association sportive ou un club reconnu par les autorités cantonales fribourgeoises, disposant d'infrastructures suffisantes à la formation sportive de jeunes talents dans le but d'intégrer, dans le futur, l'équipe première de la discipline en question.

## 4 Le programme Sport-Art-Formation (SAF) dans le canton de Fribourg

Le point de départ de ce travail résulte de la nécessité pour les jeunes sportifs de talent d'avoir une forme de soutien tout au long de leur formation scolaire. Je porte un intérêt tout particulier au programme Sports-Arts-Formation du canton de Fribourg, qui vise à donner la possibilité à des jeunes compétiteurs de talent de concilier sport et études pendant la période du cycle d'orientation et du secondaire II, à savoir entre 12 et 19 ans. Le programme SAF est défini comme le concept qui permet aux sportifs de talent d'évoluer dans des classes standard en profitant toutefois d'aménagements scolaires personnalisés pour faciliter la compatibilité entre leur activité sportive ou artistique et les études.

Dans les sous-chapitres suivants, nous évoquerons les raisons de la concrétisation du programme SAF. Nous détaillerons ses objectifs, son fonctionnement ainsi que son réseau de collaboration. Enfin, nous présenterons à titre indicatif quelques chiffres relatifs au programme.

### 4.1 Le programme SAF comme une nécessité

Avant 2003, les établissements scolaires du canton de Fribourg ne proposaient en matière d'accord sport-étude qu'une poignée de possibilités aux sportifs de talent. D'ailleurs, depuis les années 1970 jusqu'en 1999, seuls les sportifs d'un cadre national ou évoluant dans une équipe de ligue A pouvaient prétendre à des allègements scolaires. Les cycles d'orientation ne donnaient alors des congés qu'à titre exceptionnel aux sportifs de talent. Les établissements scolaires rencontrèrent alors un conflit d'intérêt entre l'expansion sociale du sport et les études.

Plusieurs organes sont alors pénalisés par ce manque de structures. Tout d'abord, les familles qui désirent soutenir davantage leur enfant doué dans le sport ne trouvent pas le soutien fribourgeois qu'elles espéreraient. Elles se voient dans l'obligation de délocaliser leur enfant dans un autre canton où on pourrait lui offrir une structure sport-étude appropriée.

Ensuite, les associations sportives sont confrontées à un autre problème. Elles ne peuvent proposer une charge d'entraînement supplémentaire aux sportifs. Celle-ci, bien que positive dans l'augmentation de la capacité de performance, entraînerait une surcharge dans un planning scolaire prioritaire.

Les écoles doivent elles aussi faire face à des difficultés administratives et pratiques causées par les activités extra-scolaires soutenues. Les demandes de dispenses sportives ou de congés

deviennent de plus en plus importantes. La manière de gérer ces questions est délicate car un congé demande inévitablement le rattrapage des leçons manquées. Le retard engendré nécessite une solution rapide de la part des professeurs concernés. De plus, cette gestion des demandes de congés et des dispenses des sportifs de talent diffèrent selon les établissements scolaires et méritent d'être uniformisées dans le canton.

Enfin, en 2003, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) a mandaté son Service du sport afin de mettre en place des solutions individualisées pour les jeunes sportifs leur permettant de concilier le mieux possible les exigences liées à l'école et au sport d'élite. Le collaborateur pédagogique du Service du sport a été en même temps nommé délégué cantonal auprès de Swiss Olympic, afin de pouvoir faire le lien avec les associations nationales.

Le 21 avril 2008, le député Eric Collomb (2009) constate que le canton de Fribourg « *n'offre pas de structures scolaires adaptées aux exigences des élèves pouvant être considérés comme sportifs d'élite ou artistes d'exception* » (p.1) et juge ces mesures insuffisantes. Il propose que Fribourg s'inspire de l'un ou l'autre canton romand qui propose des programmes Sport-études.

Suite à ce postulat, la DICS, en collaboration avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), a mandaté un groupe de travail, présidé par M. Yvan Girard, directeur du cycle d'orientation de Sarine Ouest. Suite à l'étude effectuée entre l'automne 2009 et le 1er semestre 2010, la DICS a évalué, renforcé et harmonisé les mesures scolaires dans un concept, le programme Sports-Arts-Formation. Celui-ci permet aux jeunes sportifs et artistes de talent de concilier études et sport ou art à haut niveau dès la rentrée scolaire 2010/2011. Il a aussi instauré une reconnaissance aux divers centres cantonaux<sup>12</sup> destinés à la promotion de la relève dans le sport d'élite du canton.

## 4.2 Buts du programme

Le programme SAF a donc comme fonction première, de proposer aux jeunes sportifs et artistes de talent des aménagements et des allègements scolaires, afin de mieux concilier la

---

<sup>12</sup> Les différents centres de formations reconnus par le programme SAF sont : Le Conservatoire (Art), MJ Gottéron (Hockey sur glace masculin), Team AFF/FFV (Football masculin), Elfic (Basket féminin), Académie de Basket Olympic (Basket masculin), Swiss Volley Talent School (Volley-ball féminin). Un partenariat avec les associations suivantes a été établi : Ski romand (Ski), Patinage artistique, Fribourg Natation.

formation et la pratique du sport ou art à haut niveau.

En pratique, le canton de Fribourg a opté pour l'intégration des jeunes artistes ou sportifs d'élite dans des écoles et des classes ordinaires tout en leur offrant des facilités et des aménagements. Afin de répondre aux différents besoins des talents en terme de soutien, le programme SAF propose deux filières avec des allègements graduels. L'une donne à l'élève le statut d'« ESPOIR » qui lui permet de remplacer ses trois heures d'Education Physique et Sportive (EPS) par de l'étude surveillée. L'autre donne à l'élève le statut « SAF » qui lui propose un aménagement scolaire plus adapté aux exigences de sa discipline sportive. En collaborant avec les cycles d'orientation et le secondaire II, le programme SAF peut proposer à cet élève un établissement scolaire qui correspond mieux aux horaires et au lieu d'entraînement.

En favorisant la fréquentation de ses propres établissements scolaires et structures (et infrastructures) des centres de formation par les jeunes sportifs de talent, le canton encourage le sport de performance fribourgeois dont la plupart des disciplines sont reconnues par Swiss Olympic.

### 4.3 Le fonctionnement du programme

De la demande d'un jeune sportif de talent à l'octroi d'un aménagement scolaire, quelques étapes sont chronologiquement nécessaires, par la collaboration de plusieurs organes. Les décisions sont prises en partenariat entre les responsables des centres de formations, les directeurs des établissements scolaires et le collaborateur pédagogique du service cantonal du sport. Le futur bénéficiaire doit remplir certaines conditions qui s'inscrivent dans une procédure importante que nous allons décrire maintenant.

#### 4.3.1 Une procédure d'admission<sup>13</sup>

Tout d'abord, avant toute demande, le sportif, élève du canton de Fribourg, doit être licencié dans un sport reconnu par Swiss Olympic et par le canton de Fribourg. Il doit s'entraîner au minimum 10 heures par semaine, participer à des compétitions et être entraîné par un entraîneur reconnu en promotion des espoirs.

---

<sup>13</sup> La procédure d'admission et tous les documents SAF. Site du Sspo. Consulté le 10 mai 2013. Disponible sur: <http://www.fr.ch/sspo/fr/pub/sports-arts-formation.htm>

Ces conditions remplies, le sportif doit répondre à un questionnaire officiel de demande en ligne, via le site internet de la DICS avant le 15 février pour l'année scolaire suivante. Cette demande effectuée, il doit ensuite se référer à une liste d'annexes précises et les envoyer au collaborateur pédagogique du Service cantonal du sport (Sspo) jusqu'au 15 mars. Cette liste d'annexes comprend des attestations ou recommandations diverses (licence, club, médecin, représentant légal) et différents plans (plan d'entraînement hebdomadaire complet, planification annuelle des cycles d'entraînement, plan de carrière envisagé sur 3 ans). La demande est ensuite contrôlée et analysée par le Sspo afin de donner leur préavis (aucun statut, « ESPOIR », « SAF ») quant à la requête du jeune sportif de talent. Le Sspo contacte les différentes écoles susceptibles de prendre en écolage les élèves-sportifs qui répondent aux critères « SAF » afin de les placer judicieusement. Tous les élèves qui participent au programme SAF doivent signer un contrat avec l'école qui scelle une collaboration, de la transparence et un respect mutuel.

#### 4.3.2 « ESPOIR » ou « SAF »

En plus de la précédente procédure et pour accéder à l'un ou l'autre statut, le jeune sportif de talent doit répondre à certaines exigences qualitatives. Le programme SAF a donc défini des critères précis pour près de quarante disciplines sportives reconnues par Swiss Olympic.

Pour prétendre au statut « SAF », les critères sont bien entendu plus soutenus que les critères « Espoir » et le choix des exigences répond à une certaine logique. Mais avant de définir un seuil « SAF » et un autre « ESPOIR », il fallait comprendre le fonctionnement de chaque discipline en considérant plusieurs facteurs, car chaque Fédération a ses spécificités. Le nombre de licenciés propres, le genre et les cycles de compétition, la difficulté d'atteindre le haut niveau ; tous ces points sont à prendre en considération puisqu'ils influencent l'investissement de l'athlète dans son ascension vers l'élite suisse.

Le Sspo a établi que pour la plupart des disciplines individuelles et collectives, les sportifs évoluant au sein d'une sélection ou d'un cadre national méritent tout le soutien disponible que peut lui offrir le canton soit, le statut « SAF ». Selon ces disciplines, le service du sport exige tout de même une participation à des compétitions importantes (CS, CI) ou un ranking minimum à atteindre.

En ce qui concerne les disciplines par équipe, le Sspo a engagé un partenariat avec les centres formateurs cantonaux dont certaines premières équipes évoluent au plus haut niveau national.

Les équipes ne peuvent en effet progresser et se maintenir au plus haut niveau que par la formation et l'intégration de leur relève. Dans ces centres de formations qui encadrent parfois plus de cinquante jeunes, les sportifs répondent tous aux exigences précédentes puisqu'ils évoluent dans un championnat suisse. Par conséquent, le nombre important de postulants « SAF » contraint les centres formateurs de sélectionner les sportifs qui bénéficieront du statut « SAF ». Des premiers tests sont effectués pour répondre aux exigences de Swiss Olympic en matière de Talent Cards. Ensuite, les centres de formation sont libres de départager les sportifs par des tests ou par des valeurs qui leurs sont propres. Ces derniers tests pourront évaluer l'octroi ou non de l'un ou l'autre statut. Certains centres de formation fribourgeois décident d'offrir le statut « SAF » aux plus jeunes, car ils représentent la tranche d'âge la plus propice à l'amélioration de la performance (1.1.2). En opérant ainsi, ils fonctionnent sous forme de rotation par laquelle les sportifs profitent d'une année d'aménagement.

#### 4.3.2.1 « ESPOIR »

Les sportifs de talent considérés comme « ESPOIR » nécessitent un soutien afin de mieux concilier les exigences de leur discipline sportive et l'investissement en termes de scolarité obligatoire. Comme nous l'avons vu au chapitre 2.2, le planning hebdomadaire d'un jeune sportif de talent laisse peu de temps libre pour effectuer ses devoirs. Effectuant plus de 10h d'activité sportive par semaine, le programme SAF a décidé de remplacer l'EPS, qui représente à l'école obligatoire un enseignement de trois heures par semaine, par de l'étude surveillée. Ainsi, ce soutien permet à l'élève-sportif d'obtenir deux avantages. Premièrement, le jeune sportif a plus de temps libre en dehors des heures de classe s'il réalise ses devoirs pendant les plages horaires d'études surveillée, et deuxièmement, il évite des charges supplémentaires lors des cours d'EPS, ce qui lui permet de récupérer physiquement.

Ces heures de « décharge » sont, bien entendu, dépendantes de la grille horaire de la classe de l'élève-sportif en question. Les plages concernées par l'EPS et donc, remplacées par de l'étude sont complètement aléatoires et peuvent ne pas correspondre aux attentes du jeune talent. Lorsqu'elles se situent en fin de demi-journée ou journée, les directeurs des établissements scolaires, d'entente avec les parents de l'élève-sportif, peuvent rendre la responsabilité de l'enfant aux parents.

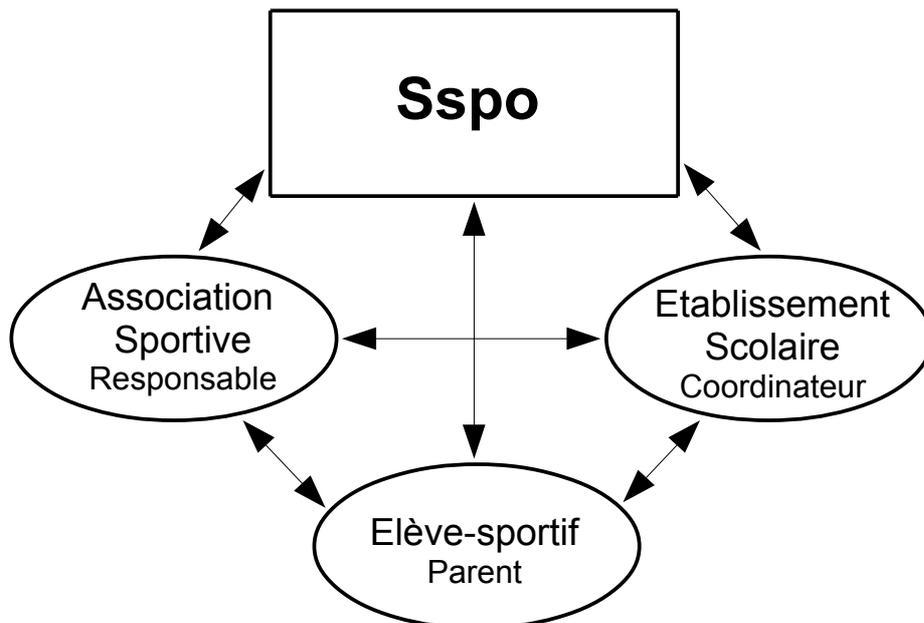
#### 4.3.2.2 « SAF »

Les sportifs de talent qui obtiennent le statut «SAF» reçoivent un soutien supérieur à celui des

jeunes « ESPOIR ». En plus du remplacement des heures d'EPS par de l'étude surveillée, ces élèves-sportifs peuvent disposer d'un allègement scolaire dans le planning hebdomadaire allant jusqu'à 26 heures au lieu des 32-34 heures. Celui-ci permet d'aménager un, voire deux entraînements sur des plages horaires anciennement destinées à des branches scolaires. Ainsi, si les infrastructures le permettent, les jeunes talents « SAF » peuvent intégrer plus d'heures d'entraînement dans leur semaine ou effectuer un entraînement dans la journée plutôt que le soir. En effet, comme traitée au chapitre 1.1.1, l'augmentation de la fréquence et de la charge d'entraînement permet une amélioration optimale de la capacité de performance de jeunes athlètes lorsque tous les principes de la charge sont respectés. En ce qui concerne les demandes de congé relatives à des compétitions ou à des entraînements spécifiques, les sportifs « SAF » disposent d'un nombre limité d'absence justifiée. En effet, la programme SAF accepte jusqu'à 20 demi-journée d'absence pour une année scolaire. Par conséquent, pour les sports dont les compétitions se disputent à l'étranger ou en semaine, les élèves-sportifs se doivent de sélectionner habilement leurs demandes.

#### 4.4 Réseaux de collaboration

Le programme SAF demande une grande coordination entre les différents partenaires. Nous considérons trois principaux organes qui encadrent le jeune sportif de talent dans le programme SAF : le Sspo, l'établissement scolaire et l'association sportive.



*Illustration 4: Schéma représentant la coordination nécessaire entre les différents acteurs du programmes SAF.*

Afin que le jeune talent puisse disposer avantageusement de ce programme, chaque partie est tenue de jouer un rôle engagé pour la relève et coordonné avec les autres partenaires. La difficulté dans un tel programme est que chaque organisme dépend d'un autre. Par conséquent, la nécessité d'une collaboration est d'autant plus importante vu le nombre de clubs, d'écoles et de régions concernés par le programme SAF.

Le schéma ci-dessus représente les interactions essentielles entre les différents partenaires du programme SAF. La triangulation principale autour du sportif (Sspo, association sportive, établissement scolaire) incarne le programme et permet son organisation générale. Le fonctionnement optimal dépend lui, d'une collaboration interne entre deux organes et le jeune sportif de talent.

#### 4.4.1 Coordination entre le Sspo et les établissements scolaires

Après l'acquisition du statut « SAF » décerné par le Sspo, l'élève peut être placé, s'il le souhaite, dans une école la plus adaptée à son sport, au sein d'une classe normale choisie par la direction du cycle d'orientation en question. Cette classe peut être située dans une école proche du centre de formation et doit être la plus appropriée de manière à ce que le planning sportif hebdomadaire du talent ne se superpose pas sur des branches élémentaires de l'horaire scolaire.

Chaque cycle d'orientation est tenu de nommer un coordinateur scolaire qui prend la responsabilité d'intermédiaire avec, d'une part, le Sspo et, d'autre part, avec les associations sportives et les élèves-sportifs. Il permet, entre autres, de veiller à la progression des jeunes talents aux niveaux scolaires, de les soutenir en cas de problèmes divers et de coordonner les aménagements temporaires. Le bon fonctionnement du programme dépend de la transparence des informations entre le Sspo et le coordinateur scolaire.

La tenue d'un registre à jour quant aux sportifs de talent fréquentant l'établissement scolaire est essentiel. De plus, il convient de sensibiliser les enseignants concernés par l'un ou l'autre élève-sportif afin d'organiser préalablement leurs absences justifiées et de les gérer idéalement.

#### 4.4.2 Coordination entre le Sspo et les associations sportives

En premier lieu, le collaborateur SAF doit posséder une vision générale du potentiel sportif qui évolue dans les différentes associations sportives du canton. Les clubs et les centres de

formation qui soutiennent la relève sportive doivent le contacter pour ensuite sensibiliser les sportifs talentueux aux programmes SAF existants.

Après avoir pris connaissance des demandes d'admission, le Sspo s'entretient dans un deuxième temps avec les différents responsables des associations sportives au sujet du nombre d'athlètes, des différents cycles d'entraînement, des compétitions et des délais.

Pour les centres de formation reconnue par le programme cantonal, la coordination est plus simple. Le planning annuel et hebdomadaire de ceux-ci nécessite peu de changement d'année en année car la plupart des centres dispose d'infrastructures sportives privilégiées. Les discussions entre le Sspo et les responsables des centres de formation relèvent donc plus d'un accord sur le nombre de sportifs « SAF » ou « ESPOIR » et sur les délais à respecter. Par contre, en ce qui concerne les sports individuels ou issus d'associations pas encore totalement intégrées au programme, la coordination doit se faire plus intensivement. Ces associations sportives ne disposent pas de moyen leur permettant de régulariser parfaitement leur planning d'entraînement et de compétitions. Il est donc parfois difficile de placer les élèves-sportifs dans des classes adaptées et de trouver des plages adéquates d'entraînement.

#### 4.4.3 Coordination entre les établissements scolaires et les associations sportives

La coordination entre les établissements scolaires et les associations sportives est essentiel au bon fonctionnement du programme SAF.

Le coordinateur scolaire doit jouer le rôle de représentant du soutien de la relève au sein d'un établissement scolaire. Il doit veiller à ce que les mesures prises par l'école ne rendent pas plus difficile l'évolution scolaire de l'enfant. Les associations sportives doivent le contacter pour toutes demandes de congé. Ceci doit lui permettre de prévenir les professeurs concernés par l'absence d'un sportif de talent au sein de leur classe.

Il est nécessaire à chaque trimestre qu'un organe informe l'autre de l'évolution de l'élève-sportif. La transparence est un élément qui permet de prévenir un problème et d'y remédier le plus rapidement possible.

#### 4.5 Le programme SAF en quelques chiffres

Le programme SAF propose une formule sport-étude qui se démarque des classes sportives typiques. En proposant aux sportifs de talent deux degrés de conciliation entre l'école et l'activité extra-scolaire soutenue, le Sspo a entretenu une politique claire, basée d'une part, sur

l'octroi d'aménagements scolaires selon les strictes nécessités et donc non-superflu et, d'autre part, sur la primauté de la scolarité des adolescents fribourgeois menant aux libres choix des études.

En optant pour deux filières, le programme s'ouvre à un plus large public. Durant l'année scolaire 2011-2012, 422 sportifs ou artistes ont bénéficié du programme du soutien SAF. Parmi ceux-ci, 234 ont adopté le statut SAF. L'année suivante, le Sspo a permis à 212 jeunes talents d'obtenir des aménagements scolaires (SAF) et à 238 autres, de recevoir des allègements scolaires (ESPOIR). Afin de diminuer le temps des trajets des élèves-sportifs dont les infrastructures sportives ne sont pas à proximité de l'école, environ dix sportifs chaque année sont scolarisés dans un cycle d'orientation moins éloigné du lieu principal d'entraînement.

Les chiffres précédents sont révélateurs de l'ampleur du programme sport-étude du canton de Fribourg. Il faut encore ajouter que parmi les sportifs bénéficiant du statut SAF, une cinquantaine environ sont formées dans un autre canton. En effet, lorsque le canton de Fribourg ne dispose pas d'un centre de formation répondant aux prestations exceptionnelles d'un jeune sportif, le Sspo adresse son préavis au département cantonal qui décide de la prise en charge des frais de scolarisation dans un autre canton.

## ***Partie empirique***

### 5 L'apport du programme SAF pour les jeunes talents du canton de Fribourg

Après avoir pris connaissance du programme SAF, nous allons nous intéresser à son apport en tant que soutien pour les jeunes sportifs de talent fribourgeois.

Afin d'évaluer ce programme, nous allons tenter de qualifier la satisfaction des personnes qui évoluent dans ce programme. D'après les résultats obtenus, nous tenterons d'expliquer et de comprendre ces scores en analysant statistiquement les données recensées.

Nous allons construire cette étude en commençant par présenter les hypothèses de recherche (5.1). Ensuite, nous nous intéresserons aux méthodes (5.2) que l'étude sous-entend. Les résultats seront présentés dans un prochain chapitre.

#### 5.1 Questions et hypothèses de recherche

En ayant connaissance de la nécessité d'une structure de soutien pour les jeunes sportifs de talent et des prestations du concept SAF du canton de Fribourg, nous formulons une hypothèse générale de recherche, selon laquelle *le programme Sports-Arts-Formation comporte des bénéfices en terme de soutien pour les jeunes sportifs de talent.*

Les hypothèses et les questions de recherche sont séparées en deux groupes.

Dans le premier groupe, nous nous intéresserons à l'avis des sportifs de talents par rapport aux spécificités du programme SAF. Les hypothèses et les questions émises concerneront donc *les sportifs de talent* (5.1.1).

Dans le deuxième groupe, nous avons trouvé utile de demander l'avis de deux autres partenaires du programme SAF à savoir les responsables de centres de formation ainsi que les directeurs des établissements scolaires. Les hypothèses et les questions concerneront *les responsables de centres de formation et les directeurs des établissements scolaires* quant au programme SAF (5.1.2).

##### 5.1.1 Hypothèses et questions concernant *les sportifs de talent*

Ce premier groupe composé de deux questions et une hypothèse vise à évaluer la satisfaction des élèves-sportifs en fonction des différentes spécificités du programme SAF.

### 5.1.1.1 Question 1 : *satisfaction scolaire*

*Les sportifs de talent qui ont le statut « SAF » et « ESPOIR » sont-ils satisfaits de l'aménagement scolaire ?*

Le programme SAF, dont le but est de faciliter l'équilibre entre le sport de compétition et les études, a, comme nous l'avons vu, créé des aménagements dans la grille horaire des élèves-sportifs. Adapté selon les besoins du sportif, l'horaire obtenu devrait satisfaire les athlètes de talent.

Afin de mieux percevoir la satisfaction scolaire, nous l'avons décomposé en sous-facteurs d'influence. Nous observons d'abord le facteur « horaire scolaire » dont le planning hebdomadaire influence directement la satisfaction scolaire du sportif. Puis, nous nous intéressons à la « flexibilité du programme scolaire » qui concerne la modularité de l'école dans l'attribution de congés ou de déplacement d'examens en faveur des sportifs de talent. Enfin, l'étude de la « charge scolaire » nous permettra d'observer si les sportifs se montrent satisfaits des obligations scolaires par rapport à leur discipline sportive soutenue. Nous partons du présupposé que cette satisfaction est équivalente entre « SAF » et « ESPOIR » puisque leur aménagements scolaires sont instaurés selon les nécessités qu'implique leur discipline sportive.

### 5.1.1.2 Hypothèse 2 : *satisfaction sportive*

*Les sportifs de talent qui ont le statut « SAF » et « ESPOIR » sont satisfaits du milieu sportif.*

Nous parlons de milieu sportif pour définir l'organisation et la structure générale des centres de formation ou des associations sportives qui sont associés à chaque discipline sportive.

Pour permettre l'obtention de données précises, nous avons décomposé le milieu sportif en trois catégories : l'horaire, les infrastructures et l'encadrement. Ainsi, les sportifs de talent ont pu qualifier leur satisfaction par rapport à plusieurs composants du milieu sportif. Avec cette hypothèse, nous voulons tester le degré de satisfaction des jeunes quant à leur milieu sportif. Nous partons du présupposé que les « SAF » et les « ESPOIR » sont autant satisfaits les uns que les autres puisqu'ils évoluent dans les mêmes centres de formation.

### 5.1.1.3 Question 3 : *satisfaction du programme SAF*

*Les sportifs de talent qui ont le statut « SAF » et « ESPOIR » sont-ils satisfaits du programme SAF ?*

Avec cette question nous voulons tester le degré de satisfaction des deux statuts par rapport au

programme SAF. Nous partons du présupposé que nous ne trouverons pas de différences significatives entre l'avis des « SAF » et celui des « ESPOIR ».

### 5.1.2 Questions concernant *les responsables de centres de formation et les directeurs de cycles d'orientation* » relatif à la « *satisfaction du programme SAF* »

Ce second groupe vise à évaluer l'avis des responsables de centres de formation et des directeurs des cycles d'orientation par rapport au programme SAF.

D'après les connaissances que nous avons réunies sur le sujet, nous nous posons la question de savoir si *les associations sportives et les établissements scolaires sont satisfaits du programme SAF*.

Nous partons tout de même avec le préavis que la satisfaction de la part des centres de formation sera moins élevée que celle des établissements scolaires. Nous pensons que l'organe qui défend le sport et qui symbolise l'augmentation de la performance portera un regard moins satisfait sur le programme que l'organe scolaire, détenteur du pouvoir éducatif primaire.

## 5.2 Méthodologie

Dans le but d'évaluer le programme SAF et d'analyser les différents points de vue des deux groupes, nous avons mis en place une méthodologie adaptée. Nous allons présenter cette partie méthodologique en commençant par une description de la population (5.2.1), de la procédure de récolte des données (5.2.2) et de l'instrument d'évaluation (5.2.3). Ensuite, nous observerons les variables (5.2.4) utilisées et la méthode d'analyse statistique appliquée (5.2.5).

### 5.2.1 Population

Vue l'hypothèse générale de recherche (5.1), il est important d'obtenir un grand nombre de données sur le soutien qu'apporte le programme SAF. Pour cela, les données récoltées devaient parvenir, dans un premier temps, des jeunes sportifs de talent. Pourtant, comme présenté au point (4.4), le programme ne peut fonctionner sans une étroite collaboration entre trois organes. Ainsi, il semble indispensable d'observer l'avis des deux autres intervenants soit, le point de vue des clubs sportifs ainsi que celui des établissements scolaires par rapport au programme SAF.

### Echantillon 1

Le premier échantillon est représenté par de jeunes sportifs de 13 à 16 ans qui suivent une scolarité au niveau du cycle d'orientation du canton de Fribourg. Les jeunes sportifs pris en considération (n=74) sont actifs dans le sport de compétition à un niveau cantonal, national et international, et pratiquent l'activité sportive à raison d'au moins 10 heures hebdomadaires.

Dans ce premier échantillon, une caractéristique importante de cette population concerne le statut différent que possède le jeune sportif de talent. Le statut « ESPOIR » ne propose pas les mêmes mesures de conciliation entre sport et étude que le statut « SAF ». Les sujets appartiennent donc à deux filières scolaires distinctes (4.3.2).

Le tableau suivant présente le détail de la composition de cet échantillon selon le statut scolaire du sportif de talent et de sa discipline sportive. Il présente des disciplines parfois masculine, parfois féminine ou encore mixte. Le sexe ne joue pas de rôle dans cette étude.

Tableau 4  
*Description de l'échantillon « sportifs de talent »*

Types de sport	Discipline sportive	SAF	ESPOIR	Total	Pourcentage
Sport d'équipe	Football masculin	15	20	35	47.3
	Basketball féminin	4	1	5	6.8
	Volleyball féminin	7	0	7	9.5
	Basketball masculin	0	1	1	1.4
	Hockey-sur-glace	19	0	19	25.7
Sport individuel	Patinage artistique	1	0	1	1.4
	Ski alpin	2	0	2	2.7
	Plongeon	2	0	2	2.7
	Natation	0	2	2	2.7
<b>Total</b>	n=9	<b>50</b>	<b>24</b>	<b>n=74</b>	100
<b>Pourcentage</b>	100	67.6	32.4	100	100

### Echantillon 2

Pour le milieu sportif, ce deuxième échantillon est représenté par des responsables de centres sportifs de formation du canton de Fribourg. Entraîneurs ou responsables techniques, ces dirigeants sportifs pris en considération (n=6) veillent au bon fonctionnement de l'association sportive et à la progression de la relève dans les clubs. Le point de vue de ce milieu sportif envers le programme est essentiel dans son développement et dans l'évaluation de sa fonctionnalité.

Les données ont été récoltées dans des associations sportives dans la région de Fribourg selon le tableau suivant.

Tableau 5  
*Description de l'échantillon « centres de formation »*

Association sportive	Discipline sportive	Type de sport	Sexe	Membre	SAF	ESPOIR
Team AFF/FFV	Football	Equipe	Masculin	80	50	25
Elfic Fribourg	Basketball	Equipe	Féminin	90	12	12
Talent School Swiss Volley Région Fr.	Volley-ball	Equipe	Féminin	18	9	9
Gottéron MJ	Hockey-sur-glace	Equipe	Masculin	50	22	45
Fribourg Natation	Plongeon	Individuel	Mixte	40	2	2
Fribourg Natation	Natation	Individuel	Mixte	300	9	3
<b>Total</b>	<b>n=6</b>			578	104	96

Pour le milieu scolaire, ce troisième échantillon est représenté par des cycles d'orientation du canton de Fribourg. Les directeurs ou les responsables de la coordination du programme SAF au secondaire I (n=11) sont les points d'ancrage du programme dans l'établissement scolaire. Ces personnes sont confrontées aux demandes des clubs et doivent agir en fonction du développement favorable de l'élève-sportif. Le regard des responsables de la coordination SAF au sein des écoles secondaires permet d'observer la modularité du programme et aussi ses limites.

### Echantillon 3

L'échantillon représenté par les cycles d'orientation répond positivement à la diversité du canton de Fribourg en termes de langues et de régions. Cependant, deux types sont sur-représentés, les CO du district de la Sarine et les CO de langue francophone. Ainsi, la composition de l'échantillon se présente de la façon suivante.

Tableau 6  
*Description de l'échantillon « cycles d'orientation »*

Cycle d'orientation	District	Langue	Elèves	SAF	ESPOIR
CO de Pérolles	La Sarine	Français	536	12	5
CO Belluard	La Sarine	Français	727	20	7
CO de Marly	La Sarine	Français	576	6	2
OSRM	La Sarine	Allemand	410	3	3
CO du Gibloux	La Sarine	Français	400	3	9
CO de Sarine-Ouest	La Sarine	Français	555	10	8
CO de la région de Morat	Le Lac	Français	208	1	2
OS Gurmels	Le Lac	Allemand	180	3	0
CO de la Broye	La Broye	Français	722	0	4
CO de Domdidier	La Broye	Français	410	0	3
Co de La Tour-de-Trême	La Gruyère	Français	940	8	4
<b>Total</b>	<b>n=11</b>		5664	66	47

#### 5.2.2 Procédure

Afin de récolter suffisamment de données parmi les trois organes, et ce de manière la plus précise qu'il soit, il fallait réaliser des questionnaires adaptés aux différents types de sujets. Ainsi, trois enquêtes distinctes ont été soumises aux trois échantillons.

Pour le premier et le deuxième échantillon, les sujets ont été recrutés au sein de leur association sportive. Les jeunes sportifs de talent qu'ils soient « SAF » ou « ESPOIR » et les responsables de centre de formation ou des clubs sportif ont été approchés durant le mois de janvier 2013. Au travers d'une prise de contact avec les responsables, une explication du projet a été discuté. Les jeunes et les responsables sportifs ont été invités à remplir un questionnaire pendant leur temps libre.

Pour le troisième échantillon, la prise de contact s'est effectuée grâce à une dérogation spéciale m'autorisant à rassembler des informations émanant de cycles d'orientation. Ainsi, les directeurs ou les responsables de la coordination sport-étude ont accepté de donner leur point

de vue quant au programme SAF durant le mois de février 2013.

### 5.2.3 Instrument d'évaluation

L'instrument d'évaluation comprend trois questionnaires qui tentent d'évaluer la satisfaction des trois organes envers les fonctionnalités du programme SAF. Les questionnaires ont été adaptés d'une enquête effectuée en 2009 par l'Institut de hautes études en administration publique pour l'analyse du Sport/étude du canton de Genève (Chappelet, Favre, Mutter, 2009).

Après une présentation de l'étude où le questionné est introduit par une description du projet de l'étude et par une présentation des buts visés, les questionnaires se distinguent par leur composition.

**Le questionnaire A** (annexe VI. a) est soumis aux jeunes talents et est constitué des éléments suivants :

#### – *Informations générales*

Cette première partie est destinée aux données personnelles et permet d'obtenir par réponse directe le statut, le sexe, l'école, la discipline sportive et le niveau de pratique du sportif. Ainsi, cette partie du questionnaire donne accès aux données relatives aux variables indépendantes de l'étude.

#### – *Informations pratiques*

La deuxième partie du questionnaire permet de recueillir des informations sur le planning hebdomadaire scolaire et sportif du jeune athlète. Afin d'obtenir des données sur les fréquences, les distances et les durées des déplacements du sportif, nous avons opté pour des questions fermées de types multichotomiques à réponse unique. Ensuite, une grille horaire vierge est remplie par le sujet, ce qui nous permet de recenser exactement les plages destinées aux leçons scolaires, aux études surveillées, aux entraînements et surtout, celles destinées à des leçons scolaires remplacées par des entraînements sportifs.

#### – *Besoins, attentes et satisfaction*

La troisième et dernière partie de ce questionnaire concentre les informations quant à la satisfaction des sportifs par rapport à différentes spécificités du programme. Les questions sont regroupées selon trois thèmes : les fonctionnalités de l'établissement scolaire, de l'association sportive et du programme SAF. L'athlète doit se positionner sur l'échelle de

Likert de 4 correspondant à (1) « très insatisfait », (2) « plutôt insatisfait », (3) « plutôt satisfait », (4) « très satisfait ». Cette échelle permet d'exprimer l'intensité de son approbation. Après chaque thématique, le sportif a la possibilité de spécifier son avis.

**Le questionnaire B** (annexe VI. b) est soumis aux responsables de centre de formation et est constitué des éléments suivants :

– *Informations générales*

Cette première partie est destinée aux données personnelles de l'association sportive et permet d'obtenir par réponse directe le nom du club, le nombre de membre, le nombre « SAF » et « ESPOIR » donnant accès aux données relatives aux variables indépendantes de l'étude.

– *Besoins, attentes et satisfaction*

La deuxième partie de ce questionnaire tente de rassembler les informations quant à la satisfaction de l'association sportive par rapport aux différents partenaires du programme SAF. Ainsi, l'association sportive doit se positionner sur la même échelle de Likert utilisée dans le questionnaire pour les sportifs. Cependant, cette enquête donne au responsable sportif de plus grandes possibilités en matière de remarques personnelles aux questions ouvertes. Les réponses ainsi trouvées permettent de comprendre l'avis des individus.

**Le questionnaire C** (annexe VI. c) est soumis aux directeurs de cycle d'orientation et est constitué des éléments suivants :

– *Informations générales*

La première partie est destinée aux caractéristiques de l'établissement scolaire et permet d'obtenir par réponse direct le nom de l'école, le nombre d'élève, le nombre d'élève « SAF » et « ESPOIR » donnant accès aux variables indépendantes de cette enquête.

– *Besoins, attentes et satisfaction*

En deuxième partie, le questionnaire vise à nouveau à obtenir des informations sur la satisfaction de l'école par rapport aux autres partenaires du programme SAF. En se positionnant sur l'échelle de Likert, le directeur d'un cycle d'orientation indique son score d'approbation envers les différentes spécificités du programme. Le nombre supplémentaire de questions ouvertes permet de recenser d'importantes informations quant à la coordination entre les partenaires du programme.

## 5.2.4 Variables

### **Echantillon 1**      *les sportifs de talent*

La principale variable indépendante est la suivante :

**Statut :**                    2 modalités : sportifs de statut « SAF » ou sportif de statut « ESPOIR ».

Afin de contrôler l'effet d'autres facteurs et de spécifier l'influence de la variable indépendante principale, nous voulons prendre en compte d'autres variables indépendantes :

**Année :**                    3 modalités : 1ère année, 2ème année, 3ème année

**Sport :**                    9 modalités : selon disciplines sportives

**Lieu sportif :**            2 modalités : Site sportif de St-Léonard ou hors site sportif de St-Léonard

Les variables dépendantes sont les suivantes :

**Satisfaction :**            Satisfaction ressentie par les sportifs concernant plusieurs catégories (scolaire, sportive ou programme SAF). L'échelle des scores va de 1 (très insatisfait), à 2 (plutôt insatisfait), à 3 (plutôt satisfait) jusqu'à 4 (très satisfait).

### **Echantillon 2 et 3**      *les responsables de centres de formation et les directeurs de cycles d'orientation*

La variable indépendante est la suivante :

**Statut :**                    2 modalités : association sportive ou établissement scolaire

Les variables dépendantes sont les suivantes :

**Satisfaction :**            Satisfaction ressentie par les responsables des centres de formation et par les directeurs de cycle d'orientation concernant les fonctionnalités du programme SAF. L'échelle des scores va de 1 (très insatisfait), à 2 (plutôt insatisfait), à 3 (plutôt satisfait) jusqu'à 4 (très satisfait).

### 5.2.5 Analyse statistique

Nous travaillons avec des variables catégorielles. Calculer la moyenne ou la variance d'une variable catégorielle ne serait pas pertinent, puisque les valeurs que nous accordons aux catégories sont aléatoires. Comme analyse statistique, nous optons pour le test du Khi carré qui permet de révéler une absence de relation entre plusieurs variables catégorielles.

Avec les hypothèses émises au point 5.1, nous partons dans l'optique que, d'une manière générale, il n'y a pas de relations entre les variables indépendantes que nous avons opposées. Dans le langage statistique, c'est l'hypothèse nulle.

Afin de vérifier si, en effet, il y a une absence de relation entre deux variables indépendantes, les méthodes statistiques utilisent le test du Khi carré<sup>14</sup>.

Le Khi carré va donc tester l'hypothèse nulle d'absence de relation entre deux variables catégorielles en croisant des données. Ainsi, si deux variables dépendent l'une de l'autre, elles partagent quelque chose, la variation de l'une influence la variation de l'autre. Le test du Khi carré quantifiera cette relation et indiquera si les résultats sont significatifs.

Durant cette étude et lorsque les hypothèses seront testées, les résultats statistiques du Khi carré apparaîtront de la manière suivante.

$$\text{Khi carré} = \dots, \text{ddl} = \dots, p = \dots$$

La valeur du « Khi carré » est la somme des différences entre les occurrences observées et les occurrences attendues au carré, divisées par l'occurrence attendue. Plus la valeur est petite, plus il y a de chance que l'hypothèse nulle d'absence de relation soit vraie donc, non significative pour nous.

La valeur du « ddl » ou degré de liberté, représente le nombre de rangées (*Ligne - 1*) et de colonnes (*Colonne - 1*) dans le tableau croisé, élément indispensable au calcul du Khi carré. Plus la valeur est grande, plus il y a de croisements possibles. Cette valeur influence la valeur « p » mais ne détermine pas la signification de l'hypothèse.

La valeur du « p » signifie la fréquence d'apparition de la différence obtenue. Plus la valeur est proche de « 0 », plus la chance d'être face à l'hypothèse nulle s'éloigne et donc, plus les résultats seraient significatifs pour nous.

---

<sup>14</sup> Kinnear, P, R. Gray, C, D. (2009). *SPSS 16 MADE SIMPLE*. Universty of Aberdeen : Psychology Press. p. 419.

Pour cette étude, nous avons choisi comme résultats significatif ( $p < 0,1$ ). Il sera alors possible ou non de rejeter l'hypothèse nulle d'absence de relation. Nous avons utilisé le logiciel informatique SPSS 20 pour l'analyse de toutes les données quantifiables.

## 6 Résultats

La présentation des résultats est structurée en fonction des hypothèses posées. Ainsi, le sous-chapitre 6.1 (Résultats « *les sportifs de talents* ») permet de présenter les données qui donneront la possibilité de tester les hypothèses au sujet de la satisfaction scolaire, sportive et par rapport au programme SAF. Ensuite, en 6.2 (Résultats « *les responsables de centre de formation et les directeurs de cycle d'orientation* »), nous présenterons les données permettant de tester les hypothèses au sujet de la satisfaction quant au fonctionnement du programme SAF. Les résultats obtenus seront discutés dans un prochain chapitre.

### 6.1 Résultats : *les sportifs de talents*

Ce chapitre présente des données permettant de répondre aux questions 1 et 3 et à l'hypothèse 2 de la recherche concernant le groupe « *les sportifs de talent* ».

#### 6.1.1 Question 1 : *satisfaction scolaire*

*Les sportifs de talent qui ont le statut « SAF » et « ESPOIR » sont-ils satisfaits de l'aménagement scolaire ?*

Dans le questionnaire distribué aux sportifs de talent, nous nous sommes intéressés au degré de satisfaction que les athlètes attribuent à leur programme scolaire selon leur statut. Nous entendons par « programme scolaire », toutes les caractéristiques qui composent le planning hebdomadaire de l'école.

#### **Données générales**

En premier lieu, voici l'aperçu général du nombre d'heures de leçons et d'étude hebdomadaire (tableau 7) des jeunes sportifs selon leur statut.

Tableau 7  
*Moyenne hebdomadaire de leçons et d'étude par degré scolaire*

Moyenne	SAF			ESPOIR		
	1 ère	2 ème	3ème	1 ère	2 ème	3ème
Nbr d'heures (leçon) par semaine <sup>15</sup>	28.8	28.1	30.4	30.1	29.8	32.4
Nbr d'heures (étude) par semaine	2.1	2.8	2.7	3.3	3.3	1.8 <sup>16</sup>

<sup>15</sup> Le nombre de leçons dans un cycle d'orientation fribourgeois de langue francophone est de respectivement 32 heures pour la première année, 33 heures pour la deuxième année et 34 pour la troisième année.

<sup>16</sup> Dans plusieurs cycles d'orientation, les trois heures d'EPS proposées aux troisièmes années sont concentrées dans une seule après-midi. Les directeurs, en accord avec les parents des sportifs « ESPOIR », ont la

Nous observons que les « SAF » participent à un nombre moins élevé de leçons que les « ESPOIR ». Nous notons aussi que les « ESPOIR » disposent en moyenne d'un nombre supérieur d'heures d'étude surveillée par rapport aux « SAF ».

Le tableau précédent vient confirmer deux spécificités du programme SAF : l'aménagement horaire pour les sportifs « SAF » et le remplacement de l'EPS par de l'étude surveillée pour les « ESPOIR ».

Avant de prononcer nos résultats quant à la satisfaction scolaire de l'échantillon « sportifs de talent », il convient d'observer la distribution des aménagements scolaires (tableau 8) dont disposent les athlètes grâce au programme SAF.

Tableau 8  
*Pourcentage d'aménagements scolaire et taux des branches concernées par ces horaires modulés*

% de oui	SAF			ESPOIR		
	1 ère	2 ème	3ème	1 ère	2 ème	3ème
<b>Aménagement horaire</b>	50	<b>80</b>	<b>88</b>	33.3	<b>50</b>	20
Branches principales <sup>17</sup>	<b>37.5</b>	<b>48</b>	<b>41.2</b>	0	0	20
Branches secondaires A <sup>18</sup>	25	<b>40</b>	29.4	0	0	10
Branches secondaires B <sup>19</sup>	<b>37.5</b>	36	23.5	0	16.7	0
Education physique et sportive	12.5	20	<b>47.1</b>	<b>33.3</b>	<b>33.3</b>	10

Ce tableau rappelle les mesures prises par le programme en faveur d'aménagements scolaires proposés aux élèves de statut « SAF ». Ainsi, nous observons qu'entre 50% et 88% des élèves SAF bénéficient d'aménagements horaires afin de mieux concilier le sport et les études. Il s'avère que les branches principales (français, allemand, anglais et mathématiques) sont les leçons les plus concernées par des modifications horaires (oui à 37.5%, 48%, 41.2%)<sup>20</sup>. L'EPS (47.1%) figure aussi comme branche particulièrement modulable pour les troisièmes années.

Les résultats relèvent qu'entre 20% et 50% d'« ESPOIR » bénéficient eux aussi d'aménagements horaires, mesures que disposent généralement les « SAF ». La branche la plus convoitée par les aménagements « ESPOIR » est l'EPS. Le remplacement de cette branche implique une diminution de 3 heures d'étude surveillée par semaine, ce qui n'est pas négligeable.

possibilité de dispenser les élèves des trois heures d'étude surveillée.

17 Les branches principales : français, allemand, anglais, mathématiques.

18 Les branches secondaires A : Géographie, Histoire, Sciences, Economie familiale.

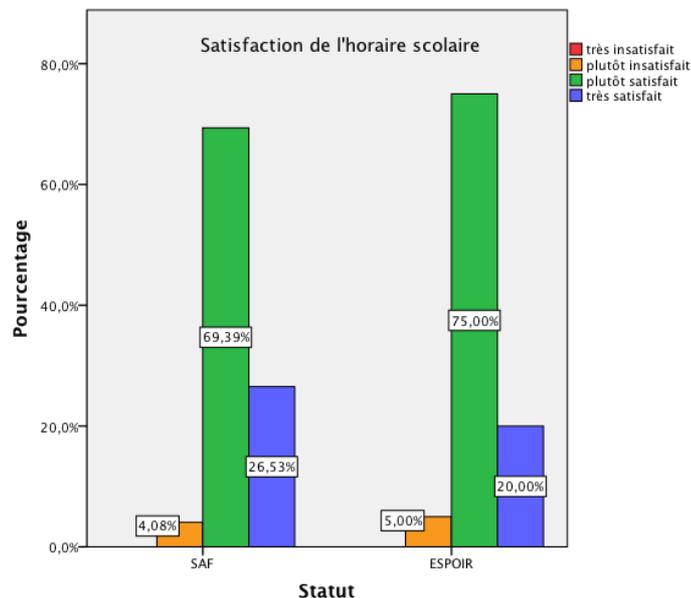
19 Sont considérées comme branches secondaires B : cours à options, éthiques et cultures religieuse, musique, activités créatrices, arts visuels, instruction religieuse et éducation à la citoyenneté.

20 En considérant que les branches principales représentent la moitié des leçons enseignées (17/34 pour les 3èmes années), le pourcentage élevé obtenu est justifié. Cependant, le programme SAF vise à éviter la superposition des branches principales par des mesures d'allègement.

Grâce aux informations obtenues précédemment, nous pouvons désormais nous intéresser aux résultats de l'étude quant à la satisfaction scolaire. Nous considérons celle-ci comme une somme de plusieurs composantes. Nous nous attarderons d'abord à analyser la satisfaction des sportifs par rapport à l'horaire scolaire, puis envers la flexibilité du programme scolaire et enfin, par rapport à la charge scolaire.

### Satisfaction de l'horaire scolaire

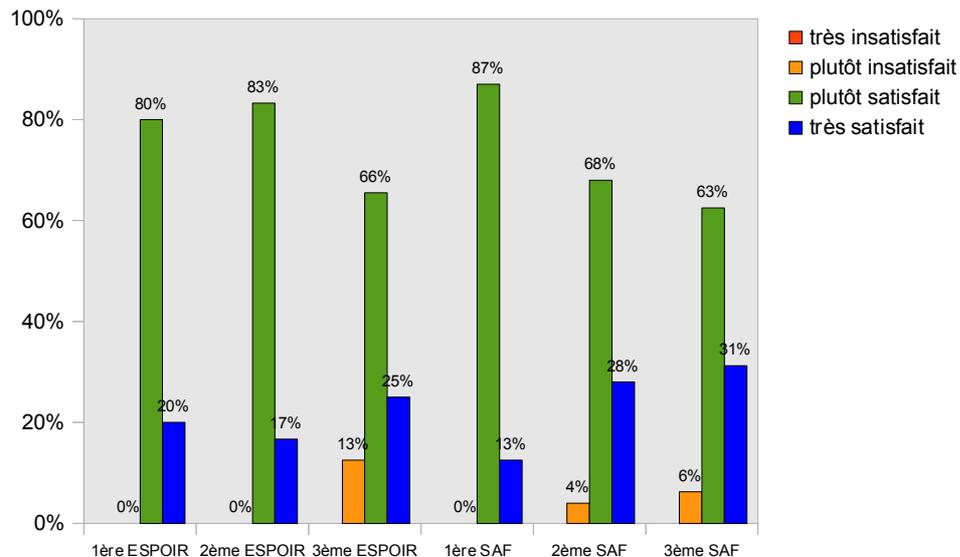
Comme première démarche, nous vous présentons le graphique brut du taux de satisfaction des statuts « SAF » et « ESPOIR » par rapport à l'horaire scolaire.



*Graphique 1 : Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport à l'horaire scolaire*

D'une manière générale, le graphique montre la satisfaction des sportifs de talent (n=69) envers l'horaire scolaire. Nous remarquons qu'aucun individu se trouve en désaccord total avec cet horaire. Notons tout de même le pourcentage de  $\leq 5,00\%$ , présent dans les deux statuts, démontrant une insatisfaction de la part de quelques sportifs (SAF : n=2 , ESPOIR : n=1). Il faut souligner une satisfaction plus marquée (très satisfait) des sportifs « SAF » que des « ESPOIR » (26,53 contre 20,00). La différence entre les résultats des sportifs « SAF » et « ESPOIR » n'est pas statistiquement significative au test du Khi carré (Khi carré = 0.336, ddl=2, p = 0.845).

Nous allons pourtant nous intéresser un peu plus à cette question. Le prochain graphique, vise à explorer la satisfaction envers l'horaire scolaire selon le degré scolaire. De cette manière, les résultats tenteront de préciser les individus ou groupes d'individus concernés par des valeurs cibles.



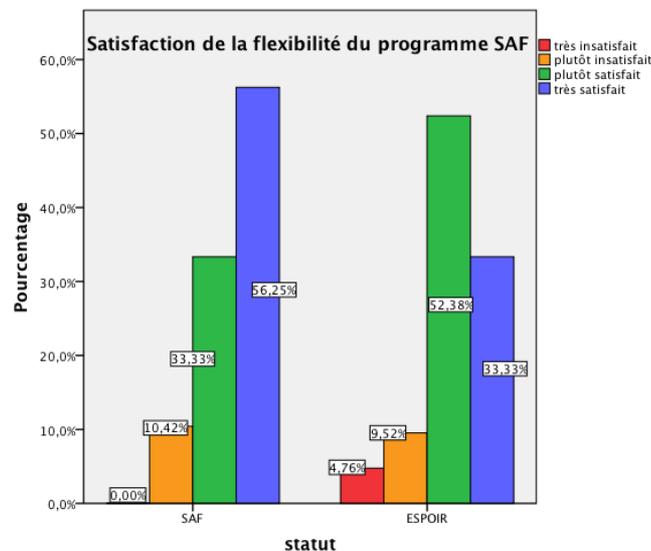
*Graphique 2 : Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » en fonction de leur degré scolaire respectif par rapport à l'horaire scolaire*

Ces données montrent que pour les troisièmes années, les sportifs « SAF » et « ESPOIR » ont un taux de haute satisfaction (très satisfait 31% et 25%) supérieur aux premières et deuxièmes années. Par contre, ces deux pourcentages semblent contre-balancer le taux de moyenne satisfaction (plutôt satisfait) qui est pour les deux statuts, le moins élevé, toutes variables nominales confondues, à savoir 66% et 63%.

Les valeurs de non-satisfaction (plutôt insatisfait) sont présentes chez les deuxièmes années « SAF » ainsi que chez les troisièmes années dans les deux statuts. Il est intéressant d'observer ces inégalités que nous n'omettrons pas de discuter dans le prochain chapitre.

### Satisfaction de la flexibilité du programme scolaire

Comme seconde démarche, nous vous présentons le graphique brut du taux de satisfaction des statuts « SAF » et « ESPOIR » par rapport à la flexibilité du programme scolaire. Nous entendons par « flexibilité », le soutien qu'apporterait le programme scolaire par rapport aux demandes de déplacements d'examens, de congés ou d'aides quelconques émis par les sportifs de talent.

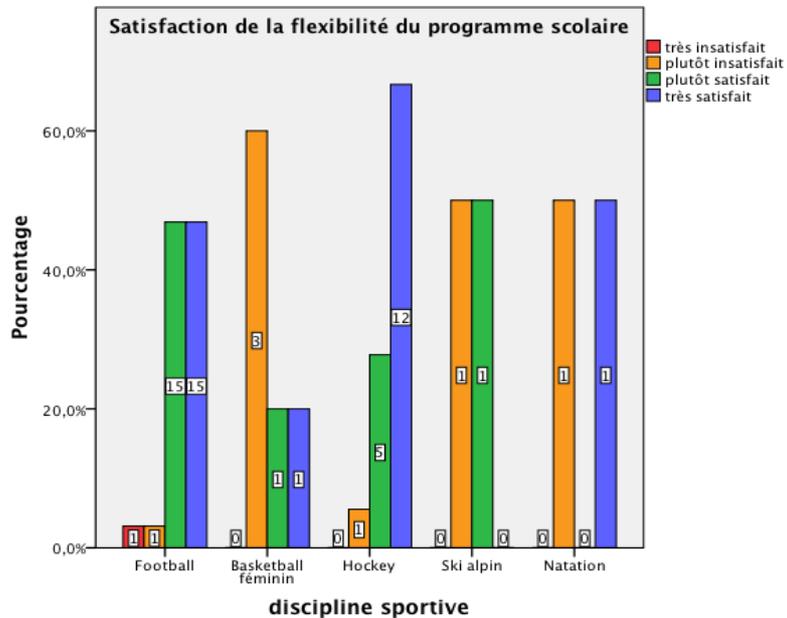


*Graphique 3 : Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport à la flexibilité du programme scolaire*

Les données générales nous indiquent que les sportifs de talent (n=69) sont satisfaits à plus 89% pour les « SAF » et à plus de 85% pour les « ESPOIR ». Il est tout de même intéressant de relever une plus forte satisfaction (très satisfait) de la part des « SAF » (56.25% contre 33.33% « ESPOIR ») quant à la flexibilité du programme scolaire.

Au contraire, environ 10% de chaque statut de l'échantillon prélevé jugent insatisfaisante la flexibilité du programme scolaire de leur école. Ces différences ne sont par contre, pas totalement significatives au niveau statistique (Khi carré = 5.209, ddl=3, p = 0.157.)

Il pourrait être intéressant d'observer la satisfaction des sportifs de talent envers la flexibilité du programme scolaire par rapport à leur discipline sportive.



*Graphique 4 : Satisfaction des sportifs de talent par rapport à la flexibilité du programme scolaire en fonction de leur discipline sportive.*

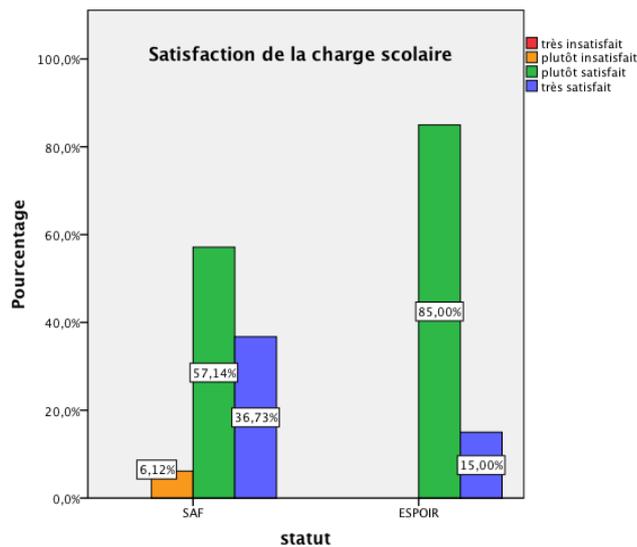
Dans le graphique suivant, nous avons retenu que les disciplines sportives (n=5) dans lesquelles au moins un individu s'avoue insatisfait de la flexibilité de son établissement scolaire.

Les résultats montrent que sur cinq disciplines sportives, quatre (Football, Hockey, Ski alpin, Natation) comprennent un individu plutôt insatisfait de la flexibilité du programme scolaire. Un autre individu issu du Football souligne une grande insatisfaction. Cependant, les deux jeunes footballeurs insatisfaits envers le programme scolaire représentent 6% de l'échantillon « Football ». En ce qui concerne le groupe « Ski alpin » et « Natation », un individu sur deux montre une certaine insatisfaction. Ces scores ne sont donc pas significatifs.

Par contre, dans la discipline Basketball féminin, trois individus sur cinq sont plutôt insatisfaits de la flexibilité que leur confère leur école. Nous reviendrons sur ces résultats dans le prochain chapitre.

### Satisfaction de la charge scolaire

Comme troisième démarche, nous nous intéressons à la satisfaction des statuts « SAF » et « ESPOIR » par rapport à la charge scolaire à laquelle ils sont confrontés. Celle-ci, comprend toutes les obligations que peuvent rencontrer les sportifs au sein d'un établissement scolaire telles que l'horaire scolaire, les devoirs, les examens etc. Le graphique suivant présente le pourcentage de satisfaction des sportifs par rapport à la charge scolaire.



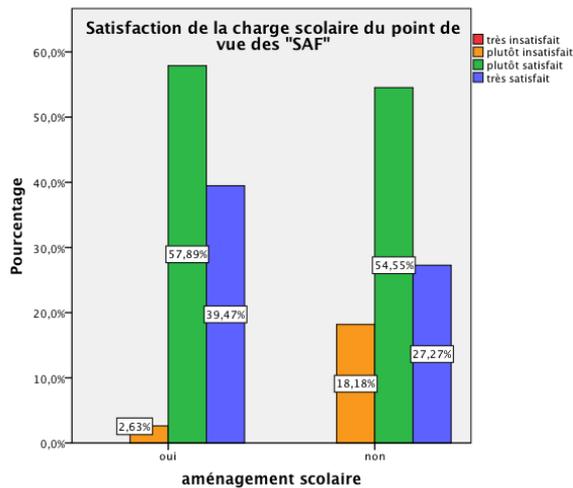
Graphique 5 : Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport à la charge scolaire

Ce graphique montre que les jeunes sportifs (n=69) sont assez satisfaits de la charge que demande leur école par rapport à une pratique sportive intensive. Nous relevons toutefois aucune insatisfaction de la part des sportifs « ESPOIR » tandis que les sportifs « SAF » se montrent plutôt insatisfaits à 6.12%.

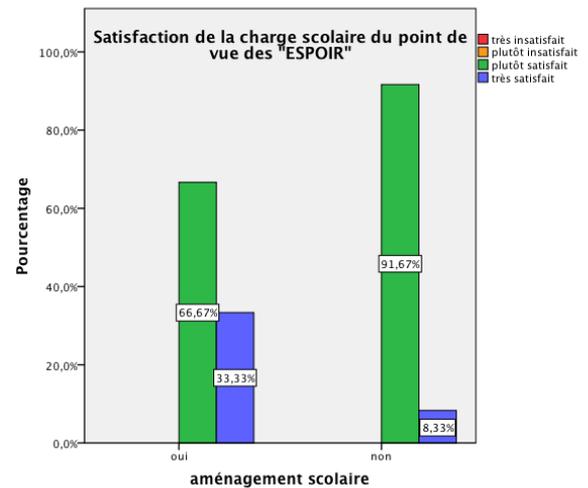
En revanche, les « SAF » sont, de manière plus prononcée que les « ESPOIR », très satisfaits de la charge scolaire. Cette différence est significative d'un point de vue statistique ( $\text{Khi carré} = 5.119$ ,  $\text{ddl}=2$ ,  $p = 0.077$ ).

Les scores de satisfaction des sportifs envers la charge scolaire restent tributaires de plusieurs facteurs comme le nombre d'heures de leçon par rapport au nombre d'heures d'entraînement ou encore par le nombre de plages libre pour effectuer ses devoirs. Nous pensons aussi que la présence ou non d'aménagements horaires (tableau 8) joue un rôle sur le taux de satisfaction envers la charge scolaire.

En présentant les deux graphiques suivants en parallèle, nous pouvons observer l'effet des aménagements horaires sur la satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » envers la charge scolaire.



*Graphique 6 : Satisfaction des sportifs « SAF » en fonction d'un aménagement scolaire par rapport à la charge scolaire*



*Graphique 7 : Satisfaction des sportifs « ESPOIR » en fonction d'un aménagement scolaire par rapport à la charge scolaire*

D'une manière générale, nous pouvons dire que la présence d'aménagements horaires influence les résultats quant à la satisfaction de la charge scolaire.

Dans le graphique 6, nous observons un pourcentage important d'insatisfaction (18.18%) chez les sportifs « SAF » (n=49) qui ne disposent d'aucun aménagement scolaire (contre 2.63% chez les athlètes qui en disposent). Il est intéressant de relever le taux de sportifs « très satisfait » qui est plus évident chez les sportifs disposant d'aménagements horaires que chez ceux qui n'en disposent pas. Ce dernier résultat est tout aussi présent dans le graphique 7 qui se rapporte aux sportifs « ESPOIR » (n=20). Le pourcentage des athlètes « très satisfait » et qui disposent en plus d'aménagements horaires représente un total de 33.33%, bien supérieur aux 8.33% qui ne bénéficient d'aucun aménagement horaire. Compte tenu de la composition de l'échantillon, les différences sont toutefois non significatives statistiquement (graphique 6 : Khi carré = 3.732, ddl=2, p = 0.155, graphique 7 : Khi carré = 1.800, ddl=1, p = 0.180).

### **Résumé des résultats concernant la question 1 : satisfaction scolaire**

Les données recueillies par les questionnaires en rapport avec la question « *satisfaction scolaire* » montrent qu'il existe un rapport entre les deux statuts, « SAF » et « ESPOIR », et la satisfaction scolaire.

Avant toute chose, nous relevons le fait que globalement le taux de satisfaction face au programme scolaire est supérieur chez les sportifs bénéficiant du statut « SAF ».

Premièrement, le degré scolaire joue un rôle dans l'élaboration des horaires scolaires. Autrement dit, la satisfaction face à l'horaire scolaire est influencée par le degré scolaire dans lequel le sportif évolue. Pour les deux statuts, les résultats montrent qu'en deuxième et troisième année, les sportifs voient leurs avis plus partagés face à l'horaire scolaire qu'en première année.

Deuxièmement, les sportifs de statuts « SAF » semblent être plus satisfaits de la flexibilité du programme scolaire que les sportifs de statuts « ESPOIR ». Ceci laisse à penser que ces sportifs bénéficient d'une reconnaissance supérieure de la part des établissements scolaires.

Troisièmement, l'échantillon prélevé montre une insatisfaction significative face à la flexibilité du programme scolaire issu d'une même discipline sportive, qui plus est, d'un même club. L'octroi ou non de congé, de modifications horaires, ou de reports d'examen est uniquement du ressort de l'établissement scolaire. Chaque sportif est donc tributaire du bon vouloir de l'établissement scolaire dans lequel il est inscrit.

Enfin, nous constatons que la présence d'aménagements horaires modifie la satisfaction des sportifs issus des deux statuts, « SAF » et « ESPOIR », envers la charge scolaire. Ainsi, les sportifs qui bénéficient d'aménagements horaires se montrent plus satisfaits de la charge scolaire que ceux qui n'en disposent pas. Cette différence est graphiquement significative.

### 6.1.2 Hypothèse 2 : *satisfaction sportive*

*Les sportifs de talent qui ont le statut « SAF » et « ESPOIR » se considèrent comme satisfaits du milieu sportif.*

Dans le questionnaire distribué aux sportifs de talent, nous nous sommes intéressés au degré de satisfaction que les athlètes attribuent à leur milieu sportif.

#### **Données générales**

Pour commencer, voici un aperçu général, relatif à l'échantillon questionné pour cette étude, des associations et disciplines sportives par rapport au lieu principal d'entraînement.

Tableau 9  
*Lieu d'entraînement des différentes associations sportives et clubs relatifs à l'échantillon recensé*

Association sportive	Discipline sportive	Lieu principal d'entraînement
Team AFF/FFV	Football	Stade St-Léonard, Fribourg
Elfic Basket Fribourg	Basketball	Halle St-Léonard, Fribourg
Académie Fribourgeoise de basketball, Olympic	Basketball	Halle St-Léonard, Fribourg
Gottéron MJ	Hockey-sur-glace	Patinoire St-Léonard, Fribourg
Club de patinage artistique de Fribourg et de Romont	Patinage artistique	Patinoire St-Léonard, Fribourg Patinoire de Romont, Romont Patinoire de la Gruyère, Bulle
Talent School Swiss Volley Région Fr.	Volley-ball	Halle de sport du Co de Pérolles, Fribourg, Halle de sport HEP Fribourg. Halle des clubs (VBC Belfaux, TSV...)
Fribourg Natation	Plongeon	Piscine du Levant, Fribourg, Piscine Mont-repos, Lausanne
Fribourg Natation	Natation	Piscine du Levant, Fribourg
Ski-Romand / Ski club JAUN	Ski Alpin	Jaun, Saa-Fee, Zermatt

A titre informatif, il faut relever l'important développement du site sportif de St-Léonard qui a permis la centralisation de nombreuses disciplines sportives. Ainsi, le site sportif St-Léonard favorise les mouvements juniors associés aux différents clubs et associations sportives. Malgré cela, il faut encore déplorer le manque d'infrastructure pour certaines disciplines comme la natation, pour n'en citer qu'une. En effet, les rares piscines fribourgeoises sont sur-occupées.

Le tableau 10 résume le nombre d'heures de pratique sportive des sportifs selon le statut dont ils disposent. Le tableau 11 reprend les mêmes résultats en les groupant cette fois-ci selon les disciplines sportives.

Tableau 10  
*Nombre d'heures d'entraînement hebdomadaire selon statut*

		Statut		Total
		SAF	ESPOIR	
Nombre d'heures de pratique sportive hebdomadaire	5-10 heures	5	11	16
	11-15 heures	38	10	48
	16-20 heures	5	3	8
	+ de 20 heures	2	0	2
Total		50	24	74

Tableau 11  
*Nombre d'heures d'entraînement hebdomadaire selon les associations sportives et les clubs*

Nombre d'heures de pratique sportive	Discipline sportive									Total
	Football	Basketball féminin	Volley-ball	Basketball	Hockey	Patinage artistique	Ski alpin	Plongeon	Natation	
5-10 heures	15	0	0	1	0	0	0	0	0	16
11-15 heures	18	5	7	0	13	1	2	1	1	48
16-20 heures	2	0	0	0	4	0	0	1	1	8
+ de 20 heures	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
Total	35	5	7	1	19	1	2	2	2	74

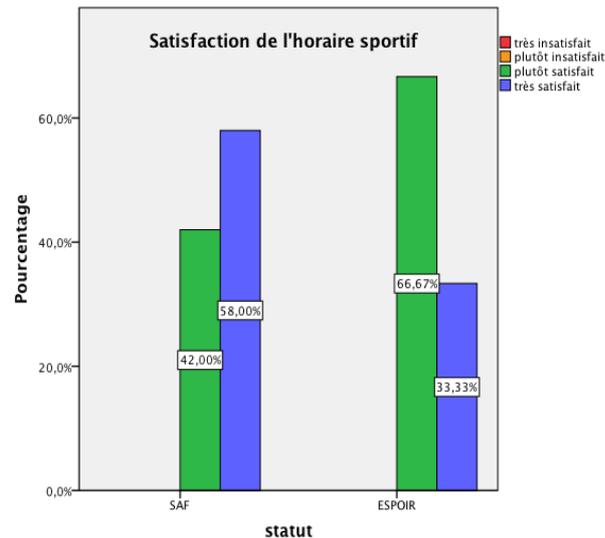
Ces deux tableaux fournissent les informations suivantes :

La grande majorité des sportifs « SAF » dit pratiquer leur activité sportive entre 11h et 15h par semaine alors que les sportifs « ESPOIR » s'entraînent globalement de manière moins soutenue. Nous relevons toutefois chez les « ESPOIR » aucune réelle catégorisation puisque la majorité des résultats se partage équitablement dans deux fourchettes soit entre « 5h- 10h » et « 11h-15h » par semaine. En ce qui concerne le nombre d'heures d'entraînement relatif aux disciplines sportives, il semble que le tableau ne puissent refléter que les dires des individus issus de l'échantillon et nous rend par conséquent une vision quelque peu erronée.

Le graphique suivant s'intéresse à la satisfaction sportive des sportifs de talent. Pour obtenir ces résultats, nous avons décomposé l'information en trois volets soit : la satisfaction de l'horaire sportif, des infrastructures sportives et de la qualité de l'encadrement sportif.

### Satisfaction de l'horaire sportif

En premier lieu, observons le graphique concernant la satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport à l'horaire que leur soumettent les clubs et les associations sportives.

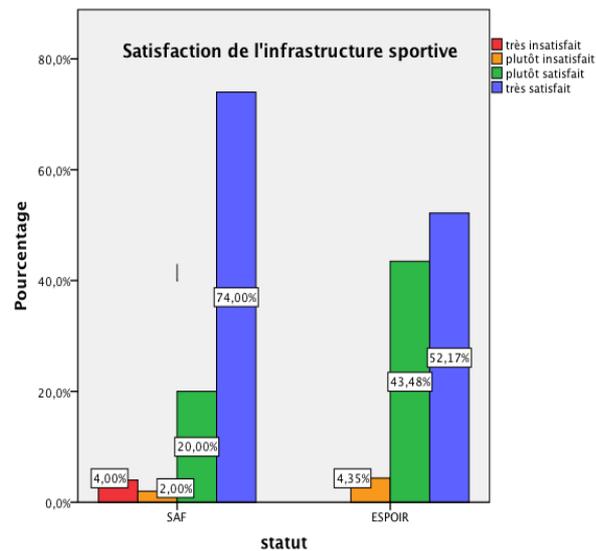


*Graphique 8 : Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport à l'horaire sportif*

Les résultats sont unanimes. Les sportifs de talents (n=74) sont satisfaits des horaires d'entraînement. En d'autres termes, le nombre d'entraînements proposés ainsi que les plages horaires choisies des associations et autres clubs satisfont les jeunes sportifs. Soulignons cependant une dissimilitude entre « SAF » et « ESPOIR » concernant la nuance de partage entre « plutôt satisfait » et « très satisfait ». La majorité des sportifs « SAF » semble apprécier complètement les horaires sportifs tandis que la majorité des sportifs « ESPOIR » reconnaît être plutôt satisfait. La différence entre les résultats des sportifs « SAF » et « ESPOIR » est statistiquement significative au test du Khi carré (Khi carré = 3,947, ddl=1, p = 0.047).

### Satisfaction de l'infrastructure sportive

Dans un deuxième temps, nous nous intéressons à la satisfaction des sportifs de talent concernant l'infrastructure sportive.

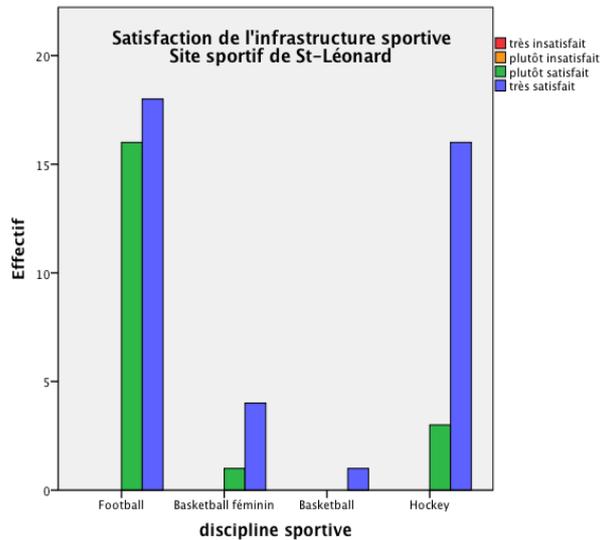


*Graphique 9 : Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport aux infrastructures sportives*

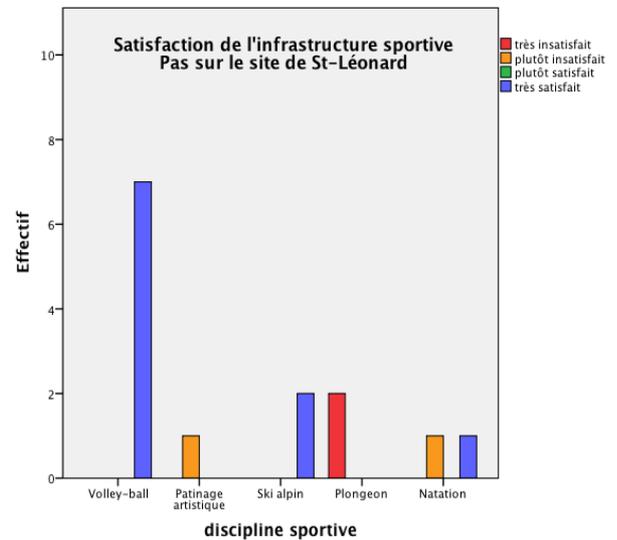
Le graphique nous indique plusieurs informations. La première nous informe que, sur l'échantillon questionné (n=73), plus de 90% des sportifs reconnaissent être satisfaits des infrastructures sportives. Une légère différence est à relever entre sportifs « SAF » et « ESPOIR » quant à la part d'approbation totale ou partielle envers les installations. Ces différences ne sont toutefois pas statistiquement significative (Khi carré = 5.525, ddl=3, p = 0.137).

En revanche, plusieurs sportifs se trouvent insuffisamment dotés en matière d'infrastructure sportive.

Observons si ces insatisfactions sont hiérarchisées selon les disciplines sportives. Sur la base des graphiques suivants, nous avons volontairement séparé les disciplines sportives dont les infrastructures sont basées sur le site sportif de St-Léonard et celles installées ailleurs dans le canton.



*Graphique 10 : Satisfaction des sportifs de talent envers leur infrastructure sportive sur le site sportif de St-Léonard*

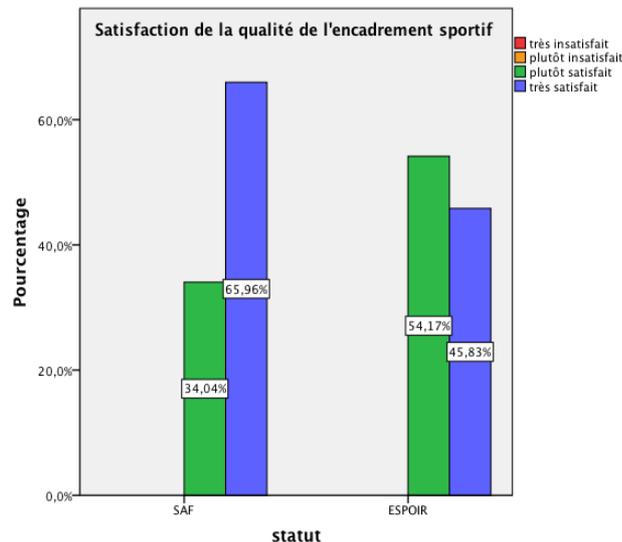


*Graphique 11 : Satisfaction des sportifs de talent envers leur infrastructure sportive hors du site sportif de St-Léonard*

Ces données montrent que les sportifs de talent bénéficiant du statut « SAF » ou « ESPOIR », sont supérieurement satisfaits de leurs infrastructures sportives lorsqu'ils évoluent dans une discipline basée sur le site sportif de St-Léonard. Les disciplines concernées par des sportifs insatisfaits sont : le patinage artistique, le plongeon et la natation. La symbiose des deux graphiques offre des résultats très significative d'un point de vue statistique ( $\chi^2 = 18.429$ , ddl=3,  $p = 0.001$ ).

### Satisfaction de la qualité de l'encadrement sportif

Dans un troisième temps, nous allons observer le sentiment des sportifs de talent quant à la qualité de l'encadrement sportif de leur institution.



Graphique 12 : Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport à l'encadrement sportif

Dans notre échantillon (n=71), tous les sportifs de talent sont satisfaits de la qualité de l'encadrement sportif dont ils bénéficient au sein de leur fédération. D'une manière générale, les sportifs « SAF » sont plus satisfaits que leurs collègues « ESPOIR ». Cette différence n'est toutefois pas totalement significative au test du Khi carré (Khi carré = 2.663, ddl=1, p = 0.103).

### Résumé des résultats concernant l'hypothèse 2 : satisfaction sportive

Les données générales recueillies sur l'échantillon rappellent tout d'abord que le site sportif de St-Léonard accueille plusieurs clubs ou associations sportives sur un emplacement particulièrement bien aménagé. Ainsi, le Team AFF/FFV, l'académie de basket Olympic, Elfic Basket, MJ Gottéron disposent d'infrastructures très favorables à la relève sportive. Les informations relatives aux heures d'entraînement selon le statut et la discipline sportive rappellent que les sportifs « SAF » disposent en moyenne, grâce à leur aménagement scolaire, de plus d'heures d'entraînement que les sportifs « ESPOIR ».

En ce qui concerne les résultats quant à la satisfaction des sportifs envers le milieu sportif,

nous pouvons relever premièrement, qu'aucun jeune talent de notre échantillon n'est insatisfait de l'horaire soumis par leur club ou leur association sportive. Les sportifs « SAF » se montrent toutefois « très satisfait » de façon plus prononcée que les sportifs « ESPOIR ».

Deuxièmement, les résultats quant à la satisfaction par rapport à l'infrastructure sportive ont révélé un clivage entre l'avis des sportifs dont les fédérations évoluent sur le site sportif de St-Léonard et l'avis des sportifs dont les entraînements ont lieu dans un autre endroit. Ainsi, selon notre échantillon, 29% des ces sportifs se disent insatisfaits des infrastructures mises à disposition pour leur discipline sportives. En revanche, aucun athlète évoluant sur le site de St-Léonard n'est insatisfait des conditions du milieu sportif.

Troisièmement, les jeunes talents « SAF » et « ESPOIR » sont satisfait de la qualité de l'encadrement dont ils bénéficient au sein de leur discipline. A nouveau, les « SAF » présentent un pourcentage plus élevé de satisfaction que les « ESPOIR ».

### 6.1.3 Question 3 : *satisfaction du programme SAF*

*Les sportifs de talent qui ont le statut « SAF » et « ESPOIR » sont-ils satisfaits du programme SAF ?*

A travers cette troisième et dernière hypothèse de l'échantillon « sportif de talent », nous voulons connaître si le programme SAF répond aux attentes des athlètes. Pour ce faire, en partant des différents buts annoncés du programme SAF (4.2), nous nous sommes intéressés à l'avis des athlètes au sujet de leur progression sportive. Ensuite, nous analyserons les avis des sportifs au sujet de la coordination entre les différents organes du programme et nous étudierons aussi leur satisfaction par rapport aux emplacements scolaires et sportifs. Enfin, nous présenterons leur avis sur le programme SAF d'une manière générale.

#### **Données générales**

Avant d'analyser les résultats quant à l'avis des sportifs de talent sur le programme SAF, observons quelques informations relatives à l'organisation pratique liée aux déplacements indispensables que nécessite un entraînement de compétition. Quelques tableaux essentiels à la compréhension des résultats, présentent la fréquence des déplacements entre les différents lieux sociaux comme le domicile, l'école et le lieu d'entraînement (tableau 12), les moyens de transport les plus empruntés (tableau 13), la durée des déplacements entre l'école et le lieu d'entraînement (tableau 14) et enfin, la distance séparant ces deux même lieux (tableau 15).

Ce tableaux résume le pourcentage de sportifs par catégorie de fréquence de déplacements entre le domicile et le lieu d'entraînement ainsi qu'entre l'école et le lieu d'entraînement selon le statut sportif.

Tableau 12

*Fréquence des déplacements entre les principaux lieux sociaux en fonction du statut des sportifs*

		Statut		Total
		SAF	ESPOIR	
Fréquence des déplacements maison-entraînement	Jamais	6.00%	0.00%	3.00%
	1-2 fois par semaine	36.00%	35.00%	36.00%
	3-4 fois par semaine	26.00%	17.00%	21.00%
	+ de 4 fois par semaine	32.00%	48.00%	40.00%
Fréquence des déplacements école-entraînement	Jamais	0.00%	13.00%	7.00%
	1-2 fois par semaine	30.00%	21.00%	26.00%
	3-4 fois par semaine	22.00%	48.00%	35.00%
	+ de 4 fois par semaine	46.00%	18.00%	32.00%

Après l'analyse de la fréquence des déplacements entre les différents lieux sociaux, il s'avère que chez les sportifs bénéficiant du statut « SAF », les entraînements ont majoritairement lieu entre ou directement après les leçons scolaires (Tableau : + de 4 fois, 46%). Au contraire, les déplacements les plus fréquents des sportifs portant le statut « ESPOIR », pour se rendre sur le lieu d'entraînement ont comme point de départ le domicile (Tableau : + de 4 fois, 48%).

En fonction de ces résultats, observons quels moyens de transport sont les plus utilisés par les sportifs de talent pour se rendre de leur école sur leur lieu d'entraînement.

Tableau 13

*Moyen de transport emprunté de l'établissement scolaire vers le lieu d'entraînement en fonction du statut des sportifs*

		Statut		Total
		SAF	ESPOIR	
Moyen de transport école-entraînement	À pied	4.00%	4.00%	4.00%
	À vélo	2.00%	0.00%	1.00%
	En transports publics	72.00%	61.00%	68.00%
	En bus organisés	2.00%	0.00%	1.00%
	Privée-parent	20.00%	35.00%	26.00%

D'après ces résultats, nous distinguons non pas une différence sur le type de moyens de transport empruntés entre les deux statuts, mais sur la proportion utilisée. Il s'avère que dans notre échantillon, un pourcentage plus élevé de « SAF » rejoint leur lieu d'entraînement par les transports publics (72% contre 61%). Par contre, les « ESPOIR » font appel de manière plus soutenue à leurs parents (35%) pour se rendre aux entraînements après l'école (20% pour les « SAF »).

En observant dans le tableau 14, le pourcentage des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par catégorie de durée des déplacements entre l'école et le lieu d'entraînement, nous pouvons souligner d'autres spécificités concernant les deux statuts.

Tableau 14  
*Durée du déplacement de l'établissement scolaire vers le lieu d'entraînement en fonction du statut des sportifs*

		Statut		Total
		SAF	ESPOIR	
Durée du déplacement école-entraînement	0-15 min	44.00%	3.00%	40.00%
	16-30 min	46.00%	54.00%	49.00%
	31-45 min	4.00%	9.00%	6.00%
	+ de 45 min	6.00%	4.00%	5.00%

Il s'avère que parmi les sportifs « SAF », plus de 44% profite d'une courte distance entre leur école et leur lieu d'entraînement pour effectuer un trajet de moins de 15 minutes. Nous constatons en revanche, que seuls 3% des sportifs « ESPOIR » ne disposent pas de cette chance et que la plupart d'entre eux, 54%, ont besoin de 16 à 30 minutes pour rallier les deux emplacements.

Puisqu'un des buts du programme vise à scolariser certains sportifs de talent dans un Cycle d'orientation plus proche et plus adapté à leur discipline sportive, voici un tableaux qui présente le nombre de sportifs par catégorie de distance entre l'établissement scolaire et le lieu d'entraînement selon le statut.

Tableau 15  
*Distance entre l'établissement scolaire et le lieu d'entraînement selon le statut*

		Statut		Total
		SAF	ESPOIR	
Distance entre CO et lieu d'entraînement	1-5 km	20	5	25
	6-10 km	10	3	13
	11-20 km	12	7	19
	21-30 km	1	4	5
	+ de 31 km	7	5	12

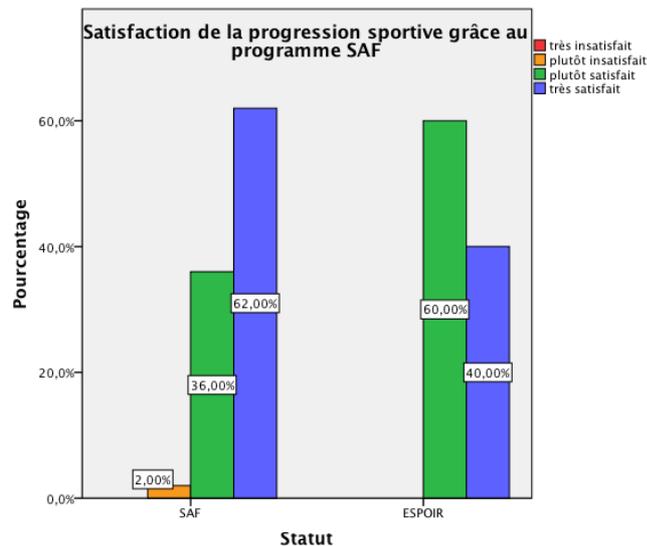
D'après notre échantillon, 25 sportifs de talent ont moins de 5 kilomètres à parcourir entre leur école et leur lieu d'entraînement. D'ailleurs, c'est une majorité de sportifs « SAF » qui profite de cette faible distance (20 « SAF », 5 « ESPOIR »). Par contre, les sportif « ESPOIR » ne sont surreprésentés dans aucune catégorie précise. La catégorie de distance dans laquelle nous retrouvons le plus de sportifs « ESPOIR » est la fourchette de 11 à 20 kilomètres.

Nous allons maintenant nous intéresser à la satisfaction des sportifs de talent envers le programme SAF. Pour obtenir ces résultats, nous avons décomposé cette donnée en plusieurs analyses à savoir, l'étude de la satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR »

- par rapport à leur progression sportive grâce au programme SAF
- par rapport à la coordination entre les différents acteurs du programme
- par rapport à l'emplacement scolaire et sportif
- par rapport au programme SAF d'une manière générale.

### Satisfaction de la progression sportive grâce au programme SAF

Dans un premier temps, nous allons observer si dans notre échantillon, les jeunes sportifs « ESPOIR » sont aussi satisfait que les sportifs « SAF » en ce qui concerne leur progression sportive. Rappelons que les deux statuts ne bénéficient pas du même soutien.



*Graphique 13 : Satisfaction des sportifs de talent par rapport à leur progression sportive grâce au programme SAF*

D'une manière générale, malgré une exception chez les « SAF », nous pouvons dire que les sportifs de talent fribourgeois ( $n=70$ ), qu'ils soient « SAF » ou « ESPOIR » sont satisfaits de leur progression sportive influencée par le programme SAF. Il nous paraît important de relever une satisfaction moins évidente chez les « ESPOIR » de 40% contre 62% chez les « SAF ». Cette différence n'est pas statistiquement significative ( $Khi\ carré = 3.561$ ,  $ddl=2$ ,  $p = 0.169$ ).

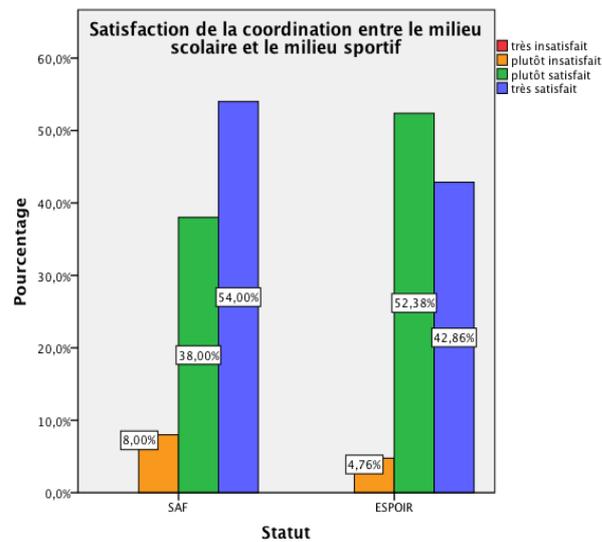
La satisfaction par rapport à la progression sportive n'est autre que la perception personnelle de l'athlète quant à l'augmentation de sa capacité de performance. D'après notre échantillon, le programme SAF agissant en tant que soutien, semble favoriser le potentiel de développement sportif.

### Satisfaction de la coordination entre les différents acteurs du programme SAF

Comme nous l'avons présenté au point 4.4, le fonctionnement du programme dépend de la qualité de son réseau de collaboration. De ce fait, chaque organe (Sspo, école, centre de formation) est tenu de jouer son rôle d'intermédiaire pour ne pas enrayer le processus de

communication. Le Sspo, en tant que leader du programme SAF, est donc responsable de faciliter les moyens de communication entre les deux organes les plus interdépendants à savoir le milieu scolaire et le milieu sportif. Les sportifs sont donc tributaires de la bonne entente entre ces deux milieux.

Nous allons donc observer dans un deuxième temps, la satisfaction des sportifs de talent envers la coordination entre le milieu scolaire et le milieu sportif.



*Graphique 14 : Satisfaction des sportifs de talent par rapport à la coordination entre le milieu scolaire et le milieu sportif*

Les résultats nous montrent que parmi les deux statuts (n=71), plus de 90% des sportifs se disent plutôt satisfaits, voire très satisfaits de la coordination entre le milieu scolaire et le milieu sportif. Notons toutefois cette distinction, récurrente dans cette étude, entre la satisfaction des « SAF » (ps :38% et ts:54) et des « ESPOIR » (ps:52% et ts :42%). Ces nuances ne sont pas significatives d'un point de vue statistique (Khi carré = 1.306, ddl=2, p = 0.520).

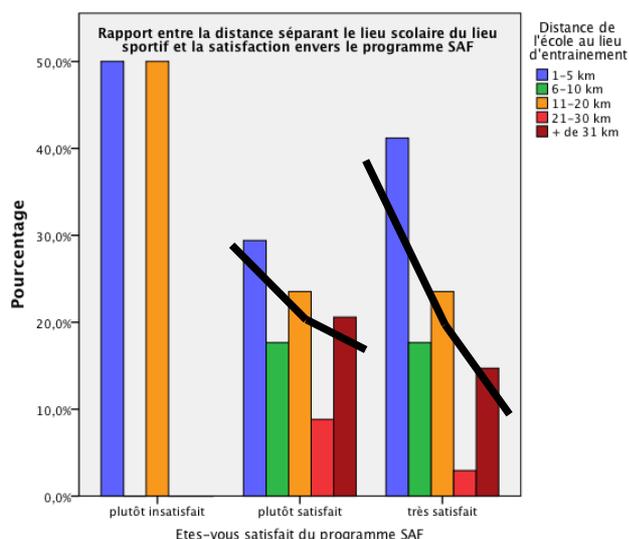
Attardons-nous, sur le pourcentage d'insatisfaction qui émane des sportifs « SAF ». Ce taux de 8% correspond à un effectif de 5 individus. Tous ces sportifs jugent insuffisante la relation entre les écoles et les associations sportives. Un sportif répète que l'école se braque souvent devant les demandes de l'association sportive. Deux autres soulignent le fait que certains professeurs n'apportent aucun intérêt à la planification hebdomadaire scolaire que demande un camp par exemple.

La proximité entre le milieu scolaire et le milieu sportif n'est pas uniquement une question de coordination. Nous allons voir que la proximité, au sens propre du terme, joue aussi un rôle important dans le soutien du jeune sportif de talent.

### Satisfaction de l'emplacement scolaire par rapport au lieu d'entraînement

La plupart des infrastructures sportives se trouvent dans le chef lieu du canton, à savoir Fribourg. Scolarisés initialement dans un cycle d'orientation éloigné de la ville, certains sportifs de talent « SAF » ont l'occasion de demander au Sspo un changement d'établissement scolaire lorsque le gain de temps est significatif. Cette proposition signifierait que la distance entre le lieu scolaire et le lieu d'entraînement joue un rôle important dans le planning hebdomadaire d'un sportif de talent.

Dans un troisième temps, observons si les sportifs de talent qui pratiquent leur discipline sportive non loin de leur établissement scolaire sont plus satisfaits du programme que ceux dont l'activité sportive oblige un plus long trajet entre le lieu sportif et le lieu d'étude.



*Graphique 15: Satisfaction des sportifs de talent envers le programme SAF par rapport à la proximité entre leur école et leur lieu d'entraînement.*

Observons le graphique 15 qui montre le pourcentage de satisfaction des sportifs de talent (n=70) envers le programme SAF par rapport à la distance qui sépare leur établissement scolaire de leur lieu d'entraînement.

Nous remarquons d'abord que, parmi les sportifs plutôt insatisfaits du programme SAF, la moitié effectue moins de 5 kilomètres pour relier leur école à leur lieu d'entraînement. L'autre

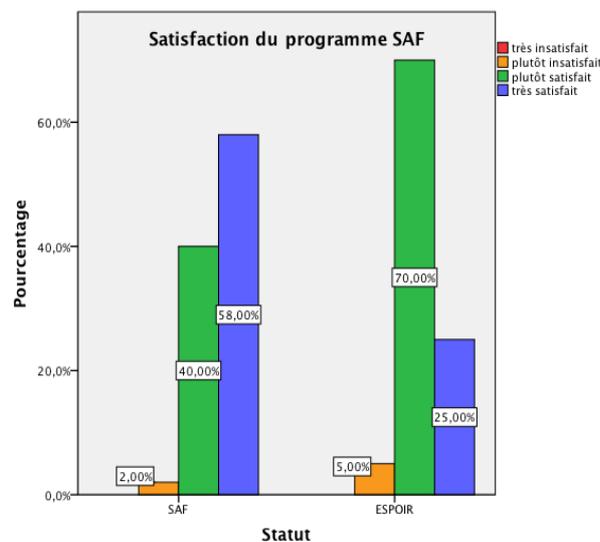
moitié a une distance plus grande à parcourir à savoir, de 11 à 20 kilomètres. Ces résultats ne semblent pas dignes d'intérêt.

En revanche, nous observons en moyenne que plus la distance entre les deux milieux est courte, plus grand est le pourcentage de satisfaction pour le programme SAF. En d'autres termes, d'une manière générale, nous pouvons dire que plus la distance entre le lieu scolaire et le lieu sportif est grande, moins grande sera la satisfaction envers le programme SAF.

### Satisfaction du programme SAF

Nous avons analysé l'avis des jeunes sportifs de talent au sujet de nombreuses particularités du programme SAF. Dans un quatrième et dernier temps, nous allons observer leur satisfaction pour le programme SAF en particulier.

Le graphique suivant relève la satisfaction des sportifs par rapport au programme de soutien SAF.



*Graphique 16 : Satisfaction des sportifs de talent envers le programme SAF*

D'une manière générale, nous pouvons dire que 98% des sportifs « SAF » et 95% des « ESPOIR » se disent satisfaits du programme que leur propose le Sspo du canton de Fribourg. Le pourcentage de « SAF » très satisfaits est à nouveau supérieur à celui des « ESPOIR ». Nous pouvons ajouter que seul un léger pourcentage ne se satisfait pas du programme SAF ce qui représente dans notre effectif total de réponse à cette question (n =72) un nombre de deux sportifs insatisfaits. Les différences entre sportifs « SAF » et « ESPOIR » sont significatives d'un point de vue statistique (Khi carré = 6.300, ddl=2, p = 0.043).

En observant le tableau ci-dessous, nous relevons que tous les sportifs « ESPOIR » semblent suffisamment satisfaits du programme SAF pour continuer. Par contre, trois sportifs de talent de statut « SAF » ont vécu certaines expériences négatives ; ils sont réticents à renouveler cette filière Sports-Arts-Formation.

Tableau 16  
*Recommenceriez-vous le programme SAF ?*

		Statut		Total
		SAF	ESPOIR	
Recommenceriez-vous le programme SAF?	Oui	47	22	69
	Non	3	0	3
Total		50	22	72

### **Résumé des résultats concernant la question 3 : *satisfaction du programme SAF***

Nous nous étions posé la question de savoir si le programme SAF répondait aux attentes des jeunes sportifs de talent fribourgeois. Grâce à une bonne collaboration entre les différents partenaires et à ces buts ciblés, le programme offre une structure équilibrée entre l'école et le sport de manière à favoriser le développement positif dans chaque domaine.

Premièrement, les résultats concernant la progression sportive des individus montre que les jeunes talents sont satisfaits de l'influence que joue le programme SAF dans l'augmentation de leur capacité de performance dans leur discipline.

Deuxièmement, les sportifs de talent présentent des résultats plus nuancés en ce qui concerne leur avis par rapport à la coordination entre leur école et leur discipline sportive. Nous constatons que quelques jeunes sont insatisfaits de la relation entre ces deux milieux. En effet, toutes les demandes de la part des associations sportives ne peuvent être constamment satisfaites par des congés ou des dispenses, l'école ayant le rôle primaire dans ce programme.

Troisièmement, l'analyse d'une éventuelle influence de la proximité de l'école et du lieu sportif sur la satisfaction envers le programme SAF montre d'intéressants résultats. Il est apparu que le pourcentage de satisfaction des sportifs décline lorsque la distance entre l'établissement scolaire et le lieu sportif devient plus grande. Ces résultats justifient la proposition du programme SAF qui permet à certains jeunes talent de changer d'établissement scolaire pour diminuer la durée des transports.

Enfin, plus de 95% des sportifs qui bénéficient du programme SAF en sont satisfaits. La différence existante entre l'avis des sportifs « SAF » et « ESPOIR » est statistiquement significative. Elle relève que les sportifs bénéficiant du statut « SAF » avec les aménagements qui lui sont associés évoque une plus grande satisfaction envers le programme SAF que les sportifs portant le statut « ESPOIR ».

## 6.2 Résultats : *les responsables des centres de formation et les directeurs de cycles d'orientation* concernant la question « *satisfaction du programme SAF* »

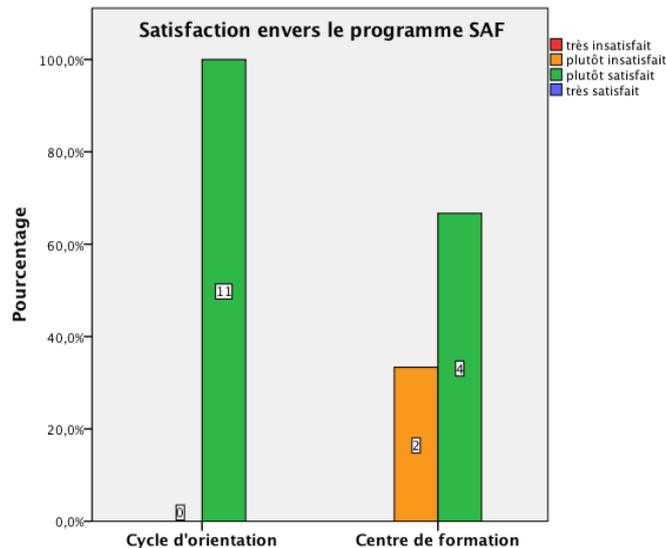
Ce chapitre présente les données afin de répondre à la question « *satisfaction du programme SAF* ».

*Les responsables de centres de formation et les directeurs de cycles d'orientation sont-ils satisfaits du programme SAF ?*

En posant cette question, nous voulons connaître l'avis de ces deux partenaires au sujet du programme SAF. Pour percevoir l'avis général des échantillons, nous avons séparé ce sous-chapitre en trois thématiques. La première analysera la satisfaction globale des deux partenaires face au programme SAF. La seconde thématique tentera de préciser les éventuelles insatisfactions trouvées dans la première. Enfin, nous analyserons à travers la troisième, la qualité de la collaboration perçue par chacun des partenaires envers l'autre.

### Satisfaction du programme SAF

Le graphique suivant présente la satisfaction des directeurs des cycles d'orientation et responsables des centres de formation par rapport au programme SAF en général.



*Graphique 17: Satisfaction des directeurs des cycles d'orientation et des responsables de centres de formation par rapport au programme SAF*

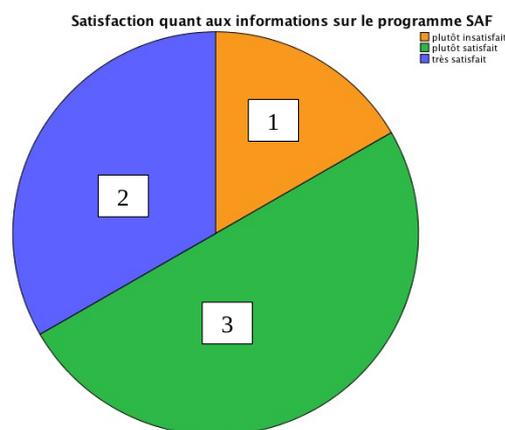
Les résultats révèlent les points suivants. D'une part, nous constatons que, sur l'échantillon examiné, tous les directeurs des cycles d'orientation (n=11) sont plutôt satisfaits du programme SAF. D'autre part, l'avis des responsables de centres de formation (n=6) ne montre pas la même unanimité. En fait, deux responsables expriment une certaine insatisfaction quant au programme SAF. En revanche, la majorité reste toutefois satisfaite du programme en question. Malgré le faible échantillon, les résultats sont statistiquement très significatifs (Khi carré = 4.156, ddl=1, p = 0.041).

Afin de comprendre ces différences, il convient d'analyser indépendamment l'avis des responsables de centres de formation par rapport au programme SAF.

## Satisfaction spécifique aux responsables d'association sportive quant au programme SAF

Observons quatre diagrammes en secteurs afin de comprendre les raisons qui justifieraient une insatisfaction des responsables d'associations sportives (n=6) envers le programme SAF. Le premier représente la satisfaction des responsables sportifs par rapport aux informations qui gravitent autour du programme SAF. Le deuxième et le troisième reflètent la satisfaction des responsables des centres de formation par rapport aux critères d'admission des deux statuts. Enfin, dans le quatrième diagramme, nous observerons l'avis des responsables sportifs au sujet de la progression sportive de leurs athlètes qui bénéficient du programme SAF.

Le diagramme 1 donne un aperçu de l'avis des responsables des centres de formation au sujet des informations dont ils disposent sur le programme SAF. Nous utilisons le terme d'« information » au sens général. Il englobe aussi bien les documents nécessaires à la coordination du programme que les listes et les prises de contact essentielles au fonctionnement de la filière Sport-étude fribourgeoise.

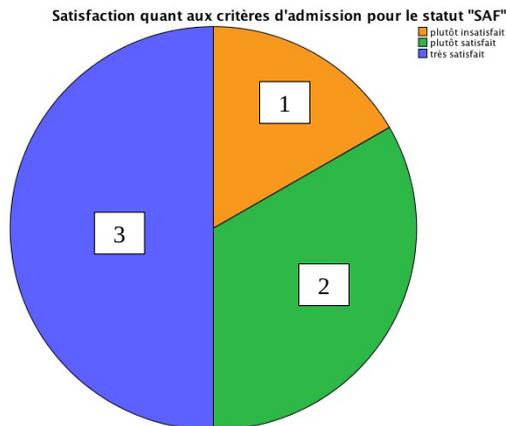


*Diagramme en secteurs 1: Satisfaction des responsables de centres de formation par rapport aux informations qu'ils disposent du programme SAF.*

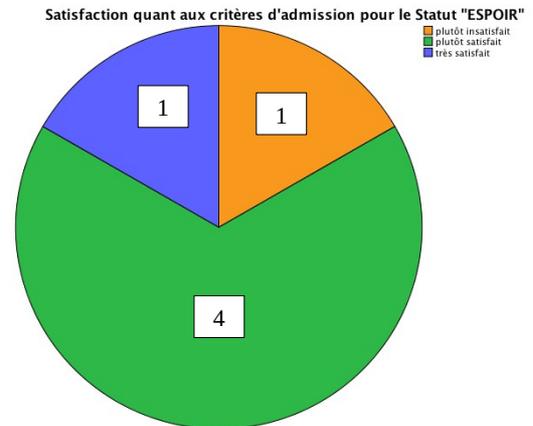
Nous observons d'abord que la majorité de l'échantillon se montre satisfaite des informations qui circulent entre les différents partenaires du programme. Un seul individu parmi les responsables sportifs révèle une insatisfaction concernant les informations données par le Sspo au sujet du programme SAF.

Rappelons que le programme SAF repose sur un système de collaboration entre trois entités. Au sein du réseau, il est nécessaire d'échanger des informations, de pratiquer une certaine transparence entre les différents partenaires afin de garantir le soutien des élèves-sportifs.

Les diagrammes 2 et 3 reflètent la satisfaction des responsables des centres de formation par rapport aux critères d'admission du statut « SAF » ainsi que du statut « ESPOIR ».



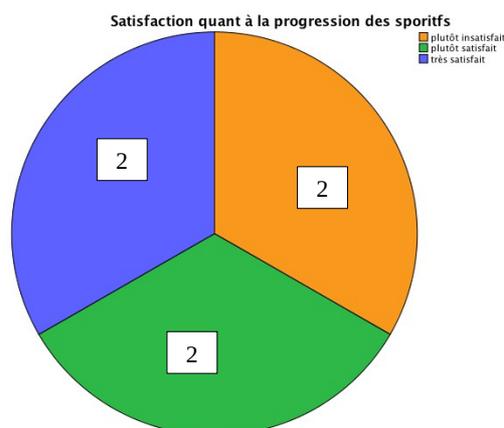
*Diagramme en secteurs 2: Satisfaction des responsables de centres de formation par rapport aux critères d'admission « SAF »*



*Diagramme en secteurs 3: Satisfaction des responsables de centres de formation par rapport aux critères d'admission « ESPOIR »*

Nous remarquons que les responsables des centres de formation sont moins satisfaits par rapport aux critères d'admission des sportifs de talent portant le statut « ESPOIR » que ceux des sportifs bénéficiant du statut « SAF ».

Le diagramme 4 met en évidence l'avis des responsables des centres de formation au sujet de la progression sportive de leurs athlètes qui évoluent dans le programme SAF.



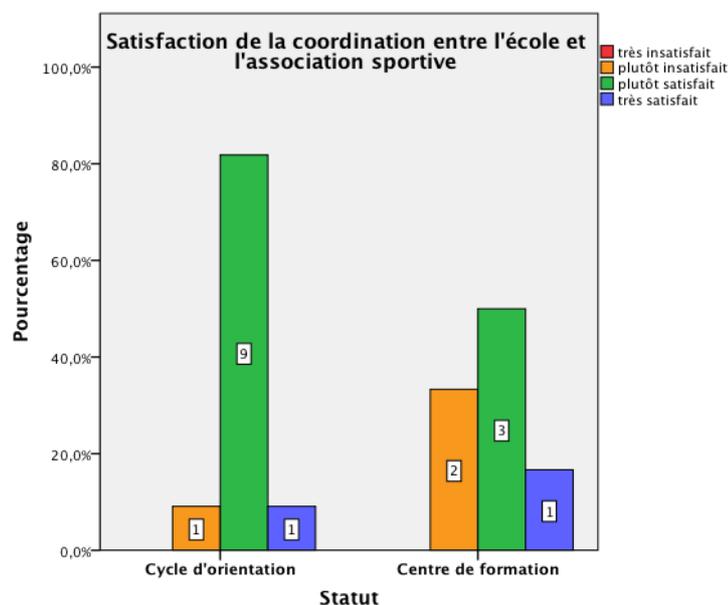
*Diagramme en secteurs 4: Satisfaction des responsables de centres de formation par rapport à la progression de leurs sportifs*

La progression sportive des athlètes apparaît comme le but principal de tout centre sportif de formation. Les résultats de ce diagramme indiquent que deux tiers des responsables sportifs sont satisfaits de la progression de leurs athlètes grâce au soutien disponible au sein du programme SAF. Par contre, un tiers juge insatisfaisante l'amélioration de la performance de leurs jeunes.

Le Sspo joue le rôle de rampe de lancement et de tour de contrôle du programme SAF. Ensuite, il est clair que le bon fonctionnement de celui-ci repose sur une coordination entre le milieu scolaire et le milieu sportif. A ce niveau-là, nous avons observé précédemment quelques remarques qui nourrissent des insatisfactions chez les responsables de centres de formation.

### **Satisfaction des responsables de centre de formation et des directeurs scolaires par rapport à la coordination et la collaboration entre les différents intervenants dans le programme SAF**

Nous avons demandé aux responsables sportifs de juger la relation qu'ils avaient avec le milieu scolaire. Voici le graphique qui présente les résultats issus des deux points de vue, milieu scolaire envers milieu sportif et inversement.



*Graphique 18 : Satisfaction de la coordination du point du vue des directeurs de cycles d'orientation envers les responsables de centres de formation et inversement.*

Parmi l'échantillon, un cycle d'orientation juge plutôt insatisfaisant la coordination entre l'école et les associations sportives. Le reste des établissements scolaires se montre toutefois

satisfaits de la collaboration entre ces deux milieux. Deux responsables de centre de formation sont en revanche insatisfaits des relations qu'ils entretiennent avec les écoles. Ce qui correspond à un tiers de l'échantillon ( $n=6$ ). Les quatre autres n'ont rien à reprocher à la coordination entre leur association sportive et les établissements scolaires. Statistiquement, ces résultats ne sont pas significatifs ( $Khi\ carré = 2.039$ ,  $ddl=2$ ,  $p = 0.361$ ).

### **Résumé des résultats concernant la question, *satisfaction du programme SAF***

Nous pouvons dire que le programme SAF est d'une manière générale favorablement assimilé par les directeurs des établissements scolaires et par les responsables des centres de formation.

En premier lieu, il s'est avéré que le milieu scolaire semble totalement adhérer à l'organisation du programme en n'évoquant aucune insatisfaction. Par contre, le milieu sportif présente des résultats plus partagés. En effet, un tiers de l'échantillon se sent plutôt insatisfait de la structure du programme.

Suite à une recherche plus approfondie, nous avons tenté de préciser, dans un deuxième temps, les points qui influenceraient négativement l'avis des responsables de centre de formation quant au programme SAF. Les résultats ne démontrent pas de réponses significatives. Cependant, il est intéressant de relever qu'un tiers des responsables sportifs est insatisfait de la progression générale de leurs sportifs de talent.

Enfin, nous avons analysé les avis des deux organes concernant la qualité de la coordination entre eux. Les résultats concernant nos échantillons ont conclu que les directeurs des établissements scolaires sont moins sensibles aux problèmes de communication avec les partenaires sportifs qu'inversement. Cette différence n'est pas statistiquement significative.

## Discussion

### 7 Discussion des résultats et approches exploratoires

Sur la base de la littérature sur le rôle de la structure scolaire dans le développement sportif, nous avons formulé au début de ce travail l'hypothèse générale suivante : *le programme Sports-Arts-Formation comporte des bénéfices en terme de soutien pour les jeunes sportifs de talent*. Cette hypothèse a été séparée d'abord en deux groupes, l'un destiné à l'avis des sportifs et l'autre, aux partenaires du programme. Dans le premier groupe, des questions et des sous-hypothèses ont permis de dissocier les attentes des sportifs de statut « SAF » et ceux de statut « ESPOIR » par rapport aux spécificités du programme SAF. Dans le deuxième groupe, des hypothèses ont permis d'entrer dans les détails de la satisfaction des responsables de centre de formation et des directeurs de cycle d'orientation par rapport aux spécificités du programme SAF.

Après avoir présenté dans le chapitre précédent l'ensemble des résultats relatifs à ces questions et hypothèses, il est nécessaire de les évaluer, de les discuter et de tirer des liens avec les études antérieures.

#### 7.1 Discussion : *les sportifs de talent*

La discussion des résultats est structurée en fonction des questions ou hypothèses posées. Ainsi, le sous-chapitre 7.1.1 discute des résultats obtenus suite à la question «Satisfaction Scolaire», le sous-chapitre 7.1.2 évalue les résultats observés grâce à l'hypothèse « Satisfaction sportive » et enfin, le sous-chapitre 7.1.3 analyse les résultats perçus d'après la question « Satisfaction du programme SAF ».

##### 7.1.1 Discussion : *satisfaction scolaire*

La question « *satisfaction scolaire* » était de savoir si « *les sportifs de talent qui ont le statut « SAF » et « ESPOIR » étaient satisfaits de l'aménagement scolaire* ».

D'une manière générale, les résultats ont conclu que les sportifs de talent, qu'ils soient de statut « SAF » ou « ESPOIR », sont en forte majorité satisfaits de l'environnement scolaire dans lequel ils évoluent.

Ainsi, nous pouvons affirmer que l'hypothèse « *satisfaction scolaire* » peut être retenue. En effet, les sportifs « SAF » et « ESPOIR » montrent une satisfaction significative face à toutes les caractéristiques observées.

En premier lieu, nous avons interrogé les sportifs par rapport à l'*horaire scolaire*. Nous avons obtenu une satisfaction plus marquée chez les sportifs « SAF » que chez les sportifs « ESPOIR ». Cette différence n'est toutefois pas statistiquement significative. Le fait que les sportifs « SAF » bénéficient d'un horaire plus allégé que les sportifs « ESPOIR » justifie cette nuance : un horaire adapté permet une meilleure planification hebdomadaire. Ces résultats viennent appuyer l'étude de Piffaretti (1997), laquelle avait montré que les difficultés de conciliation entre le sport et les études étaient moins importantes en classe sportive.

Il s'avère encore que tous les individus qui évoquent une insatisfaction envers leur horaire scolaire bénéficient de mesures d'aménagement. D'après la grille horaire personnelle et les remarques de ces sportifs, les raisons qui poussent à une insatisfaction envers l'horaire scolaire sont les suivantes.

- « Je ne peux pas aller à l'entraînement du jeudi matin et pourtant j'ai congé le jeudi après-midi ».
- « L'horaire scolaire pourrait être un peu mieux établi selon les demandes préalables ».
- « Il faudrait terminer les cours moins tard le soir ».

D'après nos observations, pour l'un des sportifs, le trajet pour se rendre de l'école au lieu d'entraînement s'effectue partiellement sur le temps d'une leçon de branche principale et de branche secondaire. Il semble s'agir ici plus d'un problème de distance entre l'école et le lieu sportif que d'un véritable soucis d'horaire scolaire. Selon le planning d'un autre athlète, le vendredi est son jour le plus chargé en nombre de leçons. Pourtant, cette journée est fréquemment synonyme de weekend prolongé pour sa discipline sportive ce qui le contraint souvent à rattraper beaucoup de cours.

En second lieu, l'avis des sportifs quant à la *flexibilité de l'horaire scolaire* a été sollicité. Les résultats ont démontré à nouveau une satisfaction plus prononcée chez les sportifs « SAF » que chez les « ESPOIR » face à la flexibilité de l'horaire scolaire. Cette légère différence était statistiquement non significative. Pourtant, le fait que le statut « SAF » permet justement aux sportifs « SAF » de demander des permissions à la direction scolaire, suffirait à éclairer cette différence avec les sportifs de statut « ESPOIR » qui n'ont ce pouvoir qu'à moindre mesure.

En comparant l'avis des jeunes talents face à la flexibilité de l'horaire scolaire selon leur discipline sportive, nous avons surpris dans nos résultats, un taux d'insatisfaction élevé de la

part des joueuses. Voici deux remarques de celles-ci qui pourraient illustrer leur insatisfaction envers la flexibilité du programme scolaire.

- « J'aimerais pouvoir de temps en temps aller à l'entraînement sur le temps des cours ou sur midi ».
- « Il faudrait que des congés pour aller à des entraînements pendant des heures de cours pas spécialement indispensables soient plus facilement et rapidement autorisés ».

Il s'avère que le club Elfic Basket propose à leurs joueuses des entraînements spécifiques le lundi et le vendredi sur la pause de midi ainsi que le mercredi après-midi. Ces trois disponibilités devraient donner la possibilité aux sportives de progresser dans des domaines précis. A ce moment là, l'établissement scolaire décide de l'octroi ou non des absences ou des congés.

En troisième lieu, nous avons observé des résultats significatifs en ce qui concerne l'avis des jeunes sportifs de talent par rapport à *la charge scolaire*. Nous avons d'ailleurs observé graphiquement que les sportifs bénéficiant d'aménagements horaires se montrent plus satisfaits envers la charge scolaire que ceux qui n'en disposent pas. Le fait de prouver l'existence d'un des buts du programme par la recherche rend les résultats dignes d'intérêt. En effet, cela démontre que les aménagements scolaires que propose le programme SAF soutiennent véritablement l'élève-sportif dans son parcours scolaire.

### 7.1.2 Discussion : *satisfaction sportive*

L'hypothèse « *satisfaction sportive* » postule que « *Les sportifs de talent qui ont le statut « SAF » et « ESPOIR » se considèrent comme satisfaits du milieu sportif* ».

D'une manière générale, les résultats ont conclu que les sportifs de talent, qu'ils soient de statut « SAF » ou « ESPOIR », sont très majoritairement satisfaits de l'environnement sportif dans lequel ils évoluent.

Ainsi, nous pouvons affirmer que l'hypothèse « *Satisfaction sportive* » peut être retenue. En effet, les sportifs « SAF » et « ESPOIR » montrent une satisfaction significative face à toutes les caractéristiques observées.

Premièrement, aucun jeune talent de notre échantillon est insatisfait de l'horaire soumis par leur club ou leur association sportive. Les sportifs « SAF » se montrent toutefois « très satisfait » de façon plus prononcée que les sportifs « ESPOIR ». Cette différence est d'ailleurs

statistiquement significative. Il faut relever que les sportifs « SAF » bénéficient d'une structure sportive privilégiée et par conséquent, les horaires sportifs sont adaptés au maximum en fonction de leur planning horaire. Ce soutien les différencie des sportifs « ESPOIR » qui eux, s'entraînent dans une atmosphère plus standardisée.

Deuxièmement, près de 90% des sportifs sont satisfaits des infrastructures offertes par les associations sportives. A ce sujet, aucune différence significative n'est apparue entre l'avis des sportifs « SAF » et l'avis des sportifs « ESPOIR ». D'ailleurs, ceci est parfaitement compréhensible puisque dans l'échantillon prélevé, les deux statuts se partagent les installations de leur discipline sportive. Par contre, les résultats nous ont délivré d'intéressantes informations. Nous avons distingué que les sportifs de talent qui évoluaient sur le site sportif de St-Léonard étaient comblés par les infrastructures sportives. Au contraire, les sportifs qui se montraient insatisfaits envers les installations sportives pratiquaient leur discipline sportive hors du site de St-Léonard. Ces résultats sont d'ailleurs statistiquement significatifs. Rappelons que le site sportif de St-Léonard accueille plusieurs clubs ou associations sportives sur un emplacement particulièrement bien aménagé. Le projet d'un bassin olympique sur le site de St-Léonard d'ici 2016 pourra sans doute satisfaire les sportifs des disciplines aquatiques.

Troisièmement, les jeunes talents « SAF » et « ESPOIR » sont totalement satisfaits de la qualité de l'encadrement dont ils bénéficient au sein de leur discipline. A nouveau, les « SAF » présentent un pourcentage plus élevé de satisfaction que les « ESPOIR ». Cette différence n'est toutefois pas significative d'un point de vue statistique. Les résultats observés sur les graphiques, nous confirment tout de même, la qualité de l'encadrement sportif qui soutient la relève fribourgeoise. Ce résultat est intéressant et positif du fait qu'une étude de Smoll et Smith (1989) avaient relevé que la relation de l'entraîneur avec le sportif avait un impact fondamental sur sa pratique sportive.

### 7.1.3 Discussion : *satisfaction du programme SAF*

L'hypothèse « *satisfaction du programme SAF* » postulait que « *Les sportifs de talent qui ont le statut « SAF » et « ESPOIR » sont satisfaits du programme SAF* ».

D'une manière générale, les résultats ont conclu que les sportifs de talent, qu'ils soient de statut « SAF » ou « ESPOIR », sont satisfaits du programme SAF.

Ainsi, nous pouvons affirmer que l'hypothèse « *Satisfaction du programme SAF* » peut être retenue. En effet, les sportifs « SAF » et « ESPOIR » montrent une satisfaction significative face aux spécificités analysées.

Dans un premier temps, les résultats concernant *la progression sportive* des individus montrent que les jeunes talents sont satisfaits de l'influence que joue le programme SAF dans l'augmentation de leur capacité de performance dans leur discipline. Aucune différence statistiquement significative n'est à relever entre « SAF » et « ESPOIR ». Par ses mesures d'aménagement permettant aux sportifs d'incorporer plus d'entraînements dans leur planning hebdomadaire, le programme SAF favorise le potentiel de développement sportif à la fois des uns et des autres. Dans un travail de recherche sur un projet de Sport/Étude à Bienne (CH), Jeisy (2005) avait souligné la proportion importante des sportifs qui désiraient participer à un programme Sport-étude pour effectuer justement plus d'entraînement. Le principal but de ces élèves-sportifs étaient donc, de progresser. Ces résultats et les nôtres sont confirmés par une autre étude concernant le rapport entre l'école et le sport d'élite. Teubert et al. (2006, p. 113) avaient observé que les sportifs ressentiaient les effets positifs des entraînements supplémentaires proposés par leur école sur la progression.

Dans un second temps, les sportifs de talent présentent des résultats légèrement nuancés en ce qui concerne leur avis par rapport à *la coordination entre leur école et leur discipline sportive*. Nous constatons que quelques jeunes talents sont insatisfaits de la relation entre ces deux milieux. Profitons d'exprimer notre hypothèse quant à l'insatisfaction des sportifs « SAF ». Les athlètes « ESPOIR » disposent d'un allègement horaire qui les dispense du cours d'EPS en les remplaçant par de l'étude surveillée. Cette modification ne semble influencer qu'à moindre frais la relation entre le milieu scolaire et le milieu sportif. La satisfaction des sportifs « ESPOIR » au sujet de la coordination école-sport n'est donc, en aucun cas, diminuée. Par contre, pour les sportifs « SAF », les aménagements scolaires qu'ils suscitent, sont susceptibles de favoriser plus fréquemment d'une part, la collaboration entre le milieu sportif et le milieu scolaire et d'autre part, la possibilité d'une non-entente sur une demande de l'un d'entre deux. Cette collaboration est d'ailleurs un point clé du fonctionnement de ce programme. Puisque les sportifs sont intégrés dans une structure scolaire normale, il va de soi que les décisions de l'établissement scolaire ne satisfont pas toujours les sportifs ainsi que les associations sportives.

Dans un troisième, les résultats ont démontré une influence de *la distance entre l'école et le lieu sportif* sur la satisfaction envers *le programme SAF*. Ainsi, il est apparu que sur

l'échantillon prélevé, les sportifs dont le trajet entre l'école et l'infrastructure sportive était court, était en moyenne plus satisfait envers le programme SAF que les autres. Ces résultats approuvent un des buts du programme SAF qui permet à certains jeunes talent de changer d'établissement scolaire pour diminuer la durée des transport. Il est d'ailleurs tout à fait justifié qu'en diminuant le temps ou la distance du trajet, les sportifs profitent plus du soutien que leur donne le programme SAF. Ces résultats viennent confirmer l'efficacité d'un rapprochement pratique entre le lieu scolaire et sportif sur la réalisation d'un projet sportif (Radtke & Coalter, 2007).

Enfin, plus de 95% des sportifs qui bénéficient du programme SAF en sont satisfaits. La différence existant entre l'avis des sportifs « SAF » et « ESPOIR » est statistiquement significative. Elle relève que les sportifs bénéficiant du statut « SAF » avec les aménagements qui lui sont associés sont plus satisfaits du programme SAF que les sportifs portant le statut « ESPOIR ». Le fait que les sportifs « SAF » obtiennent plus de possibilités pour mieux concilier le sport et les études semble être l'explication la plus plausible et de cette manière, la plus justifiée par le but du programme SAF.

## 7.2 Discussion : *les responsables de centre de formation et les directeurs de cycle d'orientation*

L'hypothèse « *les responsables de centre de formation et les directeurs de cycle d'orientation* » postulait que ces deux organismes sont « *satisfaits du programme SAF* ».

D'une manière générale, les résultats ont conclu que les responsables des centres de formation ainsi que les directeurs des établissements scolaires sont majoritairement satisfaits du programme SAF.

Ainsi, nous pouvons dire que l'hypothèse « *Satisfaction du programme SAF* » peut être retenue. Cependant, les résultats présentent des différences significatives entre les deux organes selon les spécificités analysées.

En premier lieu, il s'est avéré que le milieu scolaire semble totalement adhérer à l'organisation du programme en n'évoquant aucune insatisfaction. Par contre, le milieu sportif présente des résultats plus partagés. En effet, un tiers de l'échantillon se sent plutôt insatisfait du programme SAF. Cette différence entre les deux organes est statistiquement significative.

Pour comprendre les éventuelles causes qui pourraient expliquer l'insatisfaction de certains

responsables des centres de formation, nous avons analysé, en second lieu, trois thématiques pertinentes, à savoir : leur taux de satisfaction par rapport aux *informations échangées avec le programme SAF*, par rapport aux *critères de sélection SAF* et par rapport à *la progression des sportifs grâce au programme SAF*. Nous avons relevé certaines insatisfactions susceptibles de préciser le mécontentement de quelques responsables de centre de formation envers le programme SAF.

Face au premier thème, seul un responsable des centres de formation a relevé son insatisfaction envers *les informations dont ils disposent et qu'ils échangent avec le programme SAF*. Cependant, diverses remarques de la part des autres soulignent quelques différends. Certains responsables sportifs relèvent:

- un manque d'information de la part du Sspo concernant :
  - les disponibilités d'infrastructures sportives
  - les listes de coordinateurs scolaires à contacter
- un manque d'information dans les écoles. Certains enseignants
  - ne connaissent pas la structure SAF
  - n'ont pas d'informations sur les sportifs de talent dans leur classe
- un manque d'information dans les *Orientierungsschulen*.

En revanche, aucune remarque individuelle ne nous a permis de comprendre l'insatisfaction de deux responsables de centre de formation concernant le deuxième sujet, *les critères d'admission « SAF » et « ESPOIR »*. Selon nos connaissances du programme SAF et des critères d'admission en particulier, nous pouvons dire que les sportifs sont, dans un premier temps, sélectionnés selon les exigences imposées par Swiss Olympic pour obtenir une Talent Cards. Les sportifs aussi brillants soient-ils, ne bénéficient pas tous de cette gratifiante ouverture au monde du sport. Les responsables de centres de formation se trouvent sans doute parfois face à des choix difficiles au sein d'une même équipe.

Le troisième sujet pourrait mettre en évidence l'insatisfaction de certains responsables de centres de formation envers le programme SAF. En effet, deux individus sur six se disent insatisfaits de *la progression sportive* de leurs athlètes qui bénéficient des mesures du programme SAF.

Cette insatisfaction décrit une inégalité entre le potentiel sportif d'un athlète et la capacité réelle obtenue après un ou plusieurs cycles d'entraînement de durée déterminée. Elle est en fait caractérisée par une déception de la part des responsables sportifs. La progression est le but primaire de tous les centres de formation. Observons maintenant quelques remarques des responsables de centres de formation sous forme de synthèse qui expliciteraient ces

insatisfactions.

Plusieurs responsables sportifs remettent en cause un manque d'uniformité de traitement en ce qui concerne les aménagements promis par le programme. Ainsi, certains sportifs de talent portant le même statut que d'autres joueurs de la même équipe ne disposent pas des aménagements horaires suffisants leur permettant de s'entraîner avec le reste du groupe. D'autres responsables soulignent la charge trop intensive du planning hebdomadaire qui empêche une bonne récupération. Ils évoquent aussi un manque de soutien de la part des services cantonaux dans la recherche d'infrastructures sportives qui s'adaptent aux disponibilités des sportifs. Les précédentes raisons influenceraient négativement la progression sportive de leurs athlètes.

Enfin, en troisième lieu, nous avons analysé les avis des responsables sportifs et des directeurs scolaires concernant *la qualité de leur coordination*. Les résultats concernant nos échantillons ont conclu que les responsables sportifs de notre échantillon sont moins satisfaits de la collaboration avec les directeurs des établissements scolaires. Le milieu sportif semble souffrir d'avantage d'un manque de communication avec les coordinateurs scolaires que l'inverse. En effet, il est fort probable que la plupart des requêtes ont comme source les partenaires sportifs. Dans ce cas, ceux-ci, pour des demandes de congé ou d'informations scolaires sur un sportif, dépendent de la collaboration des partenaires scolaires.

### 7.3 Approche exploratoire *des points forts et faibles du programme SAF* selon l'avis des responsables sportifs et des directeurs scolaires.

Dans le but d'interroger le programme SAF une dernière fois, nous allons observer les remarques des responsables de centre de formation et des directeurs des établissements scolaires au sujet du programme SAF, synthétisées en points forts et faibles.

#### 7.3.1 Points forts du programme SAF

Les responsables des centres de formation se réjouissent de voir enfin un programme dédié à la relève sportive dans le canton de Fribourg. Ils soulignent que le programme SAF n'est pas aussi restrictif que dans d'autres régions et qu'il permet de cette manière à plus de jeunes de profiter d'une filière sport-étude. En évoluant dans cette structure scolaire standard, les sportifs de talent ne souffrent pas d'une délocalisation quelconque ou d'un manque de

formation. En outre, les allégements ainsi que les aménagements horaires diminuent effectivement les risques de surcharges et de blessures que pourrait engendrer un sport de haute intensité. Concernant le fonctionnement du programme, les responsables de centres de formation relèvent la souplesse dont fait preuve les collaborateurs du Sspo par rapport à certaines demandes. Ils notent encore l'important soutien de certaines directions scolaires qui se montrent très favorables aux projets sportifs des jeunes talents évoluant dans leur école.

Les directeurs d'établissements scolaires adhèrent tous sur le fait que le programme SAF permet aux jeunes talents de pratiquer de manière plus intensive leur discipline sportive tout en suivant un cursus scolaire standard. De plus, ce programme permet de donner une reconnaissance au statut de sportif de talent dans les cycles d'orientation. En même temps, il active une collaboration entre le milieu scolaire et sportif vers un but commun : l'épanouissement et la progression de l'élève-sportif. Avec le programme SAF, les cycles d'orientation apprécient fortement l'autonomie dont ils disposent en ce qui concerne les aménagements horaires ainsi que les octrois de congés. Ils sont aussi satisfaits de la disponibilité de la plupart des responsables sportifs.

### 7.3.2 Points faibles du programme SAF

Plusieurs éléments problématiques sont liés à une question de calendrier. Selon quelques disciplines sportives, des responsables considèrent que le délai d'inscription, daté au 15 février, serait trop avancé dans l'année. Il confie leur difficulté à déceler aussi rapidement les futurs talents qui bénéficieraient de l'un ou l'autre statut pour l'année suivante. Ensuite, d'autres responsables sportifs souhaiteraient obtenir des réponses à leurs demandes plus rapidement afin d'organiser un planning d'entraînement adapté aux aménagements scolaires des sportifs. D'autres inconvénients apparaîtraient directement dans les aménagements horaires. D'après certains responsables sportifs, les aménagements ne sont pas assez conséquents pour permettre aux jeunes talents de progresser convenablement. De plus, d'autres dirigeants sportifs considèrent qu'en plus d'être insuffisants, certains aménagements sont inadaptés et occasionneraient plus de charge aux sportifs qu'un réel soutien.

Les directeurs d'établissements scolaires reconnaissent une certaine difficulté les concernant, dans l'organisation des horaires des jeunes talents. De plus, certains directeurs constatent que le programme, aussi ouvert soit-il, provoque pour certains sportifs des déplacements trop conséquents et pour d'autres, une capacité d'entraînement qui ne leur permettrait pas une

progression suffisante. D'autres directeurs ajoutent que ce système demanderait trop de rattrapages aux sportifs moins adroits et aussi, plus d'attention de la part des enseignants. Enfin, ils soulignent que la communication entre le milieu sportif et scolaire ne circule parfois pas idéalement bien.

Après avoir observé les points considérés comme faibles du programme SAF, intéressons-nous aux suggestions et aux propositions de la part des responsables sportifs et des directeurs d'établissements scolaires dans le but d'offrir au programme SAF des ouvertures dans son fonctionnement.

#### 7.4 Approche exploratoire de *suggestions ou de propositions d'amélioration du programme SAF* selon l'avis des responsables sportifs et des directeurs scolaires.

Dans l'échantillon formé de responsables de centre de formation, la plupart avancent que l'aménagement de « classes sportives » serait moins contraignant. Nous entendons par « classe sportive », une classe dont tous les élèves sont des sportifs de statut « SAF ». Ceux-ci bénéficieraient d'une attention particulière tout au long de la formation. Les responsables des centres de formation soulignent les avantages suivants dans la conception d'un pareil modèle :

- « la gestion d'aménagements horaires serait plus simple ».
- « tous les talents « SAF » seraient regroupés dans un ou deux cycles d'orientation en ville de Fribourg ».
- « les branches scolaires seraient adaptées selon le niveau scolaire et selon la planification des compétitions ».
- « les élèves sportifs se soutiendraient mutuellement et bénéficieraient d'une attention particulière de la part des professeurs ».

D'autres suggestions sont moins radicales et susceptibles d'être réalisées sans toutefois bouleverser la structure du programme SAF.

Beaucoup de partenaires, qu'ils soient du milieu sportif ou scolaire, souhaiteraient une meilleure coordination entre l'école, le sport et les élèves-sportifs. La nomination d'un coordinateur au sein de chaque école et de chaque association sportive par le Sspo a été une très bonne chose car les intermédiaires augmentaient le risque de pertes d'information liés à une mauvaise communication. Cependant, il s'avère que certains coordinateurs ne prennent pas ce rôle au sérieux et génèrent des interruptions dans le réseau de communication du programme SAF. Il serait préférable que chaque coordinateur, scolaire et sportif, entretienne des contacts réguliers avec les partenaires concernés et avec les sportifs de talent. Il serait

envisageable de créer des rencontres entre les partenaires des deux horizons afin d'échanger des informations ou des solutions par rapport à certains sportifs ou horaires. Dans ce but, le Sspo devrait concevoir pour tous les partenaires, une liste de contacts avec toutes les coordonnées nécessaires à une communication optimale au sein du programme SAF. Une étude de Scheid et al. (2007, p. 179), consacrée aux établissements sport-étude de la région de Hesse (D), avait relevé que la plupart des partenaires à ce programme désiraient disposer d'informations supplémentaires pour être plus performant. Pour répondre à ce même souhait, le programme SAF pourrait envisager la création d'une brochure où le programme SAF serait décrit avec ses buts, ses valeurs, son fonctionnement et ses partenaires.

## 8 Conclusion

Grâce à une approche approfondie, combinant les résultats de trois échantillons issus de sources différentes, nous avons cherché à évaluer le soutien qu'apporte le programme SAF pour les jeunes sportifs de talent du canton de Fribourg. Afin de comprendre le thème de cette recherche, nous souhaitons rappeler les grandes lignes qui ont permis à cette étude de voir le jour.

Qu'est-ce qu'un jeune talent ? Comment s'entraîne-t-il ? Quels sont ses environnements sociaux ? Comment est organisé son planning hebdomadaire ? Est-il possible de mener à bien deux objectifs différents tels que la formation scolaire élémentaire et la formation sportive soutenue ?

Tout d'abord, il était important de nous rendre compte de l'investissement que nécessite un sport de compétition. Pour ce faire, nous avons décrit, aussi bien que possible, les spécificités de l'entraînement comme seul acteur de l'augmentation de la capacité de performance. Puis, nous avons soutenu la scolarité obligatoire dans ses rôles essentiels dans l'orientation et dans la formation de l'adolescent-élève. Enfin, nous avons jugé qu'un jeune sportif de talent nécessite une structure scolaire et sportive adaptée afin de permettre un développement favorable à son épanouissement à la fois dans le milieu scolaire et sportif.

Dans cette optique-là, nous voulions nous intéresser aux mesures qui avaient été prises par la Suisse, puis par le canton de Fribourg et son Service du sport en matière de soutien de la relève sportive. Nous avons exploré le programme Sports-Arts-Formation afin de comprendre ses buts, sa structure et son fonctionnement. A partir de cette analyse, nous avons souhaité évaluer le programme SAF grâce à des questionnaires spécifiques à chaque partenaire. A travers les données obtenues, nous avons présenté une approche qui permet une vision d'ensemble du programme SAF. Dans les prochains paragraphes, nous souhaitons conclure cette étude en parcourant les résultats significatifs qui ont été relevés par ce travail de recherche.

Le point principal qui ressort de cette étude est que **le programme SAF est une mesure importante et positive pour les jeunes pratiquant un sport de haut niveau durant la période du cycle d'orientation**. Il faut toutefois relever une différence qui s'est révélée parfois significative dans cette étude entre les sportifs « ESPOIR » et les sportifs « SAF ». En effet, les sportifs qui bénéficiaient du statut le plus gratifiant se montraient plus satisfaits

envers la plupart des fonctionnalités du programme SAF. Cette sensible dissemblance trouve raison dans le soutien différent que propose le programme pour l'un et l'autre statut.

Un des buts du programme réside justement dans l'octroi d'aménagements scolaires comme soutien supplémentaire aux sportifs de talent « SAF ». Celui-ci leur permettrait un équilibre plus adapté entre l'école et leur discipline sportive. Notre recherche a justifié ce but par des résultats significatifs. Ceux-ci ont révélé que les sportifs bénéficiant d'un aménagement horaire étaient plus satisfaits envers la charge scolaire que ceux qui n'en disposaient pas. Cette analyse nous montre que cet objectif du programme SAF est en fait une réelle mesure en termes de soutien sportif-scolaire.

Un autre but du programme propose de scolariser les jeunes sportifs de talent « SAF » dans un cycle d'orientation plus proche de leur lieu d'entraînement afin de diminuer la perte de temps provoquée par les nombreux trajets. En rassemblant toutes les données nécessaires, nous avons graphiquement prouvé l'influence de la proximité entre les deux lieux, sur la satisfaction du programme SAF. Plus les sportifs avaient de kilomètre à parcourir entre l'établissement scolaire et l'emplacement sportif, plus ils se montraient insatisfaits envers le programme SAF. Il est donc nécessaire pour le programme de continuer à oeuvrer dans ces mesures de proximité.

D'autres résultats relatifs à l'emplacement sportif se sont révélés encore plus significatifs. En effet, la plupart des installations sportives se trouvent dans le chef lieu du canton, à savoir Fribourg. Les sportifs « SAF » devraient donc être scolarisés, dans la mesure du possible, dans les cycles d'orientation de la ville. Cependant, certaines disciplines sportives sont tributaires des infrastructures populaires et peinent à développer une priorité. Tandis que d'autres clubs ou associations sportives qui se sont élevés au rang de symboles de la ville, bénéficient sur le site sportif de St-Léonard d'équipements sportifs favorables au développement de la relève. Il s'est d'ailleurs avéré, dans nos résultats, que les disciplines les plus satisfaites de leurs infrastructures sportives se trouvaient toutes sur le site sportif de St-Léonard. Cette découverte soutient l'importance d'un emplacement comme celui-ci, propice au développement de la culture et du sport et appuie le souhait de construire un bassin olympique sur le site de St-Léonard.

Par rapport aux données issues des deux autres échantillons, nous relevons une différence significative. Les responsables de centres sportifs de formation se montrent moins satisfaits

envers le programme SAF que les directeurs de cycle d'orientation. La plupart d'entre eux suppose qu'une structure différente du programme soutiendrait de manière plus efficace les sportifs de talent. La solution proposée, est inspirée des modèles « classe-sportive » qui rassemble, comme son nom l'indique, des sportifs espoirs au sein d'une même classe, bénéficiant ainsi de mesures particulièrement ajustées.

Nos efforts de compréhension s'arrêteront ici. Nous espérons que d'autres recherches en Suisse permettront d'alimenter le débat autour des différentes structures sport-étude. De notre côté, nous pensons que cette étude a amené suffisamment d'arguments afin de continuer à soutenir les jeunes athlètes motivés et de les aider à équilibrer leur vie sociale entre la scolarité obligatoire et le sport de compétition.

## 9. Bibliographie

### Ouvrages

- Aebi, I., Prinzing, I., Rauber, K. (2012). *Schulangebote für Sporttalente 2012/2013*. Berne : Swiss Olympic.
- Alfermann, D. (2000). Causes and consequences of sport career termination. In D. Lavalée & P. Wyllemann (Eds.), *Career transitions in sport : international perspectives* (pp. 45-58). Morgantown : Fitness Information Technology.
- Bauersfeld, K. H., Schröter, G. (1979). *Grundlagen der Leichtathletik*. Berlin : Sportverlag.
- Blair, S. N., Connely, J. C. (1996). How much physical activity should we do ? The case for moderate amounts and intensities of physical activity, In : *Res Q Exerc Sport*, 67, 193-205.
- Brack, R. (1993). Trainingslehre 2000 – *Moderne Tendenzen der Trainingssteuerung*. *Handballtraining* 15, 4/5, 62-64; 66-71.
- Brustadt, R.J. (1993). Who will go out and play ? Parental and peer influence on children's psychological development through sport. In R.E. Smith & F.L. Smoll (Eds.), *Children and Youth in Sports : A biopsychosocial Perspective* (pp. 112-124). Chicago : Brown & Benchmark.
- Carl, K. (1989). Trainingswissenschaft – Trainingslehre. In Haag, H. Et al. (Eds.), *Theorie und Themenfelder der Sportwissenschaft* (pp. 216-228). Schorndorf : Hofmann Verlag.
- Cartier, G. (2008). *La santé, sport de haut niveau, éducation physique*. Paris : Editions Revue EPS.
- Chappelet, J-L., Favre, N., Mutter, O. (2009). *Sport + Etude, Analyse et propositions pour le canton de Genève*. Genève : Institut de hautes études en administration publique.
- Chase, M.A., Dummer, G.M. (1992). The rôle of sports as a social status determinant for children. *Research Quarterly for Exercise and Sport*, 63, 418-424.
- Clarke, H., H. (1971). *Physical and motor tests in the Medford boys' growth study*. Englewood Cliffs, NJ : Prentice Hall.
- Collomb, E. (2009). *Création de structure de « Sport-Arts-Etudes » dans le canton de Fribourg*. Fribourg : Postulat, P 2029.08.
- Côté, J. Baker, J., Abernethy, B. (2007). Practice and play in the development of sport expertise. In : P, Sturmey, *Behavioural Case Formulation and Intervention, A functional Analytic Approach* (pp. 184-202). Hoboken, New Jersey : John Wiley and son.
- Delignières D. (2000). *L'effort, sport de haut niveau, éducation physique*. Paris : Editions Revues EPS.
- Durand, Marc. (2006). *L'enfant et le sport*. Paris : Quadrige/PUF.
- Egger, J.-P. (1992). *De l'entraînement de la force à la préparation spécifique en sport*. Paris : INSEP.
- Eichenberger, L. (1994). *Die Eidgenössische Sportschule Magglingen 1944-1994: 50 Jahre im Dienst der Sportförderung*. Magglingen : Eidgenössische Sportschule.
- Epstein, J. (1989). Family structures and student motivation : A developmental perspective. In C. Ames & R. Ames (Eds.), *Research on motivation in education*, Vol. 3. (pp. 259-295). New York : Academic Press.
- Germanier, J-R., (2011). *Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique : Loi sur l'encouragement du sport, LESP*. Berne : Constitution suisse.
- Giger, Marc-André. (2010). *Concept du sport d'élite suisse*. Berne : Swiss Olympic.
- Gould, D. (1987). Understanding attrition in children's sport. In : D. Gould & M. R. Weiss (Eds.), *Advances in pediatric sport sciences*. Vol. 2 : Behavioural issues. Champaign, IL : Human Kinetics.
- Greendorfer, S.L. (1992). Sport Socialization. In T.S. Horn (Eds.), *Advances in sport psychology* (pp. 201-218). Champaign, IL : Human Kinetics.

- Grosser, M., Starischka, S. (1986). *Konditionstests, 2. Aufl.* Munich-Vienne-Zurich : BLV Verlagsges.
- Hahn, E. (1982). *Kindertraining.* Munich-Vienne-Zurich : BLV Verlagsges.
- Hotz, A. (1994). « Meine Spieler haben vielleicht mehr Talent und Klasse, Deine aber das Entscheidende, mehr Willen zum Sieg und mehr Selbstvertrauen ! ». *Leistungssport 24, 1*, 16-19.
- Jeisy, E. (2005). *Lernen und Leisten unter begünstigenden Bedingungen, Evaluation des Talentförderprojekts Sport – Kultur – Studium in Biel* (Travail de Diplôme). Institut für Sport und Sportwissenschaft der Universität, Bern.
- Joch, W. (1992). *Das Sportliche Talent.* Aix-la-Chapelle : Meyer & Meyer Verlag.
- Keul, J. (1978). *Training und Regeneration im Hochleistungssport, Leistungssport 8*, 236-246.
- Le Maux, B. (2007). *La conception d'un questionnaire. Statistics, Software, and Poll.* Rennes : Université de Rennes.
- Letzelter, M. (1978). *Trainingsgrundlagen, Training, Technik, Taktik.* Reinbeck : Rowohlt Verlag.
- Maslach, C. Jackson, S. E. (1984). Burnout on organizational settings. In S. Oskamp (Eds.), *Applied social psychology annual : Applications in organizational settings* Vol. 5. (pp. 133-153). Beverly Hills, CA : Sage.
- Matveiev, L. P. (1983). *La base de l'entraînement.* Paris : Editions Vigot.
- Moore, L. L., Lombardi, D. A., White M. J., Campbell J. L., Oliveira, S. A., Ellison, R. C. (1991). Influence of parental's physical activity levels on activity levels of young children, In : *J. Pediatr*, 118 (2), 215-219.
- Rochcongar, P., Monod, H. (2009). *Médecine du sport : pour le praticien.* Issy-les-Moulineaux : 4e éd.
- Neumann, G. (1994). Sportmedizinische Standpunkte zur Wettkampfvorbereitung in Ausdauersportarten, *Leistungssport 24, 1*, 49-52.
- Ogilvie, B. C., Howe, M. A. (1982). Career crisis in sport. In T. Orlick, J. T. Partington, & J. H. Salmela (Eds.), *Mental training for coaches and athletes* (pp. 176-183). Ottawa, Canada : Coaching Association of Canada.
- Ogilvie, B. C., Taylor, J. (1993). Career termination issues among elite athletes. In R. N. Singer, M. Murphey, & L. K. Tennant (Eds.), *Handbook of research on sport psychology* (pp. 761-779). New York : Macmillan.
- Petlichkoff, L. M. (1996). The drop-out dilemma in youth sports. In : O. Bar-Or (Eds.) *The child and adolescent athlete.* Paris : Blackwell.
- Piffaretti, M. (1997). *Le phénomène du burnout chez les jeunes sportifs : étude empirique dans les classes « sport et danse » du Canton de Genève, 9.* HEFSM, Macolin, 14-16.
- Piffaretti, M. (2006). *Abandon du sport de compétition chez les jeunes : étude longitudinale dans les Classes "sport et danse" du Canton de Genève* (Thèse non publié). Université, Faculté des sciences sociales et politiques, Lausanne.
- Radtke, S., Coalter, F. (2007). *Sports Schools, Eliteschulen des Sports.* Bonn : Sportverlag Strauss.
- Reiss et al. (1993). *Schlüsselprobleme des langfristigen Leistungsaufbaus. Leistungssport 23, 6*, 12-16.
- Rey, F., Gurtner, L. (2007). *Le cycle d'orientation.* Fribourg : Service de l'enseignement obligatoire de langue française.
- Richard H. Cox. (2013). *Psychologie du sport.* Bruxelles : De Boeck, Collection Sciences et pratiques du sport.
- Riddoch, C. J., Boreham, C. (2000). Physical activity, physical fitness and children's health : current concepts. In : *Pediatric Exercise and Medicine* (pp. 243-252). Oxford : Oxford University Press.
- Rüdisüli, Ralph. (2008). *Manuel « Détection et sélection des talents ».* Berne : Swiss Olympic.
- Saury, J., Sève, C. (2004). *L'entraînement, les entraîneurs et leurs pratiques.* Paris : Editions Revu EP.S.
- Scheid, V., Eppinger, M., Adolph, H. (2007). *Talente fördern mit System.* Schorndorf : Hofmann-Verlag.

- Schlossberg, N.K. (1981). A model for analysing human adaptation to transition. *The Counseling Psychologist*, 9, 2-18.
- Smoll, F. L., Smith, R. E. (1989). Leadership behaviours in sport : A theoretical model and research paradigm. *Journal of Applied Social Psychology*, 19, 1522-1551.
- Teubert, H., Borggreffe, C., Cachay, K., Thiel, A. (2006). *Spitzensport und Schule*. Schorndorf : Hofmann-Verlag.
- Thiebault. C.M, Sprumont. P. (1998). *L'enfant et le sport, Introduction à un traité de médecine du sport chez l'enfant*. Paris: De Boeck.
- Thiess, G., Schnabel, G., Baumann, R. (1980). *Training von A bis Z*. Berlin : Sportverlag.
- Treasure, D. C., Robert, G. C. (1995). Application of achievement goal theory to physical education. *Implications for enhancing motivation. Quest*, 47, 475-489.
- Van Praagh, E. (2007). *Physiologie du sport, Enfant et adolescent*. Bruxelles : De Boeck.
- Weineck, Jurgen. (1992). *Biologie du sport*. Paris : Editions Vigot.
- Weineck, J. (2005). *Manuel d'entraînement*. Paris : Editions Vigot.
- Weiss, M. R. (2001). Athletes' social networks and relationships : current status and unexplored frontiers. In A. Papaioannou, M. Goudas, & Y. Theodorakis (Eds.), *Proceedings of the 10th World Congress of Sport Psychology* Vol. 5. (pp. 170-172). Thessaloniki, Greece: Christodoulidi Publ.
- Weiss M. R., Chaumeton, N. (1992). Motivational orientations in sport. In T. S. Horn (Eds.), *Advances in sport psychology*. (pp. 61-99). Champaign, IL : Human Kinetics.
- Wilmore, J. H., Costill, D. L. (2006). *Physiologie du sport et de l'exercice*. Bruxelles : De Boeck.
- Wuerth, S. (2001). Parental influences on career development. In A. Papaioannou, M. Goudas, & Y. Theodorakis (Eds.), *Proceedings of the 10th World Congress of Sport Psychology* Vol. 3. (pp. 21-23). Thessaloniki, Greece: Christodoulidi Publ.
- Wylleman, P., De Knop, P., Ewing, M., & Cumming, S. (2000). Transitions in youth sport: A developmental perspective on parental involvement. In D. Lavallee & P. Wylleman (Eds.), *Career transitions in sport: International perspectives*. (pp. 143-160). Morgantown, WV: FIT.
- Zahner, L., Babst H. (2003). *Les 12 éléments de la réussite. Concept de base de Swiss Olympic Association pour l'encouragement de la relève*. Berne : Swiss Olympic.

### Références électroniques

- Schéma du système d'enseignement dans le canton de Fribourg. Consulté le 20 mai 2013. Disponible sur: [http://www.fr.ch/senof/fr/pub/enseignement/schema\\_enseignement.htm](http://www.fr.ch/senof/fr/pub/enseignement/schema_enseignement.htm)
- Le Plan d'Etude Romand. Consulté le 15 mai 2013. Disponible sur: <http://www.plandetudes.ch/web/guest/declaration-ciip>
- Lehrplan 21. Consulté le 15 mai 2013. Disponible sur: <http://www.lehrplan.ch/>
- Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse, publié sur le site Internet de l'OFSP. Consulté le 14 mai 2013. Disponible sur: [http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/fr/home/themen/sport\\_und\\_politik.html](http://www.baspo.admin.ch/internet/baspo/fr/home/themen/sport_und_politik.html)
- La procédure d'admission et tous les documents SAF. Site du Sspo. Consulté le 10 mai 2013. Disponible sur: <http://www.fr.ch/sspo/fr/pub/sports-arts-formation.htm>

## *Annexes*

### A. Liste des abréviations

AFF/FFV	Association Fribourgeoise de Football
art.	Article
ASS	Association Suisse du Sport
BDNJS	Banque de Données Nationale Jeunesse + Sport
CI	Championnats Internationaux
COS	Comité Olympique Suisse
CNSE	Comité National pour le Sport d'Elite
CS	Championnats Suisses
Cst.	Constitution fédéral suisse
ddl	Degré de liberté
DDPS	Département fédéral de la Défense, de la Protection de la population et des Sports
DEE	Direction de l'Economie et de l'Emploi
DFI	Département Fédéral de l'Intérieur
DICS	Direction de l'Instruction publique, de la Culture et du Sport
DMF	Département Militaire Fédéral
EFGS	Ecole Fédérale de Gymnastique et de Sport
EPS	Education Physique et Sportive
« ESPOIR »	Statut : Espoir
LP21	Lehrplan 21
MJ Gottéron	Mouvement Junior Gottéron
n	nombre
OFSPPO	Office fédérale du Sport
p	valeur p : signification asymptotique bilatérale
PER	Plan d'Etude Romand
PISTE	Pronostic Intégré et Systématique par l'Estimation de l'Entraîneur
RAE	Relative Age Effect
« SAF »	Statut : Sports-Arts-Formation
SAF	Sports-Arts-Formation
Sspo	Service du Sport du Canton de Fribourg
t.i.	très insatisfait
p.i.	plutôt insatisfait
p.s.	plutôt satisfait
t.s.	très satisfait

## B. Table des illustrations

Illustration 1 :	Développement de pratique sportive dans le contexte bio-psycho-social.....	19
Illustration 2 :	Le système d'enseignement des deux parties linguistiques dans le canton de Fribourg.....	26
Illustration 3 :	Modèle de promotion du sport d'élite suisse.....	37
Illustration 4 :	Schéma représentant la coordination nécessaire entre les différents acteurs du programme SAF.....	45

## C. Liste des tableaux

Tableau 1 :	Branches et périodes d'enseignement d'une classe de 3ème année pour le cycle d'orientation fribourgeois.....	29
Tableau 2 :	Grille horaire d'une classe de 3ème année pour le cycle d'orientation fribourgeois.....	30
Tableau 3 :	Planning d'entraînement hebdomadaire d'un jeune sportif de talent.....	31
Tableau 4 :	Description de l'échantillon « sportifs de talent ».....	52
Tableau 5 :	Description de l'échantillon « centres de formation ».....	53
Tableau 6 :	Description de l'échantillon « cycles d'orientation ».....	54
Tableau 7 :	Moyenne hebdomadaire de leçons et d'étude par degré scolaire.....	60
Tableau 8 :	Pourcentage d'aménagements scolaire et taux des branches concernées par ces horaires modulés.....	61
Tableau 9 :	Lieu d'entraînement des différentes associations sportives et clubs relatifs à l'échantillon recensé.....	69
Tableau 10 :	Nombre d'heures d'entraînement hebdomadaire selon statut.....	70
Tableau 11 :	Nombre d'heures d'entraînement hebdomadaire selon les associations sportives et les clubs.....	70
Tableau 12 :	Fréquence des déplacements entre les principaux lieux sociaux en fonction du statut des sportifs.....	76
Tableau 13 :	Moyen de transport emprunté de l'établissement scolaire vers le lieu d'entraînement en fonction du statut des sportifs.....	76
Tableau 14 :	Durée du déplacement de l'établissement scolaire vers le lieu d'entraînement en fonction du statut des sportifs.....	77
Tableau 15 :	Distance entre l'établissement scolaire et le lieu d'entraînement selon le statut.....	78
Tableau 16 :	Recommenceriez-vous le programme SAF ?.....	83

## D. Table des graphiques

Graphique 1 :	Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport à l'horaire scolaire.....	62
Graphique 2 :	Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » en fonction de leur degré scolaire respectif par rapport à l'horaire scolaire.....	63

Graphique 3 :	Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport à la flexibilité du programme scolaire.....	64
Graphique 4 :	Satisfaction des sportifs de talent par rapport à la flexibilité du programme scolaire en fonction de leur discipline sportive.....	65
Graphique 5 :	Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport à la charge scolaire.....	66
Graphique 6 :	Satisfaction des sportifs « SAF » en fonction d'un aménagement scolaire par rapport à la charge scolaire.....	67
Graphique 7 :	Satisfaction des sportifs « ESPOIR » en fonction d'un aménagement scolaire par rapport à la charge scolaire.....	67
Graphique 8 :	Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport à l'horaire sportif.....	71
Graphique 9 :	Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport aux infrastructures sportives.....	72
Graphique 10 :	Satisfaction des sportifs de talent envers leur infrastructure sportive sur le site sportif de St-Léonard.....	73
Graphique 11 :	Satisfaction des sportifs de talent envers leur infrastructure sportive hors du site sportif de St-Léonard.....	73
Graphique 12 :	Satisfaction des sportifs « SAF » et « ESPOIR » par rapport à l'encadrement sportif.....	74
Graphique 13 :	Satisfaction des sportifs de talent par rapport à leur progression sportive grâce au programme SAF.....	79
Graphique 14 :	Satisfaction des sportifs de talent par rapport à la coordination entre le milieu scolaire et le milieu sportif.....	80
Graphique 15 :	Satisfaction des sportifs de talent envers le programme SAF par rapport à la proximité entre leur école et leur lieu d'entraînement.....	81
Graphique 16 :	Satisfaction des sportifs de talent envers le programme SAF.....	82
Graphique 17 :	Satisfaction des directeurs des cycles d'orientation et des responsables de centre de formation par rapport au programme SAF.....	85
Graphique 18 :	Satisfaction de la coordination du point du vue des directeurs de cycles d'orientation envers les responsables de centres de formation et inversement.....	88

## E. Table des diagrammes en secteurs

Diagramme 1:	Satisfaction des responsables de centres de formation par rapport aux informations qu'ils disposent du programme SAF.....	86
Diagramme 2:	Satisfaction des responsables de centres de formation par rapport aux critères d'admission « SAF ».....	87
Diagramme 3:	Satisfaction des responsables de centres de formation par rapport aux critères d'admission « ESPOIR ».....	87
Diagramme 4:	Satisfaction des responsables de centres de formation par rapport à la progression de leurs sportifs.....	87

## F. Questionnaires

### I. Sportifs de talent

#### Sports-Arts-Formation : questionnaire pour le sportif

##### 1. Informations générales :

Afin de favoriser vos études et votre sport de compétition, vous bénéficiez :

du statut « SAF »

du statut "Espoir"

d'aucun statut particulier

1. Sexe :

fille

garçon

2. Année de naissance :

3. Nom de l'établissement :

4. Nom de l'établissement de l'année précédente :

5. Degré fréquenté actuellement :

1ère

2ème

3ème

6. Domicile :

chez vos parents

dans une famille d'accueil

autre

7. Sport pratiqué :

8. Niveau de pratique :

régional

national

international

9. Club ou association sportive :

10. Nombre d'heures de pratique sportive par semaine (entraînement et compétition) :

5 – 10 heures

11 – 15 heures

16 – 20 heures

+ de 20 heures

11. Détenteur d'une Swiss Olympic Talent Card :

aucune

régionale

nationale

internationale

## Sports-Arts-Formation : questionnaire pour le sportif

### 2. Informations pratiques :

1. Quel est le lieu principal d'entraînement :

2. Cet entraînement est assuré par :

- club
- association cantonal
- fédération nationale
- association interregional
- autre

3. Quel est le moyen de transport principal pour vos déplacements :

	a pied	a vélo	en transports publics	en bus organisés
Maison – Ecole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Maison – lieu d'entraînement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ecole – lieu d'entraînement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

4. Quelle est la durée de vos déplacements :

	0-15 min	16-30 min	31- 45 min	+ de 45 min
Maison – Ecole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Maison – lieu d'entraînement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ecole – lieu d'entraînement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

5. Quelle est la fréquence de vos déplacements :

	jamais	1-2-fois par sem.	3-4 fois par sem.	+ de 4 fois par sem.
Maison – Ecole	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Maison – lieu d'entraînement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ecole – lieu d'entraînement	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

6. Quel est le lieu principal des repas :

	domicile	école	lieu d'entraînement	autre
Petit déjeuner	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Repas de midi	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Repas du soir	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

7. En moyenne, combien de jours par année avez-vous été absents de l'école en raison de votre sport :

- 0-5 jours
- 6-10 jours
- 11-15 jours
- + de 15 jours

## Sports-Arts-Formation : questionnaire pour le sportif

### 2. Informations pratiques :

8. Voici une grille qui correspond à votre horaire de la semaine  
 N'inscrivez rien dans les plages où vous êtes libre.  
 Inscrivez une croix (x) dans les plages où vous avez des cours en classe.  
 Inscrivez un rond (o) dans les plages où vous avez de l'étude en classe.  
 Inscrivez un carré (□) dans les plages où vous avez un entraînement.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00-08h00					
08h00-09h00					
09h00-10h00					
10h00-11h00					
11h00-12h00					
12h00-13h00					
13h00-14h00					
14h00-15h00					
15h00-16h00					
16h00-17h00					
17h00-18h00					
18h00-19h00					
19h00-20h00					
20h00-21h00					

9. Parmi ces entraînements, certains remplacent-ils temporairement une ou plusieurs branches scolaires ?

oui  non

10. Si oui, quelle(s) branche(s) est (sont) concernée(s)?

## Sports-Arts-Formation : questionnaire pour le sportif

### 3. Besoins et attentes:

D'une manière générale, je suis satisfait(e)...

1. de l'horaire scolaire

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

2. de la charge de travail scolaire

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

3. de l'encadrement pédagogique (soutien individuel)

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

4. de la flexibilité du programme (déplacement d'épreuves, congés...)

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

5. des cours spécifiques en lien avec le sport

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

6. Avez-vous des propositions pour un meilleur suivi scolaire ?

D'une manière générale, je suis satisfait(e)...

7. de l'horaire des entraînements sportifs

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

8. des infrastructures d'entraînement

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

9. de la qualité de l'encadrement sportif

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

10. Avez-vous des propositions pour un meilleur suivi sportif ?

**Sports-Arts-Formation: questionnaire pour le sportif****3. Besoins et attentes:**

D'une manière générale, je suis satisfait(e)...

11. de l'emplacement de l'établissement scolaire par rapport au lieu d'entraînement

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

12. de la prise en charge des déplacements vers le lieu d'entraînement

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

13. de la prise en charge des repas

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

14. de votre suivi médical dans le cas d'une blessure par exemple

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

15. Quels besoins particuliers implique votre sport pour concilier au mieux sport et étude ?

16. Quelles prestations ou infrastructures qui n'existent pas actuellement pourrait vous aider à concilier le sport et les études ?

D'une manière générale, je suis satisfait(e)...

17. de la coordination entre le milieu familiale et le milieu scolaire

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

18. de la coordination entre le milieu familiale et le milieu sportif

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

19. de la coordination entre le milieu scolaire et le milieu sportif

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

20. avez-vous des propositions pour améliorer la collaboration entre ces différents milieux ?



## II. Responsables de centre de formation

### Sports-Arts-Formation : questionnaire aux associations sportives

#### 1. Informations générales:

1. Nom du club ou de l'association sportive :
2. Sport :
3. Nombre de membres :
4. Nombre de sportifs touchés par le soutien Sports-Arts-Formation, statut « Espoir »
5. Nombre de sportifs touchés par le soutien Sports-Arts-Formation, statut «SAF»

#### 2. Informations sur vos besoins, attentes et votre satisfaction quant au programme SAF

D'une manière générale, je suis satisfait(e)...

1. de l'horaire scolaire des filières Sports-Arts-Formation  
 sans avis    très insatisfait(e)    plutôt insatisfait(e)    plutôt satisfait(e)    très satisfait(e)
2. de la facilité d'obtention des congés  
 sans avis    très insatisfait(e)    plutôt insatisfait(e)    plutôt satisfait(e)    très satisfait(e)
3. Avez-vous des propositions pour un aménagement différent des horaires scolaires ?

4. Quels besoins particuliers implique votre sport pour concilier au mieux sport et étude ?

D'une manière générale, je suis satisfait(e)...

5. de la coordination entre le milieu familial et le milieu sportif

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

6. de la coordination entre le milieu scolaire et le milieu sportif

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

7. Avez-vous des propositions pour améliorer la collaboration entre ces différents milieux ?

D'une manière générale, je suis satisfait(e)...

8. de l'information dont vous disposez concernant le programme Sports-Arts-Formation

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

9. des critères sportifs d'admission concernant le statut « Espoir »

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

10. des critères sportifs d'admission concernant le statut « SAF »

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

11. de la progression sportive des élèves grâce au programme Sports-Arts-Formation

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

12. de la filière Sports-Arts-Formation d'une manière générale

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

13. Quelles sont, selon vous, les forces et les faiblesses du programme SAF ?



### III. Directeurs de cycle d'orientation

#### Sports-Arts-Formation : questionnaire direction d'établissement scolaire

##### 1. Informations générales:

1. Nom de l'établissement :

2. Nombre d'élèves total (2011-2012)

3. Nombre d'élèves touchés par les mesures Sports-Arts-Formation, statut « Espoir »

4. Nombre d'élèves touchés par les mesures Sports-Arts-Formation, statut «SAF»

5. Avez-vous des prestations spécifiques pour les élèves sportifs en matière de transport ou de repas ?

oui       non

6. Si oui, merci de préciser lesquelles :

## Sports-Arts-Formation : questionnaire direction d'établissement scolaire

### 2. Informations pratiques:

D'une manière générale, je suis satisfait(e)...

1. de l'horaire scolaire des filières Sports-Arts-Formation

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

2. Avez-vous des propositions pour un aménagement différent des horaires scolaires ?

D'une manière générale, je suis satisfait(e)...

3. de la coordination entre le milieu scolaire et le programme SAF

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

4. de la coordination entre le milieu scolaire et le milieu sportif

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

5. Avez-vous des propositions pour améliorer la collaboration entre ces différents milieux ?

D'une manière générale, je suis satisfait(e)...

6. de l'information dont je dispose concernant le programme Sports-Arts-Formation

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

7. du comportement des élèves portant le statut « Espoir »

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

8. du comportement des élèves portant le statut « SAF »

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

9. de la progression scolaire des élèves bénéficiant du programme Sports-Arts-Formation

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

10. de la filière Sports-Arts-Formation d'une manière générale

- sans avis     très insatisfait(e)     plutôt insatisfait(e)     plutôt satisfait(e)     très satisfait(e)

**Sports-Arts-Formation : questionnaire direction d'établissement scolaire****3. Besoins et attentes:**

1. En tant que membre de la direction d'un établissement, quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une filière sport-étude au sein de l'école publique ?

2. Avez-vous rencontré des contraintes ou des problèmes avec le programme SAF ?
- oui  non

3. Si oui, merci de préciser lesquels

4. Quelles sont, selon vous, les forces et les faiblesses du programme SAF ?

5. Remarques, suggestions

## G. Déclaration sur l'honneur

*"Je sous-signé-e certifie avoir réalisé le présent travail de façon autonome, sans aide illicite quelconque. Tout élément emprunté littéralement ou mutatis mutandis à des publications ou à des sources inconnues, a été rendu reconnaissable comme tel."*

*Lieu, date*

*Signature*

*"Je sous-signé-e reconnais que le présent travail est une partie constituante de la formation en Sciences du Mouvement et du Sport à l'Université de Fribourg. Je m'engage donc à céder entièrement les droits d'auteur y compris les droits de publication et autres droits liés à des fins commerciales ou bénévoles à l'Université de Fribourg.*

*La cession à tiers des droits d'auteur par l'Université est soumise à l'accord du (de la) sous-signé-e uniquement. Cet accord ne peut faire l'objet d'aucune rétribution financière."*

*Signature*